

Deux catastrophes font 74 morts en Italie

TURIN (D'après AFP) - L'Italie a été frappée hier par deux catastrophes qui ont fait ensemble au moins 74 victimes: quelque 64 spectateurs, des jeunes pour la plupart, ont péri asphyxiés ou écrasés dans l'incendie d'un cinéma de Turin et dix skieurs ont été tués à la station de ski de Champoluc, dans les Alpes, lorsque trois cabines se sont décrochées de leur câble porteur pour s'écraser trente mètres plus bas, à flanc de montagne.

L'accident de Turin a provoqué un émoi considérable à mesure que les sapeurs alignaient les cadavres sur le trottoir en présence des gens du quartier qui tentaient d'identifier les restes d'un enfant ou d'un parent. Même si la rumeur d'un incendie criminel a couru pendant quelques heures, le procureur de la république de Turin, M. Bruno Caccia, a ordonné l'arrestation du gérant du cinéma « Statuto », M. Raimondo Capello, sous les accusations de « désastre par imprudence » et d'« homicide par imprudence ».

Une première inspection des lieux a montré que les issues de secours de la galerie supérieure étaient fermées. M. Capello avait dit journalistes qu'il avait lui-même ouvert les autres portes de secours après avoir constaté l'inutilité de ses efforts pour contenir les flammes avec des extincteurs chimiques.

Les pompiers ont aussi découvert un faisceau de câbles électriques endommagé, non conforme aux normes de sécurité, dans un couloir de cet établissement qui peut accueillir 1 070 spectateurs. Plusieurs témoins ont indiqué que le feu s'était déclaré dans ce couloir avant de se propager rapidement aux sièges de bois recouverts de plastique dont la combustion a dégagé une lourde fumée. Les flammes ont pris de la hauteur jusqu'à bloquer les spectateurs au balcon.

C'est d'ailleurs à cet endroit que s'est jouée l'essentiel du drame: les pompiers disent avoir vu des dizaines de cadavres agglutinés tandis que d'autres étaient littéralement plaqués aux murs, transformés en statues. Une dizaine de victimes ont aussi été retrouvées en soirée dans une salle de bain où elles avaient cru trouver un refuge. Au total, 62 corps ont été découverts dans l'établissement et deux blessés sont morts à l'hôpital.

L'incendie du cinéma Statuto est l'un des plus meurtriers survenus en Italie depuis dix ans: le dernier a été celui de Todi (Ombrie), le 25 avril dernier, où 34 personnes ont trouvé la mort. Le seul incendie de cinéma qui ait fait des victimes en Italie depuis 1975 a eu lieu à Gallarate (Lombardie) le 21 mars 1979. Deux personnes avaient alors péri.



La négociation reprend avec les enseignants

- Le vote de 87 % a eu son effet
- La CEQ modifie ses exigences fondamentales

par Bernard Descôteaux

Fort du rejet massif des dernières propositions gouvernementales et animée d'une nouvelle volonté de compromis, la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) est parvenue hier à relancer la négociation avec le ministère de l'Éducation.

Commencée en après-midi, cette négociation s'est poursuivie jusqu'à tard en soirée et a donné lieu à trois rencontres. Les parties doivent se revoir ce matin, mais le recours à une loi spéciale que le gouvernement doit trancher cet après-midi n'est toujours pas écarté.

Ce sont les enseignants qui ont pris l'initiative de cette rencontre dans le but, ont expliqué leurs représentants, de transmettre au ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, la réponse des assemblées syndicales aux propositions que ce dernier leur avait présenté mercredi dernier.

Le rejet de ces propositions — qui visaient à étaler sur trois ans certaines dispositions du décret — a été massif. Alors qu'au ministère de l'Éducation on entretenait des espoirs sérieux de voir la base les accepter contre l'avis des dirigeants syndicaux, on a dû se résigner dès vendredi soir dans une proportion qui finalement dépasse 87%. On convient même maintenant chez certains négociateurs du secteur de l'éducation, a-t-on confié du DEVOIR, que la détermination des enseignants pourrait aller jusqu'au défi d'une loi spéciale de l'Assemblée nationale.

La CEQ n'a pas voulu miser seulement sur cette démonstration de force pour obtenir la reprise des négociations. Ses négociateurs faisaient part en effet au ministre Laurin, hier après-midi, de certaines ouvertures qui ont semblé assez intéressantes pour amorcer le processus de négociations. Après une première rencontre avec le ministre qui a duré deux heures et demie, une deuxième avait lieu à 18 heures au cours de laquelle on a communiqué aux enseignants une certaine réaction gouvernementale.

Une troisième rencontre eut lieu vers le milieu de la soirée d'où les parties sont sorties en étant très laconiques. Du côté du gouvernement, on avouait qu'il fallait consulter les principaux ministres responsables de la négociation si bien qu'il ne serait possible de se revoir que ce matin tout probablement. On précisait qu'il était trop tôt pour parler

de négociation véritable, ce que confirmait la partie syndicale en disant qu'on n'avait pas discuté de contenu mais de la façon de poursuivre les négociations. De fait, les deux parties semblaient moins optimistes qu'en début d'après-midi.

Ces rencontres mettaient en présence, d'un côté, le ministre Laurin, son sous-ministre, Jacques Girard, et le coordonnateur des négociations pour le gouvernement, Lucien Bouchard. Pour la CEQ, il y avait le président et le vice-président de la Commission des enseignants de commissions scolaires, Robert Bisailon et Léo Laberge, ainsi que le coordonnateur des négociations pour cette centrale, Gilles Lavoie. Les conseillers de chaque partie n'étaient pas loin et le premier ministre Lévesque lui-

même se tenait tout près, M. Laurin communiquant à quelques reprises avec lui.

M. Bisailon a expliqué au cours d'une conférence de presse à l'issue de la première rencontre quelles étaient les positions de sa centrale. Avec un vote de 87%, les enseignants sont en droit de prétendre que la balle est retournée dans le camp patronal, a-t-il dit, ce qui selon lui autorise la CEQ à même poser des exigences au gouvernement.

Au nombre de deux, ces exigences étaient cependant des indications au gouvernement pour faciliter la reprise des pourparlers. D'une part, il s'agissait d'obtenir du gouvernement l'engagement à négocier véritablement avec les enseignants qui de leur côté s'engageaient à répondre positivement à la né-

gociation par la négociation. D'autre part, il s'agissait d'obtenir que le gouvernement cesse de prétendre faire de la récupération financière « sur le vécu des enseignants ».

Cette dernière exigence constitue en fait de la part des enseignants une ouverture importante. Jusqu'à maintenant, les négociateurs syndicaux disaient toujours vouloir obtenir le statut sur deux points essentiels, la tâche et la sécurité d'emploi. L'un n'allait pas sans l'autre puisqu'en augmentant la tâche des enseignants, le gouvernement réduit le nombre de professeurs requis ce qui l'amène à procéder à des mises en disponibilité de professeurs. Initialement le gouvernement obtenait ainsi en trois ans des économies de \$344 millions.

Voir page 14: Enseignants

Pendant qu'à Montréal les opposants aux essais des missiles Cruise au Canada manifestaient devant la maison du premier ministre Trudeau, 500 autres manifestants envahissaient les rues de Toronto, notamment en face des bureaux du Parti libéral du Canada.

Cruise 300 manifestants à la porte de Trudeau

Près de 300 personnes ont manifesté bruyamment mais pacifiquement samedi devant la résidence montréalaise, inoccupée, du premier ministre Trudeau pour protester contre l'accord américano-canadien sur l'essai de missiles Cruise au Canada.

L'accord-cadre controversé a été signé jeudi à Washington.

Certains manifestants s'abritaient sous des parapluies noirs, symbole de l'accord, ont-ils dit, tandis que d'autres affichaient des visages peints en clowns tristes.

Les protestataires évitaient de s'immobiliser sur le trottoir puisque qu'ils ne détenaient aucun permis pour tenir un tel rassemblement.

Un porte-parole du groupe, Stuart Stiltz, s'est dit surpris du succès de la manifestation compte tenu du peu de publicité qui y avait été consacrée.

Il a soutenu que l'accord sur les essais de missiles ne manquerait pas d'être un sujet chaud lors de la prochaine campagne électorale fédérale.

« Nous espérons que tous les efforts

Voir page 14: Cruise

Dans les cégeps, le rejet est aussi massif

(LE DEVOIR) — Les syndicats d'enseignants de cégeps affiliés à la Fédération des enseignants et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) ont commencé à leur tour, hier, à consulter leurs membres sur le cadre de règlement proposé par Québec la semaine dernière et les résultats des votes connus jusqu'à maintenant indiquent, là aussi, un rejet massif de la proposition Laurin.

Neuf des onze syndicats qui ont tenu des scrutins hier ont en effet voté à plus de 90% en faveur du rejet de l'offre gouvernementale. Ce sont les enseignants des cégeps de Thetford Mines (vote

Voir page 14: Cégeps

le week-end sportif

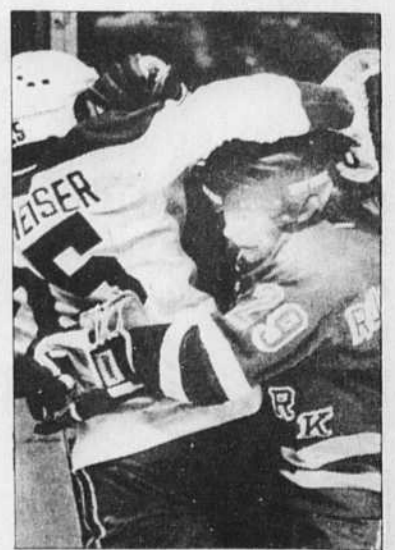


Stenmark s'approche de Mahre

Le Suédois Ingemar Stenmark a remporté son premier slalom géant depuis un an, l'important à Todna, pour ainsi prouver sa supériorité en slalom depuis quelques semaines. Il a remporté sa quatrième victoire cette saison et il n'est plus qu'à 31 points de Phil Mahre, avant d'entreprendre dans 10 jours le sprint final de la saison. Page 11

Robinson copieusement hué au Forum

Les partisans du Canadien n'ont pas pardonné à Larry Robinson, et ils l'ont copieusement hué à la suite d'une erreur qui a permis aux Rangers de NY de marquer le point vainqueur dans une victoire de 3-2, samedi. Hier, Robinson, pourtant choisi la troisième étoile du match, a confié que le huées qu'il entend fréquemment depuis le début de la saison affectent au jeu. Les Oilers d'Edmonton rendent visite au Canadien, ce soir. Page 10



Sharon se maintient

■ Il perd son portefeuille mais reste ministre

JERUSALEM (d'après AFP et Reuters) — M. Ariel Sharon conservera une place au sein du cabinet israélien en tant que ministre sans portefeuille.

C'est ce qui ressort du communiqué officiel remis à la presse hier à l'issue de la réunion du gouvernement israélien.

Ainsi, si forte est l'empreinte d'Ariel Sharon sur ses collègues du gouvernement Begin que la solidarité gouvernementale a joué en sa faveur, malgré les accusations extrêmement graves formulées contre lui par le rapport de la commission Ka-

hane, remarquent les observateurs à Jérusalem.

Contrairement à la démission de ses fonctions de ministre de la Défense par les conclusions de ce rapport, que le gouvernement a dû se résigner à accepter, le général Sharon s'est ainsi contenté de rendre son portefeuille pour la position moins avantageuse de ministre d'État, mais en restant un membre à part entière de l'équipe au pouvoir.

Le cabinet en effet a décidé d'entériner une lettre adressée hier par M. Sharon au premier ministre, dans laquelle il remet formellement sa dé-

mission de ministre de la Défense mais demande à rester au gouvernement.

« Ceux qui n'ont pas voulu d'Ariel Sharon comme chef d'état-major l'ont eu comme ministre de la Défense, ceux qui n'en veulent pas aujourd'hui comme ministre de la Défense, l'auront demain comme premier ministre », a commenté hier sur un ton de défi le porte-parole du ministre démissionnaire, M. Ouri Dan.

Dans un long communiqué ambiguë, le cabinet a expliqué que le

Voir page 14: Sharon



L'ex-ministre de la Défense, à sa sortie du bureau du premier ministre Begin, hier.

La Chrysler Newyorker 1983...



Notre sédan ultime à traction avant

Colt 3 portes 1983 à partir de \$5995⁰⁰ transport et préparation en sus



Automobiles FORQUES Inc.



Aujourd'hui, ça prend une Chrysler. "dans l'art, chrysler... c'est nous autres"

15,949 rue Sherbrooke est, Montréal 642-7411

La difficile intégration au monde du travail

APRÈS dix ans de lutte pour accéder à une véritable intégration dans le monde des travailleurs, Renée Saint-Cyr, paraplégique depuis l'âge de 22 ans, n'a pas encore gagné la partie. Du moins, pas comme elle le souhaiterait. Et ce n'est pas faute de volonté ou par manque de formation. Elle s'est appliquée à mettre toutes les chances de son côté.

À la suite d'un malheureux accident d'automobile dans lequel elle s'est cassé la colonne vertébrale, ce qui a entraîné un séjour de trois mois et demi à l'Hôtel-Dieu et une année à l'Institut de réadaptation de Montréal, Renée, qui était commis-comptable, a décidé de retourner aux études pour devenir travailleuse sociale.

« Confinée à une chaise roulante, il y a tant de barrières architecturales dans les bureaux que je me suis dit que ce serait plus facile si j'avais une formation professionnelle. Je visais le réseau des affaires sociales. Il me semblait que j'y aurais plus de chance qu'ailleurs, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à maintenant. Je croyais qu'à cause de mon vécu, j'avais quelque chose de valable à apporter.

Depuis la fin de ses études, en 1979, Renée Saint-Cyr a travaillé à des petits projets pendant quelques mois, mais ce qu'elle veut, c'est un emploi stable, permanent sur lequel elle peut compter et qui lui procurera, outre la satis-



FÉMININ PLURIEL
Renée Rowan

faction de se réaliser dans son travail, la liberté financière dont elle rêve.

« Quand je suis arrivée à Sherbrooke, raconte-t-elle au cours d'une entrevue, j'espérais trouver un emploi dans un CLSC où il y avait un poste ouvert, mais on m'a renvoyée vers les personnes handicapées... on m'a dit que je ne serais pas acceptée dans le milieu... devant cet accueil, je n'ai même pas posé ma candidature... mais maintenant, j'ai fait application partout, même à Montréal. Je continue d'espérer que ça va déboucher sur quelque chose ».

En attendant, elle accepte du travail à l'intérieur de petits projets: elle a travaillé pendant plusieurs mois comme stagiaire en service social (Horizons nouveaux), puis à l'Office des personnes handicapées, accueillant les personnes en recherche d'emploi, puis à Promotion handicap (Canada Travail).

« Mais chaque fois, tu ne sais pas combien de temps ça va durer. Tu ne te sens pas motivée, ton esprit est inquiet... qu'est-ce qui va arriver après. En même temps que tu travailles, tu cherches un autre emploi, et si tu n'en

trouves pas, c'est l'assurance-chômage... ce qui n'est pas gros parce que tu as travaillé au salaire minimum. Tu reçois moins que sur l'aide sociale ».

Présentement, Promotion Handicap a retenu ses services pour un contrat de 12 semaines (là, au moins, elle sait à quoi s'en tenir). On lui a demandé de bâtir un répertoire des ressources, services, programmes gouvernementaux et autres offerts aux personnes handicapées dans la région de l'Estrie. « C'est un projet qui fait appel à mes connaissances et qui répond à un véritable besoin. Je me sens utile et ça me donne de l'expérience dans mon domaine », confie-t-elle.

Tout en demeurant optimiste, Renée Saint-Cyr ne peut cacher sa déception. « J'aurais tant voulu travailler à l'Institut de réadaptation où il y a, depuis plusieurs mois, un poste ouvert au département du service social à raison de trois jours et demi/semaine. On était prêt à m'y accepter, mais il faut passer par le Centre des services sociaux du Montréal métropolitain (CSSMM) pour être inscrit au registre si on



Rares sont les hôtels où, comme au Méridien, il y a un minimum de barrières architecturales, note Renée Saint-Cyr. « Ici, je peux me déplacer librement dans ma chambre, circuler facilement dans l'hôtel, changer de restaurants, ce qui ne manque pas d'agréments et quand le cœur m'en dit, aller faire la tournée des boutiques au complexe Desjardins. »

veut travailler à l'intérieur du réseau. On m'a répondu que l'on ne prenait plus de nouveaux noms parce qu'il y avait trop de travailleurs sociaux en attente, avec l'expérience voulue ou non, pour travailler dans un endroit

aussi spécialisé que l'Institut de réadaptation ».

Le poste semble pourtant taillé sur mesure pour cette jeune femme dynamique qui, en plus de sa formation professionnelle, connaît à fond le milieu pour y avoir passé de

longs mois et avoir vécu les mêmes difficultés que vivent les bénéficiaires. Elle est victime de la situation actuelle dans le secteur des affaires sociales et de toute cette question du bumping ».

« L'Institut de réadaptation m'a permis de développer mes possibilités au maximum et de conserver le respect intégral de ma personne... pour moi, c'est l'essentiel », poursuit Renée Saint-Cyr qui a accepté d'être la porte-parole de l'Institut à l'occasion de sa campagne annuelle de souscription qui se termine ces jours-ci.

Je déteste les quêtes publiques faites au nom des personnes handicapées... je préfère lutter pour l'abolition des barrières architecturales, revendiquer le droit au travail... quand on te donne de l'argent, on espère que tu vas le taire... je n'ai pas envie de me taire. Mais dans ce cas-ci, l'argent recueilli va permettre d'offrir encore plus de moyens à la personne physiquement handicapée de s'adapter, compte tenu de ses nouvelles conditions de vie, à son retour à domicile et à son milieu de travail ou scolaire. C'est pour cela que j'ai accepté de collaborer à cette campagne lancée sous le thème 'Action 1983: vers la réintégration'.

L'objectif de cette campagne est de recueillir \$300,000 pour financer divers projets qui ne pourraient se réaliser sans l'apport de

fonds privés. Il y a, entre autres, la construction et l'aménagement de deux appartements visant à faciliter à la personne physiquement handicapée la transition du milieu hospitalier à sa résidence.

« Quand après un an de séjour à l'Institut, on m'a dit que j'étais enfin prête à réintégrer mon domicile, je n'ai plus voulu partir... j'étais absolument affolée. Au centre, tout était prévu pour mes besoins. Comment est-ce que j'allais m'en tirer? Finalement, on a dû en quelque sorte me mettre à la porte après avoir venement tenté de me rassurer... si seulement il y avait eu un appartement de transition. Je n'avais pas d'exemple pour voir comment je pourrais fonctionner dans un appartement. Il a suffi de rendre la salle de bain plus accessible, permettant le passage d'une chaise roulante, et installer une rampe d'accès facilitant l'entrée à la maison ».

Comme autre projet, il y a l'implantation d'un centre d'évaluation pour les candidats à l'utilisation d'appareils orthopédiques, d'aides techniques et autres adaptations. Lorsque, par exemple, on achète une chaise roulante, cela représente un gros investissement. Il est important d'en être satisfait. Quand on choisit une chaise, il faut être sûr de ce que l'on veut, mais cela est rarement possible quand on choisit dans une salle de montre. Il est toujours possible de faire

faire des ajustements, mais est-ce les bons? D'où la nécessité d'un tel centre d'évaluation, commente Renée Saint-Cyr.

Quant à elle, elle est décidée à poursuivre sa lutte contre les barrières architecturales. « Quand on marche sur ses deux jambes, on ne se doute pas à quel point ça peut être frustrant... hier, par exemple, je suis allée me promener sur la rue Sainte-Catherine et j'ai eu envie d'entrer chez Birks... mais comme il n'y a que des portes tournantes, c'est impossible avec ma chaise. C'est la même chose quand il y a des marches, même deux ou trois. Bien sûr, on peut à l'occasion demander de l'aide, mais pas à tous les instants. Je n'ai pas envie d'être constamment à la remorque des autres... j'ai trop besoin de mon autonomie pour cela ».

Renée, on s'en doute, n'est pas de ceux et celles qui restent à la maison à pleurer sur leur sort. Il y a trop de choses à faire pour cela. Il y a sa famille, des amis. Elle aime sortir, aller au théâtre, au cinéma quand c'est possible (mais il y a souvent ces fameuses barrières architecturales qui font obstacles). Sportive, elle fait de la natation, du camping, du basketball. Elle est curieuse de son environnement et aime aller se promener dans la ville: c'est ce qu'elle appelle ses « randonnées ». Et pour ne rien taire, elle a aussi un amoureux. Renée vit pleinement sa vie de femme.

Les autorités d'Edouard-Montpetit se prononcent contre la loi 105

par Louis-Gilles Francoeur

Le conseil d'administration du cégep Edouard-Montpetit, situé à Longueuil, s'est récemment prononcé à l'unanimité contre la loi 105, qui détermine les conditions de travail des enseignants, et contre ses effets sur la qualité des cours dispensés dans cette institution.

Cette prise de position officielle est intervenue lors d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration, le 8 février dernier, et a été communiquée dans les jours suivants au ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, et au premier ministre, M. René Lévesque.

La résolution adoptée par le conseil réitère son désir d'une solution négociée avec les enseignants et exprime son « inquiétude » devant la grève illégale en cours. Ce dernier commentaire devait toutefois être adopté sur division.

Les membres du conseil d'administration ont d'autre part entériné la prise de position, exprimée au ministre de l'Éducation deux semaines plus tôt par le président du cégep, Me Serge Brault, qui dénonçait en termes virulents la façon de négocier du gouvernement et les effets des décrets adoptés en décembre sur la qualité de l'enseignement collégial.

Le lendemain de cette prise de position, soit le 9 février, l'Association des parents du cégep Edouard-Montpetit appuyait elle aussi la position adoptée par Me Brault et celle de son conseil d'administration.

Dans cette lettre, dont Le DEVOIR a obtenu copie, Me Brault qualifie de « déplorable » le procédé de la loi 105 et ses effets dans un cégep comme Edouard-Montpetit.

Le président du cégep donne d'ailleurs au ministre de l'Éducation un aperçu des effets des nouvelles règles sur les activités du collégé. Il estime que sur les quelque 550 enseignants de cette institution, « une soixantaine seront de toute évidence mis en disponibilité et réduit à une passivité forcée ». Me Brault est d'autant plus insatisfait de cette situation au plan pédagogique que ces ensei-

gnants seront quand même « rémunérés à un coût approximatif d'un million de dollars alors que leurs compétence était et pourrait continuer d'être mise à profit, entre autres, dans des tâches rattachées au domaine de l'enseignement comme tel ».

Me Brault signale d'autre part au ministre que le secteur de l'enseignement professionnel - Edouard-Montpetit est fortement implanté dans ce domaine - pourrait être particulièrement frappé.

« J'ai du mal à concilier le maintien des préoccupations maintes fois exprimées par le ministère de l'Éducation de développer l'enseignement professionnel, notamment celui de l'aérotechnique et de l'informatique, et des effets actuels de la Loi 105, qui conduisent à une réduction d'environ 15% du nombre d'enseignants dans ces secteurs ».

Le président du cégep attribue « l'incohérence » des dispositions du décret par rapport aux politiques officielles du ministère - et le « procédé » des négociations - aux effets « d'une vision technocratique et centralisée de l'État provincial ».

Dans certains secteurs d'enseignement, toutefois, les effets du décret pourraient être encore plus importants que ne le prévoyait Me Brault à la fin de décembre. Selon les « simulations » récentes effectuées par le service du personnel de ce cégep sur la base de sa clientèle actuelle, l'application mécanique des nouvelles règles pourrait augmenter la tâche de certains enseignants de façon spectaculaire. En technique d'hygiène dentaire, la disparition du plafond de 16 heures d'enseignement pourrait hauser à 23 le nombre d'heures d'enseignement par semaine. En techniques de prothèses visuelle, cela pourrait même atteindre 29 heures par semaine. Les enseignants du département d'électronique accuseraient une surcharge de travail de quatre heures au-delà du plafond actuel de 16 heures.

La moyenne est toutefois inférieure: en mathématiques, on passerait de 12,9 à 14,4 heures d'enseignement hebdomadaire; en histoire, de 12 à 15; en philosophie, de 12 à 14; en psycho, de 13 à 14,8;

en sociologie, de 11,6 à 13,8; en français, de 12 à 13,4 heures d'enseignement par semaine.

La direction du personnel en est arrivée à la conclusion que si ce plan ne fonctionnait pas et que le décret devait être appliqué mécaniquement dans sa forme actuelle, plusieurs départements subiraient des pertes d'effectifs. Les anciennes règles qui dé-

partageaient le nombre d'enseignants entre les départements ayant été abolies, les administrateurs locaux devront eux-mêmes procéder à ce partage délicat en tenant compte notamment des impératifs techniques particuliers au secteur professionnel.

« On ne peut mettre 20 personnes à la fois autour d'un moteur d'avion ou utiliser un

laboratoire au-delà de sa capacité réelle. (...) Nous tenterons de nous inspirer le plus possible des anciennes règles en leur appliquant une augmentation moyenne mais il faudra néanmoins nous ajuster en fonction des problèmes insolubles que de telles règles auraient pour effet de créer », a expliqué au DEVOIR le directeur du personnel, M. Paul Charlebois.

La FPQ juge illégale la décision de la CTCUM

La Fédération des policiers du Québec juge « illégale » la décision de la Commission de transport de la CUM d'embaucher des agents de sécurité supplémentaires. Ces agents de la firme Pinkerton s'ajoutent au personnel et patrouillent déjà en place.

Le président-directeur général de la CTCUM, M. Lawrence Hanigan, a précisé que cette intervention avait pour but de contenir la vague de violence récemment rapportée dans les stations de métro.

Or, la Fédération des policiers s'oppose à cette démarche, prétextant que les agents de sécurité « ne sont pas assujettis à la loi de police ainsi qu'aux règlements édictés par la Commission de police et par conséquent ne peuvent exercer une fonction policière ».

Elle ajoute de plus, dans son communiqué, que « la protection des gens et de leurs biens est trop importante pour l'abandonner à des gens qui n'ont pas été formés et-ou embauchés pour exercer cette profession ».

En conséquence, les policiers du Québec accordent leur appui inconditionnel à la Fraternité des policiers du métro et à celle des policiers de la CUM qui travaillent, estime la fédération québécoise, à « s'assurer que la protection des gens soit confiée entre bonnes mains ».

Elle ajoute de plus, dans son communiqué, que « la protection des gens et de leurs biens est trop importante pour l'abandonner à des gens qui n'ont pas été formés et-ou embauchés pour exercer cette profession ».

En conséquence, les policiers du Québec accordent leur appui inconditionnel à la Fraternité des policiers du métro et à celle des policiers de la CUM qui travaillent, estime la fédération québécoise, à « s'assurer que la protection des gens soit confiée entre bonnes mains ».



De nombreux automobilistes ont dû abandonner leurs véhicules sur les autoroutes entourant la ville de New York alors que la région a été ensevelie sous près d'un mètre de neige. (Photolaser AP)

Une tempête paralyse le nord-est des É.-U.

WASHINGTON (AFP) - La violente tempête de neige qui a paralysé depuis vendredi dernier la côte nord-est des États-Unis a fait au moins 63 morts et, alors que les habitants de cette région pensaient bien en avoir fini avec le mauvais temps, de nouvelles chutes de neige sont annoncées par les services météorologiques pour ce soir.

La mort de 39 personnes, dans une dizaine d'États, de la Caroline du Nord à la frontière canadienne, est attribuée à la tempête, déjà baptisée *Blizzard de 83* et appelée à figurer dans les annales comme l'une des plus graves jamais subies sur la côte - est des États-Unis.

Vingt-quatre marins ont par ailleurs péri dans le naufrage du Marine Electric, un cargo chargé de charbon qui a sombré au large des côtes de Virginie. Huit autres occupants du navire sont portés disparus et les sauveteurs n'ont plus aucun espoir de les retrouver vivants.

La tempête est aussi indirectement responsable de la mort de plus d'une dizaine de personnes, victimes d'accidents de la circulation ou prises de malaises cardiaques alors qu'elles déblayaient la neige devant chez elles.

La neige, qui avait commencé à tomber jeudi soir, a atteint par endroits une épaisseur d'un mètre, amenant la fermeture des écoles, des bureaux et des services publics, notamment à Washington, et bloquant la circulation dans toute la région.

La capitale fédérale, où toute activité, y compris celle du gouvernement, avait été interrompue vendredi, a pris depuis trois jours l'aspect d'un hiver de sports d'hiver avec des skieurs de fond dans les rues et une circulation à peu près nulle.

La plupart des aéroports ont été fermés vendredi, la neige tombant plus vite que les chasse-neige ne pouvaient la décaler. Ceux de Washington et de Boston ont repris leurs activités samedi, ceux de New York et de Philadelphie hier.

En Virginie, plus de 30,000 maisons ont été privées de courant vendredi ainsi qu'une dizaine de milliers de personnes dans la région d'Atlantic City (New Jersey). Pris dans les intempéries et les embarras de circulation, des milliers d'automobilistes ont dû passer la nuit de vendredi à samedi dans des abris de fortune, des restaurants, des églises ou dans leurs véhicules.

De très nombreuses voitures ont d'ailleurs été abandonnées par leurs propriétaires au bord des routes ou même au beau milieu des rues.

Le bilan financier de cette tempête - qui risque de reprendre si les prévisions des météorologues se réalisent - n'a pas encore été dressé. Mais, rien qu'à New York, le prix des opérations de déblayage est déjà estimé - pour les artères principales seulement - à plus de deux millions de dollars.

Un ouvrage de biochimie clinique rédigé à l'intention des médecins, infirmiers et infirmières, technologues, diététistes, pharmaciens, biochimistes et autres professionnels de la santé. Environ quatre-vingts paramètres biochimiques importants sont traités. On y décrit pour chacun:

- l'origine du produit. D'où vient le cholestérol? Quel est le rôle de la thyroxine? Pourquoi doser le plomb sérique?
- l'intérêt clinique. Dans quelle conditions cliniques observe-t-on le plus souvent des augmentations ou des diminutions du calcium, de la bilirubine, de la créatine kinase, de l'albumine?
- les valeurs de référence et les seuils thérapeutiques et toxiques exprimés en unités conventionnelles et en unités SI. Existe-t-il des valeurs de référence différentes pour la phosphatase alcaline chez les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées? Quel est le niveau toxique du digoxin, du lithium?
- les interférences méthodologiques. L'hémolyse dans un prélèvement interfère-t-elle avec le dosage du potassium et jusqu'à quel point?

En vente dans toutes les librairies

Un ouvrage de biochimie clinique rédigé à l'intention des médecins, infirmiers et infirmières, technologues, diététistes, pharmaciens, biochimistes et autres professionnels de la santé. Environ quatre-vingts paramètres biochimiques importants sont traités. On y décrit pour chacun:

- l'origine du produit. D'où vient le cholestérol? Quel est le rôle de la thyroxine? Pourquoi doser le plomb sérique?
- l'intérêt clinique. Dans quelle conditions cliniques observe-t-on le plus souvent des augmentations ou des diminutions du calcium, de la bilirubine, de la créatine kinase, de l'albumine?
- les valeurs de référence et les seuils thérapeutiques et toxiques exprimés en unités conventionnelles et en unités SI. Existe-t-il des valeurs de référence différentes pour la phosphatase alcaline chez les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées? Quel est le niveau toxique du digoxin, du lithium?
- les interférences méthodologiques. L'hémolyse dans un prélèvement interfère-t-elle avec le dosage du potassium et jusqu'à quel point?

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6252

168 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5847

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

Soirée internationale organisée par l'ASSOCIATION DES FEMMES DE CARRIÈRE ET DE PROFESSIONS DE VILLE-MARIE en collaboration avec le B.P.W.C.M.

mardi, 22 février 1983, à 17 h 00

- dîner-causerie
- 4 conférencières
- cérémonie en hommage aux 65 pays membres de la Fédération

Coût: \$21.50 par personne (sur réservation seulement)
Date limite: 18 février
273-3697

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE - AVIS -
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE donne avis que l'assemblée générale annuelle de ses actionnaires aura lieu à quatorze heures trente (14:30), le vendredi 25 février 1983, au siège social de la Société, 385 est, rue Sherbrooke, Montréal, aux fins suivantes:

1. recevoir le rapport annuel des administrateurs et du vérificateur;
2. fixer la valeur des actions de la Société;
3. nommer le vérificateur;
4. procéder à l'élection des administrateurs;
5. délibérer sur toutes questions de la compétence de cette assemblée.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
JEAN E. RYAN
Secrétaire

Montréal, le 14 février 1983.

BIO-ÉNERGIE GRATUITEMENT
Conversions de fournaises à l'huile - avec octrois fédéral et d'Hydro-Québec.
tél.: 935-5010

Est-ce que votre RER vous offre des taux fixes pour des périodes de 10 ans ou de 15 ans?

INTÉRÊT GARANTI

10%*

POUR 10 ANS OU POUR 15 ANS

*Taux annuel. Intérêt capitalisé annuellement et porté à votre compte le 31 octobre. Votre cotisation doit être d'au moins \$500 et les fonds ne peuvent être retirés avant l'échéance de la durée choisie, sauf en cas de décès ou d'achat d'une rente de retraite. Ces retraits anticipés sont assujettis à une pénalité d'intérêt.

Par exemple, \$2,000 à un taux de 10%,
A) pour 10 ans, s'élèveront à l'échéance à \$5,187,40**
B) pour 15 ans, s'élèveront à l'échéance à \$8,354,50**

**Les taux peuvent être modifiés sans préavis.
**Sous réserve de la déduction de l'impôt qui s'applique au moment du retrait.

Le RER à taux garanti Commerce: Le régime d'épargne-retraite sans frais!

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE
RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE TOUTE SUCCURSALE COMMERCE

Des dizaines de milliers d'handicapés du travail perdent leur droit au recours collectif

par Gilles Provost

Les dizaines de milliers d'accidentés du travail qui espéraient bénéficier de la plus importante poursuite en recours collectif jamais autorisée au Québec ont vu leurs espoirs s'écrouler vendredi quand la Cour d'Appel du Québec a renversé une première décision favorable obtenue de la Cour Supérieure, le 8 juillet dernier. Le tribunal avait alors autorisé M.

Serge Pillin à représenter les intérêts de tous les handicapés du travail qui auraient été incorrectement indemnisés pour leur invalidité permanente entre 1952 et 1977. L'article 38.4 de l'ancienne loi des accidents du travail obligeait en effet la Commission des accidents du travail à indemniser les victimes « en tenant compte de leur incapacité à reprendre le travail » mais cette dernière n'a jamais tenu compte de l'aspect médical.

L'irrégularité est surtout apparente depuis l'instauration d'un droit d'appel devant la Commission des Affaires sociales, en 1977: cette dernière a donné raison aux accidentés à plusieurs reprises et l'affaire a même été portée devant la Cour Supérieure qui a aussi confirmé à son tour la thèse des plaignants. C'est alors que tous les autres accidentés ont intenté un recours collectif pour obliger l'actuelle Commission de

la santé et de la sécurité du travail à réviser aussi leur dossier et à rajuster leur indemnité. Les fonctionnaires de la CSST évaluaient le litige à « au moins une centaine de millions de dollars ». Hier, les juges François Lajoie, Laurent Bélanger et John Nolan de la Cour supérieure du district de Québec ont toutefois statué que le recours collectif n'est pas le recours adapté: il faudrait évaluer dans chaque cas par-

ticulier si le plaignant a usé de toute la diligence requise par la loi pour obtenir justice, disent-ils. A leurs yeux, le recours collectif est donc difficilement applicable à des demandes de ce genre. En outre, les magistrats estiment que chaque cas pourrait être différent et, de toutes façons, il faudrait les examiner à la pièce si la CSST prétendait les avoir évalués correctement. Enfin, la Cour s'inquiète des « révisions à la baisse » qui pourraient survenir dans certains cas et de la difficulté de cotiser les employeurs responsables après tant d'années. Le tribunal invite donc chacun à tenter une poursuite séparée même si cette solution est plus onéreuse. Le procureur des accidentés, Me Marc Bellemare, étudie en ce moment la possibilité de porter l'affaire devant la Cour suprême.

en bref...

Grève des cols bleus

QUÉBEC (PC) — Deux cols bleus en grève de la ville de Québec ont été appréhendés sur le fait, samedi qu'ils avaient ouvert 25 bornes-fontaines et provoqué de dangereuses accumulations de glace. Sans contrat de travail depuis la fin de décembre, les 750 cols bleus de la ville de Québec ont débrayé, dans la nuit de vendredi à samedi. Ils revendiquent la fin des sous-contracts, l'amélioration de la sécurité d'emploi et une hausse salariale de 9 pour cent. Les lignes de piquets dressés devant le Collège auraient occasionné un retard d'une heure à l'ouverture du tournoi de hockey pee-wee.

Deux enfants brûlés

Selon la police, un système électrique défectueux pouvait être à l'origine de l'incendie qui a causé la mort de Luc Bédard, âgé de 6 ans, et de son cousin Jimmy Saint-Pierre, âgé de 9 ans, à Saint-Athanase, samedi. Un adulte et six enfants ont été conduits à l'hôpital pour avoir respiré trop de fumée mais leur état ne serait pas sérieux. Deux sapeurs-pompiers ont aussi été blessés légèrement.

Le feu détruit 63 logements

Deux incendies majeurs ont détruit 63 logements à Montréal dans la nuit de samedi, sans toutefois faire de victimes. Le premier s'est déclaré vers 3 h 30 rue Notre-Dame est et les pompiers ont dû répondre à une autre alerte générale peu après 5 h 00, alors qu'un incendie faisait rage dans un édifice de 53 logements, boulevard Saint-Laurent. Une enquête a été ouverte sur ce dernier sinistre.

Trop d'autos nippones

TOKYO (AFP) — Le ministre canadien du Commerce international, Gerald Regan, a demandé samedi au Japon de prendre des mesures de contrôle volontaire sur les exportations automobiles pour cette année, ont indiqué des sources japonaises proches du ministère du commerce et de l'industrie japonais. M. Regan, en visite au Japon, a présenté cette demande lors d'un entretien avec son homologue japonais, Sadanori Yamakawa. Ce dernier a promis que son ministère donnerait des directives administratives aux constructeurs japonais pour que les exportations vers le Canada « se fassent dans l'ordre », ont ajouté les mêmes sources.

Un sauna brûlé

Un incendie a détruit samedi le sauna Hippocampe, dans le vieux Québec. Personne n'a été blessé mais les dommages sont évalués à quelque \$50.000. Les premiers pompiers arrivés sur les lieux ont constaté que le feu avait pris naissance au sous-sol, dans la salle des laveuses et sècheuses.

Fort séisme en URSS

(AP) — Un violent tremblement de terre, d'une amplitude de 6,5 degrés sur l'échelle de Richter (qui en compte 9), a secoué dimanche matin le sud-ouest de la république soviétique d'Ouzbékistan, près de l'Afghanistan. L'ampleur des dégâts n'est pas connue.

Réarmement en Syrie

Selon le Washington Post, Moscou a doublé le nombre de ses militaires en Syrie pour aider à la reconstruction du système de défense aérienne anéanti par Israël en juin dernier. L'URSS achèterait en Syrie près d'un milliard de soldats pour aider les Syriens à utiliser ses nouveaux missiles sol-air à longue portée SA5. Ce missile que les Soviétiques n'ont, semble-t-il, jamais donné à un autre pays, permettra aux Syriens d'atteindre les avions de ont mis la défense aérienne syrienne hors d'état au printemps dernier.

Fusillade à Paris

Un jeune homme recherché pour vols et violences, a été tué samedi après-midi dans un couloir du métro parisien, à la Gare du nord, à la suite d'un échange de coups de feu avec un policier. Selon la police, Bruno Heuze, 27 ans, né à Rome mais de nationalité française, a été interpellé en compagnie d'un autre jeune homme pour un banal contrôle d'identité. Tandis que son ami s'enfuyait après avoir présenté ses papiers Bruno Heuze, avait braqué un revolver sur un policier et pris la fuite à son tour. Cent mètres plus loin, toutefois, il aurait tiré sur un des policiers qui l'avait intercepté. Celui-ci, a riposté à six ou huit reprises, et Bruno Heuze est décédé peu après.

Journaliste soviétique en Chine

PÉKIN (AP) — Fait sans précédent depuis de nombreuses années, la visite quasi-officielle en Chine d'un célèbre journaliste des Izvestia pourrait être un test important avant la prochaine rencontre sino-soviétique. Alexander Bovin, principal commentateur politique du journal soviétique Izvestia, est arrivé le 10 février à Pékin. Proche du défunt Léonid Brejnev et de l'actuel premier secrétaire du parti communiste soviétique Youri Andropov, il a été accueilli par l'ambassadeur d'Union soviétique et est entré en contact avec le ministre chinois des affaires étrangères. La prochaine consultation sino-soviétique en vue de la normalisation des relations des deux pays devrait se tenir début mars à Moscou. La délégation chinoise, conduite par le vice-ministre des affaires étrangères, Qian Qichen.

Embassade attaquée

NEW DELHI (AFP) — Des inconnus ont tiré un missile anti-char contre l'ambassade des États-Unis à New Delhi vendredi soir mais le projectile a raté sa cible et a fini sa course dans une fontaine située dans l'enceinte de la mission américaine, a annoncé samedi l'agence indienne PTI.

Papeterie à Matane: Lumley veut rencontrer le maire Dion

OTTAWA (PC) — Alors qu'une prise de position du gouvernement fédéral quant au projet d'une papeterie à Matane semble imminente, le ministre fédéral de l'Industrie, Ed Lumley, recevra mercredi le maire de cette ville, Roger Dion, afin de faire le point sur ce dossier.

Au cabinet de M. Lumley on indique en outre que ce dernier a l'intention d'écrire sous peu à ce sujet à son vis-à-vis québécois, responsable de l'Office de planification et de développement du Québec, M. François Gendron.

« On est rendu à l'étape de la décision » a poursuivi un porte-parole du ministre refusant toutefois d'interpréter ces développements comme autant d'indices d'une conclusion prochaine quant à l'usine d'environ \$270 millions susceptible de créer près de 300 emplois dans une région cruellement frappée par le chômage.

Au ministère fédéral de l'Industrie, en revanche, les fonctionnaires croient voir là les signes qu'une prise de position, à défaut d'une décision définitive, n'est plus qu'une question de semaines.

Ceux-ci demeurent muets cependant sur le verdict

rendu par l'administration fédérale dans un rapport remis à M. Lumley quant à la proposition du Québec faite par Rexfor pour l'usine que réclame avec véhémence la population. Cette semaine, aux Communes, le ministre Lumley rappelait qu'il n'était pas question d'endosser le projet s'il venait en compétition avec des usines déjà installées au pays.

En février 1981, au terme d'une guerre politique épique entre le ministre fédéral Pierre De Bané et le ministre québécois Yves Bérubé, Ottawa et Québec en arrivaient à un accord de principe pour participer financièrement à l'implantation d'une scierie et d'une usine de panneaux-meubles dans la vallée de la Matapédia, et d'une papeterie à Matane. Ottawa financerait l'immobilisation de la papeterie à 60 pour cent s'il maintient son engagement.

À l'Industrie, si on ne se cache pas pour admettre que les perspectives à court terme quant au marché international du papier ne sont guère reluisantes, on demeure évasif sur les possibilités à plus longue échéance. « C'est une question de « ti-

ming », laissera tomber un fonctionnaire ajoutant qu'il faut qu'Ottawa tienne compte du délai de 18 mois à deux ans entre le moment où il donnerait le feu vert au projet et la mise en production.

Car la conjoncture actuelle n'est guère encourageante. La Communauté économique européenne entend ouvrir sous peu son marché au papier des pays scandinaves, un dur coup pour l'industrie canadienne. En outre, dans ses prévisions, l'Association des producteurs canadiens de papier « est loin d'être optimiste » alors que déjà les papeteries du pays ne fonctionnent qu'à 80 %, de leur capacité explique-t-on au ministère.

« Il est certain qu'on ne subventionnera pas une industrie pour vendre du papier à Québec et causer du tort à une autre papeterie », de lancer le ministre De Bané en entrevue cette semaine. Les promoteurs devront aller chercher de nouveaux marchés que ne détiennent pas encore les Canadiens, « on ne règlerait rien si on crée des emplois en fermant des usines ailleurs », poursuit-il.

Encore fortement impliqué dans ce dossier, il estime que la proposition québécoise contient encore trop d'imprécisions pour permettre à Ottawa d'aller de l'avant pour l'instant.

Selon lui l'offre du Québec demeure encore muette sur les marchés potentiels visés par les promoteurs. De plus, la proposition de Rexfor d'une « société en commandite » où les contribuables pourraient investir en bénéficiant d'avantages fiscaux a contribué à brouiller les cartes estime-t-il.

A Rexfor, on s'insurge toutefois en soutenant que les fonctionnaires fédéraux ont reçu toutes les données qu'ils avaient réclamées. « Toutes les analyses de marché dans les moindres détails ont été transmises », a-t-on soutenu. Quant à la formule de commandite elle a déjà été expérimentée dans le secteur du cinéma et pour quelques mines, rappelle-t-on.

Le PC entend vérifier les dépenses des candidats

M. Russ Wunker, coordonnateur du congrès à la direction du Parti progressiste-conservateur, dit qu'il proposera de renforcer les règlements du congrès sur la divulgation des dépenses de la campagne.

M. Wunker a expliqué qu'il s'agissait de dissiper l'« obscurité » qui entoure le financement de la campagne du congrès de 1976 qui a élu M. Joe Clark. M. Brian Mulroney, arrivé troisième, n'a jamais révélé combien avait coûté sa campagne.

M. Clark, victime d'embuscades de certains membres de son parti, de quelques puissants coulissiers et de membres de son groupe parlementaire, annonçait le mois dernier sa démission et son intention de réclamer un mandat plus fort. Le comité exécutif du parti annoncera le 19 février la date du prochain congrès.

On s'attend à ce qu'immédiatement M. Mulroney, président d'Iron Ore Co. of Canada, annonce sa candidature.

« Il y a eu des problèmes et tout le monde le sait », a déclaré au téléphone, de son bureau d'Ottawa, vendredi, M. Wunker.

Il proposera donc au comité exécutif, le 19 février, que les candidats soient obligés de s'engager à ne pas dé-

penser plus qu'un certain montant (à être déterminé), à dévoiler combien ils ont reçu et quelles ont été leurs transactions et aussi les noms de leurs principaux bailleurs de fonds.

M. Wunker pense qu'il serait juste et équitable que fussent connus ces derniers s'ils ont fourni plus de \$100. L'ancien président du parti, M. Michael Meighen, qui a participé à l'organisation du congrès de 1976, a déclaré au téléphone, de To-

ronto, que M. Mulroney n'avait jamais révélé le total de ses dépenses.

Durant cette campagne à la direction, on a décrit M. Mulroney comme le plus prodigue des candidats, mais l'un de ses partisans, qui désire l'anonymat, a déclaré que M. Mulroney avait dépensé à peine plus que Claude Wagner, ancien ministre à Québec, qui avait reçu 65 votes de moins que M. Clark.

Réunion du Conseil national du PQ

Le Conseil national du Parti québécois, plus haute instance entre les congrès, se tiendra finalement les 5 et 6 mars prochains.

On ignore toutefois l'endroit où se réuniront ces délégués d'associations régionales et locales, a avisé hier M. Sylvain Simard, vice-président du Parti québécois, à l'issue d'une réunion de l'exécutif national et des présidents régionaux.

Le conseil, qui devait se tenir les 29 et 30 janvier, avait été reporté sine die, le 26 janvier dernier, à la suite d'une consultation en ce sens effectuée par la permanence nationale du parti.

M. Simard, aussi président de l'exécutif national du PQ, avait alors justifié le report par le fait que les représentants du PQ ne pouvaient se réunir normalement à l'hôtel Concord, à Québec, dans un climat tendu comme celui qui prévalait alors. Le congrès devait se tenir le jour où le Front commun avait prévu sa manifestation d'envergure.

Lors de la consultation, plus de 75 % des responsables des instances régionales et locales rejointes au téléphone s'étaient prononcées pour le report du conseil national.

Ultime chance pour les pays de l'OPEP

Les treize pays membres de l'OPEP pourraient se retrouver avant la fin de février pour une conférence extraordinaire de l'ultime chance afin de tenter d'enrayer l'effondrement des cours du pétrole.

Pour effacer l'échec de la réunion de janvier à Genève, la tenue d'une telle rencontre avait été maintes fois évoquée, mais samedi matin le secrétaire de l'OPEP, M. Marc Saturnin Nguema, a considéré à Vienne qu'il était désormais « concevable » que cette conférence extraordinaire puisse être convoquée dans deux semaines. Elle se tiendrait à Genève ou à Vienne.

M. Nguema a précisé que l'opportunité de la réunion, qui serait la troisième en trois mois, était reconnue par tous, mais que les 13 ministres du pétrole de l'OPEP devaient encore donner leur accord. Le feu vert, à l'évidence, doit venir de l'Arabie Saoudite, le principal producteur.

L'urgence de la situation avait été exposée jeudi dernier par le ministre du pétrole saoudien, cheikh Zaki Yamani, qui a déclaré, en guise d'avertissement aux autres membres du cartel, qu'il n'y avait pas « d'autre solution » pour rallier la consommation mondiale que de décider une baisse des prix.

Concrètement, cela signifierait que faute d'un accord des 13 au cours de la réunion qui se profile, la réduction de \$34 à \$30-baril du prix officiel de référence de l'OPEP semble de plus en plus probable. Depuis l'échec de Genève, il y trois semaines, les cours du brut sur les marchés libres de Rotterdam et de Londres n'ont cessé de baisser pour s'établir au dessous de \$29-baril.

Le Reer Dépôts garantis: capital et intérêts garantis, variété de termes.

- Chicoutimi (418) 549-5746
1-800-463-9657
Place du Royaume
- Laval (514) 668-5223
1-800-361-3803
Place Val des Arbres
- Montréal (514) 286-3225
1-800-361-6840, poste 3225
Complexe Desjardins
- Québec (418) 653-6811
1-800-463-4792
Place Belle Cour
- Sainte-Foy
Sherbrooke (819) 566-5667
1-800-567-6920
Place Jacques-Cartier

Aimeriez-vous diminuer vos impôts en plaçant de l'argent dans un Reer? Pensez à un Reer Dépôts garantis de la Fiducie du Québec.

C'est un placement de toute sécurité puisque le capital et le taux d'intérêt sont garantis pour la durée du dépôt, sans aucuns frais.

12 1/2 % 5 ans
Intérêts versés annuellement
Dépôt minimum 500 \$

Renseignez-vous auprès de nos conseillers. Et rappelez-vous que nous pouvons vous aider en matière de financement, de services fiduciaires et de placements.

Fiducie du Québec

Le rendement, c'est important; le service l'est tout autant.

Taux sujets à changement. Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

desjardins



LOCATION LONG TERME

FAITES LA COMPARAISON

Louer une voiture 1983 à long terme chez AVIS, c'est payant de A à Z pour vous... et à la mesure de vos besoins! Les tarifs de AVIS sont très très compétitifs, vous pouvez comparer. Les programmes sont conçus pour que vous profitiez au maximum de votre argent.

AVIS offre toutes les marques et tous les modèles de voitures, toutes livrées par des concessionnaires locaux. Comparez les tarifs de AVIS dans les quelques exemples proposés ci-contre. Ce sont tous des modèles très populaires. Vous pouvez aussi commander le genre de véhicule et l'équipement qui vous conviennent le mieux et bénéficier de tarifs comparativement aussi bas. Même à ces conditions très avantageuses, vous pouvez toujours compter sur la fiabilité de AVIS.

UN LEADER AU DOMAINE DE LA LOCATION DE VOITURES

Mazda GLC Renault 5-GTL Dodge Omni Ford Escort L	177\$* par mois	Oldsmobile Omega Buick Skylark Mustang L Datsun Stenza	223\$* par mois
AMC Alliance L Toyota Tercel Chevrolet Cavalier Chevrolet Citation PJ	188\$* par mois	Datsun Pulsar Dodge 600 Pontiac 6000 Camaro	238\$* par mois
Toyota Corolla Ford EXP Plymouth Reliant Pontiac J-2000	200\$* par mois	Pontiac Grand Prix Buick Century Mercury Marquis Oldsmobile Cutler LS	252\$* par mois

*Coût mensuel calculé sur une location de 36 mois. Chaque auto comprend l'équipement standard du manufacturier. Taxe, immatriculation et assurance en sus.

Composez, même à frais virés,
735-7308

Jamaïque,
la destination de l'heure!

c'est payant de... **AZ** à...

LE DEVOIR
POUR UN ABONNEMENT
À DOMICILE
844-3361

Des milliers de partisans de Solidarité dans la rue

VARSOVIE (AFP) — Plusieurs milliers de personnes sont descendues dans la rue hier à Varsovie, où ils ont manifesté trois heures durant leur hostilité au régime et leur attachement au syndicat dissous Solidarité, 14 mois jour pour jour après le coup de force du 13 décembre 1981.

Les manifestants, dont il était difficile d'évaluer le nombre mais qui étaient plusieurs milliers, ont été chargés peu avant 21 h 00 locales par les zomos (unités anti-émeutes), qui ont tiré des

grenades lacrymogènes et interpellé plusieurs personnes. Le correspondant de l'AFP, présent sur place, a vu deux femmes d'un certain âge emmenées brutalement par deux policiers vers un fourgon stationné non loin.

La milice, qui avait bouclé la rue Krakowskie Przedmiescie où défilait les manifestants, a finalement chargé quand ces derniers ont tenté de gagner la place du Château, au cœur de la vieille ville. Les manifestants, parmi lesquels se trouvaient des hommes et des

femmes de tous âges, se sont séparés en plusieurs groupes et peu à peu dispersés, peu après 21 h 15.

Les manifestants, qui ont défilé tout au long de l'avenue Krakowskie Przedmiescie et dans les rues adjacentes, ont crié sans arrêt des slogans hostiles au régime et en faveur du syndicat Solidarité aujourd'hui hors la loi. Parmi ces slogans: « À bas la junte, le WRON (administration de l'état de siège) sur la place Rouge, ici c'est la Pologne, les nouveaux syndicats au ci-

metière ».

En sens inverse, ils ont acclamé Solidarité et ses principaux dirigeants, criant sans trêve vive « Lech Walesa, vive Zbigniew Bujak (l'une des figures de proue de la clandestinité et ancien président de Mazowsze, la section Solidarité de Varsovie).

Tout a commencé, comme toujours en Pologne, par une messe commandée par les anciens internes à 17 h 00 locales à l'église Saint-Joseph du séminaire, riche de souvenirs puisque c'est en ses

murs qu'avait été exposée deux jours durant la dépouille de feu le cardinal Wyszynski, le « grand primate ».

Après l'office, dans une église pleine à craquer où l'on pouvait reconnaître dans l'assistance de nombreuses « célébrités » de Solidarité (dont Bronislaw Geremek et Krzysztof Sliwinski, tous deux internés pendant plus d'un an), la cérémonie religieuse s'est brusquement transformée en manifestation.

Les quelque 4.000 partici-

pants, le bras levé en faisant le V de la victoire, ont entonné spontanément pendant vingt minutes d'affilée le chant que « Dieu protège la Pologne », puis l'hymne national, dont les paroles étaient devenues pour la circonstance: « Guide nous Walesa, Solidarité polonaise, marche vers la victoire, il faut nous tuer pour nous réduire au silence, Bujak nous a montré la voie du combat ».

La foule est ensuite sortie (il était 18 h 00 passées) et s'est dirigée vers l'église

Sainte-Croix, distante d'un kilomètre, où devait avoir lieu à 19 h 00 locales un office similaire. Un défilé s'est aussitôt constitué et les premiers slogans ont commencé à fuser des milliers de bouches. Les camions de Zomos et camions de la milice, qui commençaient à circuler, dans une évidente démonstration de force, étaient systématiquement sifflés et conspués, parfois bombardés à coups de boules de neige.

Après une pause durant la seconde messe à l'église Sainte-Croix, les événements

devaient se précipiter et aboutir à l'intervention des Zomos et de la milice (qui étaient quelques centaines), et avait barré à ses deux extrémités la rue Krakowskie Przedmiescie.

Cette manifestation est la plus importante survenue à Varsovie depuis le 10 novembre dernier (2ème anniversaire de l'enregistrement de Solidarité) et confirme que sous une façade apparente de normalisation, les esprits sont loin d'être calmés en Pologne.

Un an de prison à Ismat Sadate

LE CAIRE (d'après Reuter et AFP) — M. Ismat Sadate, frère du président égyptien assassiné, et trois de ses fils ont été condamnés samedi à un an de prison chacun pour escroquerie, fraude et corruption.

Le tribunal de moralité, créé par Anouar Sadate lui-même pour juger des cas de corruption, a également ordonné la confiscation de leurs biens, estimés à 124 millions de livres égyptiennes (148 millions de dollars).

M. Sadate, ses quatre femmes et ses quinze enfants ont fait l'objet de 24 chefs d'accusation, parmi lesquels on relève l'atteinte aux intérêts économiques de la société, la corruption politique et l'enrichissement par usurpation des biens de l'État.

M. Sadate et sa famille ont été arrêtés en octobre dernier et leurs biens mis sous scellés pendant le procès, qui a commencé le 18 décembre.

M. Ismat Sadate, un ancien conducteur de bus, a nié toutes les accusations, et déclaré que toute cette affaire avait été montée pour salir la mémoire de son frère. Le procès a été très largement rapporté par la presse, qui s'est abstenue d'impliquer l'ancien président.

Le verdict a été diversement accueilli par l'assistance évaluée à près de cinq cents personnes. Applaudi par la majorité des présents, il a été hué par d'autres, notamment les proches des accusés, alors que Ismat lui-même et ses deux enfants à l'intérieur du box des accusés ont réagi par le silence.

Les épouses, filles et belles-filles étaient en pleurs, tandis que ses fils et beaux-fils manifestaient bruyamment leur déception. « C'est une trahison », a crié l'un des fils d'Ismat, tandis qu'un autre, au bord de la dépression nerveuse, s'adressant aux journalistes étrangers, affirmait que « la justice en Égypte est aux ordres ».



Ismat Sadate essaie de calmer un de ses fils qui proteste après la décision du tribunal de la moralité condamnant le frère de l'ancien président égyptien, ainsi que trois de ses fils, à un an de prison. (Photolaser AP)

Barbie: « Je ne regrette rien de ce que j'ai fait »

PARIS (d'après Reuter et AFP) — Le criminel de guerre Klaus Barbie, actuellement détenu à Lyon après son expulsion de Bolivie, a reconnu avoir dirigé la Gestapo de la ville pendant la dernière guerre mondiale mais a affirmé ne pas regretter ses actions passées.

L'ancien nazi a fait cette déclaration au cours d'une interview exclusive filmée par la télévision bolivienne au cours de son voyage en avion militaire de La Paz à Cayenne puis vers Lyon.

« La guerre, il faut la gagner, celui qui la perd, perd tout... malheur aux vaincus », a-t-il déclaré dans cette interview, diffusée hier par la

télévision française.

« Je ne regrette pas ce que j'ai fait », a-t-il dit encore.

Klaus Barbie, qui va être jugé en France pour crimes contre l'humanité, a notamment évoqué les procès d'anciens nazis après la Seconde guerre mondiale. « C'était le procès des vaincus par les vainqueurs. Cette sorte de procès ne rend pas la justice. Vous devez gagner la guerre », a-t-il affirmé.

Au début du voyage, Klaus Barbie, persuadé qu'il se dirigeait vers la République fédérale allemande était décontracté devant la caméra.

Apprenant qu'il était emmené en Guyane française, il a ensuite changé de visage,

devenant tendu et nerveux et s'en est pris aux autorités de La Paz.

« Je proteste énergiquement contre l'attitude du gouvernement bolivien. Ils ne m'ont pas donné une minute pour intervenir contre cette expulsion. C'est à la dernière minute, à l'aéroport, qu'un employé du ministère de l'Intérieur m'a annoncé que j'étais expulsé... vers l'Allemagne », a-t-il dit.

Pressé de questions sur ses activités de chef de la Gestapo de Lyon, l'ancien nazi - accusé d'avoir torturé et fait déporter des milliers de Juifs et de résistants - a déclaré qu'il n'avait fait que son devoir à l'encontre de la

résistance. Et d'ajouter: « Si l'Allemagne avait gagné la guerre, on ne s'occuperait pas de mon cas ».

Par ailleurs, la psychologie du tueur isolé cherchant à tuer Klaus Barbie a amené les autorités françaises à accélérer le transfert de la prisonnier le plus encombrant de France, samedi soir, du fort Montluc à une autre prison de Lyon présentant de meilleures garanties de sécurité.

L'opération s'est effectuée dans un impressionnant déploiement de forces de sécurité mobilisant quelques 300 policiers pour surveiller les 3 km séparant le fort Montluc, de la prison Saint-Joseph, un ancien couvent austère du centre de Lyon, où Klaus Barbie occupe désormais une cellule de 10 m2 dans le bâtiment I (comme isolement). L'ancien chef de la Gestapo de Lyon est le seul prisonnier dans ce bâtiment, les autres détenus ayant été transférés dans d'autres prisons.

La décision de transférer a été accélérée, indique-t-on de source informée, en raison notamment de la publication par un hebdomadaire français d'une photo prise au téléobjectif montrant l'arrivée de Barbie à l'intérieur du fort Montluc.

La junte choisit de harceler Walesa

VARSOVIE (d'après AFP et Reuter) — L'épreuve est finie pour Lech Walesa, qui a été entendu trois jours d'affilée au parquet militaire de Varsovie dans le cadre de l'instruction contre les dirigeants du KOR (Comité d'autodéfense sociale, dissident), mais bien des incertitudes demeurent quant à l'avenir du leader ouvrier, sans cesse harcelé par le pouvoir.

Samedi soir, au terme d'une journée fertile en émotions, où des journalistes avaient cru voir M. Walesa emmené dans une voiture de police vers la prison Rakowiecka, l'ancien président de Solidarité a pu enfin regagner en voiture son domicile à Gdansk.

Au dire de ses proches, il y est revenu très épuisé par ces 15 heures d'interrogatoire, sur lesquelles aucune indication n'a pu être obtenue. Lech Walesa avait souligné lui-même qu'il était tenu par le secret de l'instruction.

Compte tenu de la longueur sans précédent de cette audition, une chose est sûre en tout cas: il ne s'agit pas d'une simple procédure symbolique, et Lech Walesa, qui était entendu comme « témoin », aura eu à répondre en détail sur des questions très précises ayant trait aux relations entre Solidarité et les anciens responsables du KOR, qui tous occupaient des fonctions de conseil au sein du syndicat aujourd'hui hors la loi.

MM. Jacek Kuron, Adam Michnik, Henryk Wujec, Jan Litynski et Jan Jozef Lipski — ce dernier seul est en liberté pour raisons de santé — sont tous accusés de complot contre la sécurité de l'état, et théoriquement passibles d'une condamnation pouvant aller jusqu'à la peine de mort.

Au terme de ces trois jours d'épreuve, ou l'on ignore si le leader ouvrier — qui a passé deux nuits au secrétariat de l'épiscopat — a pu ou non rencontrer le primat Jozef Glemp, il paraît clair que le pouvoir a décidé de maintenir Lech Walesa sous pression et de laisser planer en permanence une menace diffuse sur sa personne.

En ce sens, l'interrogatoire de M. Walesa (on n'exclut pas hier dans son entourage qu'il soit suivi d'une citation à comparaître au procès du KOR) s'inscrit visiblement dans le cadre d'une double tactique de harcèlement et de discrédit. Un mois à peine après sa libération, le 14 novembre dernier, l'ancien président de Solida-

rité avait été convoqué puis finalement conduit de force, à la mi-décembre, au parquet civil de Gdansk, pour être entendu sur des irrégularités financières dans la gestion des fonds de la section régionale du syndicat.

Peu auparavant, des bandes magnétiques destinées à jeter le discrédit sur le leader ouvrier avaient été gracieusement remises à l'épiscopat, qui avait choisi de traiter la manœuvre par le mépris.

Tous ces éléments réunis, notent les observateurs, entretiennent un climat de menaçante incertitude sur l'avenir de Lech Walesa, qui n'a d'ailleurs toujours pas retrouvé un poste de travail aux chantiers Lénine, même s'il est inscrit à nouveau depuis peu sur leurs états d'appointement.

Lech Walesa, dont le prestige reste intact auprès de la population, reste en fait un citoyen privé fort gênant pour les autorités. Hier matin, a-t-on appris à son domicile à Gdansk, dans l'église paroissiale Sainte Brigitte pleine à craquer, l'ex-président a été acclamé comme d'habitude par l'assistance, aux cris de « qu'il vive cent ans, tiens bon Lech ».

Le cardinal Josef Glemp, de retour en Pologne à l'issue d'entretiens à Rome avec le pape Jean Paul deux, a justifié hier la position prudente adoptée par la hiérarchie catholique de Varsovie dans la crise polonaise.

Dans son premier sermon depuis son élévation au rang de cardinal, le primat de l'é-

glise polonaise a déclaré qu'il appartenait à l'église non pas de prendre publiquement position en faveur de programmes promus par d'autres personnes, mais plutôt de se concentrer sur l'application des principes qui sont de longue date ceux de l'église.

« Certains disent que le primat devrait prendre des positions plus engagées, qu'il devrait faire des déclarations nettes et catégoriques. Il y a des gens qui souhaiteraient voir la hiérarchie catholique mettre en oeuvre les programmes qu'ils lui imposent ».

« Mais l'église doit rester fidèle à son propre programme qui est inscrit dans les écritures. Ce programme n'est peut-être pas populaire en ce moment, mais l'église se doit d'y rester fidèle », a-t-il déclaré.

Certains prêtres, en contact quotidiennement avec la population, ont reproché au primat de ne pas avoir condamné plus ouvertement la politique du gouvernement communiste pendant la loi martiale.

Q

Rivière polluée, eau potable en DANGER!

ASSOCIATION QUEBÉCOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU

Juger Barbie seul ou faire le procès exemplaire du nazisme?

PARIS (AFP) — La France est divisée sur les enjeux de l'affaire Barbie: faut-il la limiter aux crimes de l'ancien chef de la Gestapo de Lyon, ou l'élargir à un procès exemplaire à l'usage d'émules du nazisme qui séviraient aujourd'hui encore dans le monde.

Incarcééré pendant une semaine au fort Montluc de Lyon d'où il dirigea, il y a 40 ans, les quelques 4.000 meurtres et les milliers d'arrestations et de déportations attribués à la Gestapo dans la région contre des résistants et la communauté juive, Klaus Barbie se tait, tandis que s'accroissent les plaintes sur

le bureau du juge d'instruction.

Son procès ne devrait pas s'ouvrir avant un an, mais la majorité des Français l'a déjà condamné: 56% d'entre eux ont estimé, dans un sondage, qu'il faudrait rétablir exceptionnellement la peine de mort, hypothèse qu'a immédiatement rejetée le gouvernement qui l'a abolie en 1981.

Mais si la satisfaction est unanime de savoir Klaus Barbie emprisonné sur les lieux de ses crimes, la perspective de son procès divise déjà la France: sera-t-il aussi celui des collaborateurs français avec l'occu-

pant nazi, marquera-t-il un épilogue exemplaire à la Seconde guerre mondiale, ou à l'inverse devra-t-il mettre en lumière, comme l'écrit l'historien Jacques Julliard, « l'innombrable postérité du nazisme à travers le monde ».

En écho au quotidien *Le Monde*, qui a relevé que « Poi-Pot et ses complices, auteurs au Cambodge d'abominations comparables à celles de Barbie, disposent encore d'un siège aux Nations unies », Jacques Julliard estime dans *Le Nouvel Observateur* que l'enjeu final du procès « ne saurait être le sort réservé à un misérable tortionnaire », mais celui « de

la nostalgie hitlérienne telle qu'elle se manifeste, ça et là, sous une forme pathologique ».

Cette « revanche posthume d'Adolf Hitler » est, pour cet historien, présente sur tous les continents, dans des pays où tortures et massacres continuent d'être pratiqués en toute impunité. *Les Nouvelles littéraires* rouvrent de leur côté le dossier de la guerre d'Algérie, où on a vu des Français se comporter comme des bourreaux.

En revanche, Mme Simone Veil, ancien ministre sous la présidence de M. Giscard d'Estaing, elle-même ancienne déportée, estime que « comparer l'État hitlérien avec l'Argentine ou le Salvador, ou parler de nazisme à propos des massacres de Palestiniens à Sabra et Chatila », c'est banaliser « la spécificité du nazisme ».

Ce débat recouvre une deuxième polémique qui s'est faite jour avec la perspective de voir des Français mis en cause par l'instruction pour le rôle qu'ils ont joué auprès de l'occupant nazi.

Le retour à l'avant-scène de l'actualité d'un ancien résistant français, René Hardy, déjà jugé et acquitté deux fois dans les années 1950 alors qu'il était soupçonné d'avoir donné à Klaus Barbie le chef de la résistance intérieure, Jean Moulin, laisse en effet augurer d'un grand déballeage sur le comportement de certains Français sous l'occupation, que d'aucun jugeait inopportun.

Mme Veil estime ainsi que « sortir le linge sale de la collaboration française, c'est se tromper de cible », à l'opposé de l'historien Raymond Aron, pourtant politiquement proche d'elle, pour qui le procès Barbie « aidera la France à assumer une période tragique de son histoire ».

Le caricaturiste Sissoïev est arrêté depuis mardi

MOSCOU (d'après AFP et Reuter) — Le caricaturiste soviétique Viatcheslav Sissoïev, qui était recherché par la police depuis quatre ans, a été arrêté mardi dernier à Moscou, a-t-on appris samedi de source dissidente.

Sissoïev, 45 ans, était passé dans la clandestinité en 1979 après avoir fait l'objet de poursuites judiciaires pour « violation de la loi réprimant la pornographie » et avoir passé deux semaines en détention sous l'accusation de « hooliganisme », précise-t-on de même source.

Dans ses dessins, dont certains ont été publiés en France, indique-t-on, Sissoïev avait notamment tourné en

dérision les activités du KGB (Comité pour la sécurité d'État soviétique) ainsi que certains aspects des Jeux olympiques de Moscou en 1980.

Par ailleurs, Mme Tatyana Osipova, une militante du groupe soviétique de surveillance des accords d'Helsinki aujourd'hui dissout, est alimentée de force après plus de deux mois de grève de la faim dans sa prison, ont annoncé samedi ses amis.

Mme Osipova avait été arrêtée en 1980 et condamnée l'année suivante à cinq ans de camp de travail et cinq ans d'exil intérieur.

Dans une lettre adressée à sa famille et sortie clandestinement du camp, elle avait annoncé en octobre son intention d'entamer une grève de la faim pour pouvoir rencontrer son mari, Ivan Kovalyov, condamné à la même peine et détenu dans un autre camp.

D'après ses amis, Mme

LE DEVOIR
ABONNEZ-VOUS
844-3361

le collégial privé: une tradition de qualité

MONTREAL
Collège ANDRE GRASSET
Tél.: (514) 381-4293
Collège FRANÇAIS
Tél.: (514) 272-0754
Collège JEAN DE BREBEUF
Tél.: (514) 342-1320
Collège MARGUERITE-BOURGEOYS
Tél.: (514) 487-2420
MARIANOPOLIS
Tél.: (514) 931-8792
Collège MARIE-VICTORIN
Tél.: (514) 325-0150
Collège de secrétariat NOTRE-DAME NOTRE DAME SECRETARIAL COLLEGE
Tél.: (514) 935-2531
Collège O'SULLIVAN
Tél.: (514) 866-4622
Collège SAINT-JEAN-VIANNEY
Tél.: (514) 648-3821
Collège STANISLAS
Tél.: (514) 273-9521
Institut TECCART
Tél.: (514) 526-2501
Ecole de musique VINCENT-D'INDY
Tél.: (514) 735-5261

L'ASSOMPTION
Collège de l'ASSOMPTION
Tél.: (514) 589-5621

QUEBEC
Collège BART
Tél.: (418) 522-3906
Collège MERICI
Tél.: (418) 683-1591
PETIT SEMINAIRE DE QUEBEC
Tél.: (418) 692-3981

SAINT-GEORGES DE BEAUCE
Séminaire de Saint-Georges
Tél.: (418) 228-8896

SHERBROOKE
Séminaire de Sherbrooke
Tél.: (819) 563-2050

TROIS-RIVIERES
Collège LAFLECHE
Tél.: (819) 375-7346

LEVIS
Collège de LEVIS
Tél.: (418) 837-4544

CAP-ROUGE (QUEBEC)
Campus NOTRE-DAME-DE-FOY
Tél.: (418) 872-8041
Séminaire SAINT-AUGUSTIN
Tél.: (418) 872-0954

NICOLET
ECOLE SUPERIEURE DE MUSIQUE
Tél.: (819) 293-2011

DRUMMONDVILLE
Collège d'affaires ELLIS
Tél.: (819) 477-3113

ASSOCIATION DES COLLEGES DU QUEBEC
1940, boul. Henri-Bourassa est, Montréal H2B 1S2 • (514) 381-8891

Selon Pékin, aider Taiwan, de l'hitlérisme

PEKIN (AFP) — La Chine a comparé hier, au lendemain de la visite à Pékin du secrétaire d'Etat George Shultz, l'aide militaire américaine à Taiwan au déclenchement par Hitler de la Seconde guerre mondiale.

Dans un commentaire d'une rare virulence daté de Washington, l'agence Chine nouvelle s'en prend aux garanties apportées par Washington à la défense de Taiwan, qualifiées de « simple prétexte pour intervenir dans les affaires intérieures de la Chine et rompre l'unité du territoire chinois ».

Notant que de nombreux écrits ont été publiés aux Etats-Unis pour le 50-ème anniversaire de l'accession de Hitler au pouvoir, l'agence affirme qu'« il serait bon que les gens tirent la leçon de cette expérience historique ».

« Ceux qui veulent outrager les autres peuvent toujours trouver un motif pour les mettre en cause, écrit Chine nouvelle. Mais ils doivent prendre garde de ne pas se ranger dans la même catégorie qu'Hitler, de ne pas entrer dans l'Histoire au chapitre de l'infamie ».

Pékin, rappelle-t-on, a coutume d'assimiler certains dirigeants étrangers au chef du Troisième Reich. Cependant, semble-t-il, ce procédé n'avait pas été appliqué aux Etats-Unis depuis la normalisation des relations entre les deux pays, en janvier 1979.

L'agence s'en prend notamment à un récent éditorial du *Wall Street Journal*, favorable au maintien du soutien américain à Taiwan et selon lequel « 20 millions d'oiseaux taiwanais en cage valent mieux qu'un milliard de continentaux éparpillés dans la nature ».

« De quel droit les Etats-Unis sont-ils autorisés à assimiler le territoire chinois à une cage d'oiseaux, dont ils peuvent faire ce qui leur plaît », interroge l'agence, qui ajoute : « Il s'agit là d'une politique de la canonnrière, c'est-à-dire d'hégémonisme pur et simple ».

Par ailleurs, l'agence a évoqué hier la récente décision d'un tribunal de l'Alabama, condamnant Pékin à verser plus de 41 millions de dollars à neuf Américains détenteurs d'obligations émises au début du siècle par le régime impérial chinois pour financer la construction d'une voie ferrée.

En refusant officiellement de prendre position dans cette affaire, le département d'Etat « tente de fuir ses responsabilités et d'imposer les lois américaines à la Chine », affirme Chine nouvelle.

L'Irak affirme avoir lancé une contre-attaque samedi

MANAMA (AFP) — Une semaine après le lancement par Téhéran dans le secteur frontalier de Missan de la « première phase » de sa nouvelle offensive, l'Irak, après avoir résisté sur ce front, a contre-attaqué dans le Golfe en lançant samedi soir sa marine et son aviation contre le terminal pétrolier iranien de l'île de Kharg.

Les raids lancés l'été dernier par l'Irak contre ce terminal, puis ses attaques et menaces contre les navires qui s'y dirigeaient, n'avaient pas empêché le fonctionnement de celui-ci à un rythme croissant. Les observateurs dans le Golfe estiment que cette nouvelle opération irakienne, qui a atteint selon Bagdad « le quai ouest, ses installations de pompage et un pétrolier qui s'y trouvait à quai », pourrait avoir des conséquences plus graves.

Le président irakien Saddam Hussein avait déclaré en novembre dernier que la marine irakienne connaîtrait « dans les premiers mois de 1983 un développement nouveau qui la mettra au premier rang des forces navales du Proche-Orient ».

Moscou double ses conseillers en Syrie

WASHINGTON (Reuter) — Selon le *Washington Post*, Moscou a doublé le nombre de ses militaires envoyés en Syrie pour aider à la reconstruction de son système de défense aérienne anéanti par Israël en juin dernier.

Le correspondant du quotidien américain cite des sources diplomatiques à Damas. L'URSS achemine actuellement en Syrie près d'un millier de soldats pour aider les Syriens à utiliser les nouveaux missiles sol-air à longue portée SAM-5, que les Soviétiques ont donné à la Syrie, dit-il.

des opérations basculer vers le Golfe, et en particulier vers la zone, vitale pour l'Iran, de l'île Kharg. Les pays du Golfe craignent, dans ce cas, une escalade du conflit susceptible de les toucher directement.

A moins que, confrontés à une baisse de leurs revenus qu'accroissent les fortes exportations pétrolières de l'Iran, les pays arabes du Golfe ne jugent désormais avec moins d'appréhension une telle escalade : il faudrait alors supposer qu'ils ont reçu des assurances concernant l'évolution militaire du conflit ou leur propre sécurité, ce qui semblerait confirmer des informations données de sources diplomatiques arabes à Ryad.

L'Arabie saoudite, en tous cas, poursuit sa double politique d'aide financière à l'Irak (selon le *Financial Times* de Londres) et de maintien de contacts indirects avec Téhéran.

Le roi Fahd a reçu la semaine dernière des responsables des deux pays arabes qui soutiennent Téhéran : le neveu du colonel Kadhafi, Ahmed Ben Mohammed al-Qadhafi, et le ministre de l'information syrien, Ahmed Iskander. Ce dernier aurait cependant informé le roi Fahd du refus iranien de tentatives de médiation syriennes.

Les deux belligérants s'accrochent pour affirmer que la guerre ne touche pas à sa fin : alors que le président

Mitterrand au sommet sur la culture

PARIS (AFP) — Un rassemblement sans précédent de quelques 300 savants, écrivains, cinéastes, acteurs et économistes venus du monde entier a débattu pendant deux jours à Paris sur le thème « culture et développement », au cours d'un colloque clôturé par le président français, M. Francois Mitterrand.

Le président Mitterrand a déclaré « finie l'époque où savant et artiste signoriaient l'un l'autre ». Il a prôné une « alliance féconde entre l'art et la science », devant un parterre qui ne pouvait le démentir : pour la première fois à Paris étaient en effet réunies dans un même amphithéâtre, à la Sorbonne, des personnalités aussi diverses que l'économiste John Kenneth Galbraith, le prix Nobel de la paix Sean McBride, l'ancien président du Sénégal Léopold Sédar Senghor, les écrivains Graham Greene, William Styron, Kate Millett, Susan Sonntag, Elie Wiesel, les cinéastes Francis Ford Coppola, Alan Pakula, Miklos Jancso, Francesco Rosi, Volker Schlöndorff, Ettore Scola, sans compter de nombreux comédiens et philosophes.

M. Mitterrand a défini le « projet français » comme celui d'un investissement simultané « dans les créations technologiques, artistiques et intellectuelles ». Pour lui, « céder au mirage de la technologie serait suicidaire » si on ne favorise pas l'investissement dans les industries de la culture, qui sont « celles de l'avenir ».

Devant ce forum exceptionnel, M. Mitterrand a également affirmé que la France prendrait avant l'été prochain des initiatives en faveur du développement commun des pays du tiers-monde et des pays industriels, car « il est inconcevable que s'élargisse encore le fossé qui sépare les pays industriels des autres. Ils se sauveront tous ensemble ou personne ».

Le président français a enfin annoncé la prochaine organisation à Paris d'une conférence internationale contre le racisme, l'antisémitisme et la haine, qu'avait proposée l'écrivain israélien Elie Wiesel.

Réuni à huis clos samedi matin, puis en séance publique jusqu'à hier, ce colloque, organisé par le ministre français de la Culture, M. Jack Lang, s'est essentiellement traduit par un échange d'idées entre personnalités ayant peu l'habitude de se rencontrer.

LA SEULE CALIFORNIE EN



Personne ne vous emmène en Californie aussi rapidement qu'Air Canada. Pour votre prochain voyage-éclair à Los Angeles ou San Francisco, Air Canada vous offre un nouvel horaire encore plus pratique.

Départ de Montréal vers Los Angeles à 8 heures tous les matins avec l'escale la plus brève en chemin. À Toronto. Pour les autres vols, une seule formalité de douane, à Montréal. À l'escale, vous disposez d'un salon spécial et n'avez plus à vous occuper de rien: les bagages sont transférés et votre siège est déjà réservé à bord du prochain avion.

Air Canada vous offre le voyage le plus court vers la Californie. Et le voyage le plus agréable. Grâce à la qualité unique de son Service Connaisseur. Personne d'autre ne vous offre un service aussi pratique vers la Californie.

Pour un voyage-éclair en Californie, il n'y a rien comme le Prêt-à-partir d'Air Canada.



MONTREAL

LOS ANGELES

DÉPART	ARRIVÉE
8h00	12h00 tous les jours
14h00	19h50 le samedi
15h45	19h50 sauf le samedi

SAN FRANCISCO

8h00	12h10 tous les jours
15h45	19h50 sauf le samedi

VOTRE PRÊT-À-PARTIR POUR LE SUCCÈS.

AIR CANADA



Service Connaisseur et Prêt-à-partir sont des marques de commerce d'Air Canada.

L'église de la Visitation au Sault-au-Récollet

L'UNE des plus anciennes églises de la région de Montréal et, assurément, l'une des plus belles, se trouve au Sault-au-Récollet dans le nord de la ville.

De son promontoir, l'église de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie domine la rivière Des Prairies. En s'y rendant par le boulevard Gouin, elle apparaît, soudainement, au fond d'un vaste espace vert que ne laissent pas soupçonner les rangées de maisons anciennes, à l'est et à l'ouest. Elle apparaissait, faudra-t-il dire dans quelques mois, car la Ville de Montréal et le ministère des Affaires culturelles n'ont pas l'intention de faire obstacle à la construction d'un petit ensemble résidentiel sur un terrain voisin de la propriété de la Fabrique.

Ce terrain, d'une superficie d'un peu plus de 90,000 pieds carrés, est situé dans l'angle du boulevard Gouin et de la rue du Fort-Lorette, immédiatement à l'ouest du terrain de l'église. Les habitations Fort-Lorette, un projet résidentiel constitué de maisons unifamiliales jumelées, occuperont bientôt cet espace vert, inutilisé jusqu'à ce jour.

Le projet de construction aura évidemment pour effet de compromettre la perspective remarquable que l'on avait sur l'église, depuis le

LE PATRIMOINE

Alain Duhamel



boulevard Gouin, en venant de l'ouest.

Les recherches n'ont jamais pu établir avec certitude l'emplacement du fort des Messieurs de Saint-Sulpice, érigé au Sault-au-Récollet vers la fin du XVII^e siècle. On sait toutefois qu'il se trouvait dans le voisinage immédiat de l'église, du côté de la propriété des Soeurs de la Miséricorde dont une partie accueillera les Habitants Fort-Lorette. Un sondage archéologique, tenté il y a quelques années, n'avait pu dans ce terrain rehaussé à la suite des travaux de construction de l'évacuateur de crues, retracer quelque vestige qui puisse indiquer l'emplacement du fort.

Le Sault-au-Récollet doit son nom à une tragédie: la mort de Nicolas Viel, missionnaire, survenue vers 1625 dans les rapides de la rivière Des Prairies. Craignant que la vie urbaine de Ville-Marie ne trouble davantage leur mission au fort de la montagne, les Messieurs de Saint-Sulpice déménageaient leur

oeuvre vers 1696 au Sault-au-Récollet. Elle y demeura jusqu'à vers 1720 et se déplaça à nouveau, cette fois vers le lac des Deux-Montagnes.

La fondation de la paroisse remonte à 1736. Les paroissiens entreprennent la construction de l'église actuelle en 1749. Une légende que l'on raconte toujours veut que le curé de l'époque, Monsieur Chambon, ait non seulement mobilisé les énergies de ses paroissiens, mais aussi consacré le diable sous l'apparence d'un cheval blanc attelé au transport des pierres.

L'église, telle qu'elle nous est parvenue aujourd'hui, porte en elle la contribution de plusieurs générations de paroissiens qui l'ont décorée, rénovée, agrandie puis restaurée. La plus importante transformation a eu lieu au milieu du siècle dernier par l'addition d'une imposante façade, oeuvre de l'architecte John Ostell. Ce londonien a construit plusieurs immeubles à Montréal tels que l'édifice des douanes, dans l'arrondissement historique, et

l'église Notre-Dame-de-Grâce, dans l'ouest de la ville.

Le décor intérieur de l'église constitue une véritable oeuvre de l'art traditionnel québécois. La liste des sculpteurs et artistes qui y ont travaillé comporte les noms de Philippe Liébert, de Louis Quévillon, de Vincent Chartrand et de David Fleury David. De cette église Ramsay Traquair écrit, dans son oeuvre magistrale sur les églises traditionnelles du Québec: « L'église a échappé aux restaurateurs modernes; c'est une église qui appartient à la plus authentique tradition du Québec... Elle représente l'un des monuments les plus remarquables de la tradition canadienne-française dans la province de Québec. »

L'église en elle-même n'est pas en péril, fort heureusement. Mais son environnement, lui, s'est continuellement transformé en lui amputant pièce par pièce les qualités exceptionnelles de son site. La construction d'un évacuateur de crues, vers 1929, a modifié son lien avec la rivière, la construction du pont Papineau-Leblanc et l'aménagement du boulevard Papineau en autoroute, ou presque, a coupé l'église de l'ancien village du Sault-au-Récollet et créé un environ-



Cette photographie ancienne de l'église de la Visitation la représente à une époque où il y avait encore des arbres et quelques immeubles institutionnels dans son voisinage immédiat. Aujourd'hui, les deux bâtiments sur la gauche n'existent plus, les arbres non plus.

nement sonore insupportable, la construction d'une série de maisons plus banales les unes que les autres appauvrit davantage un site qui, autrement, pouvait encore offrir l'une des belles fenêtres de Montréal sur la ri-

vière Des Prairies. ■ ■ ■ A la maison Chevalier—Jusqu'au mois de mai, la maison Chevalier, à Québec, présente une collection de céramique ancienne constituée d'une cinquantaine de

pièces artisanales ou manufacturées, de la fin du XVIII^e siècle jusqu'au début du XX^e siècle. L'exposition comprend outre plusieurs pièces retrouvées à la suite de fouilles archéologiques à Charlebourg,

à Saint-Augustin, et à Saint-Denis sur le Richelieu. L'exposition est ouverte au public du mardi au dimanche, de 10h à 17h, à la maison Chevalier, 25 rue Marché Champlain, Place Royale, Québec.



Un policier fouille le jardin de la maison blanche de Melrose Avenue, au nord de Londres, afin d'y découvrir les restes de 13 autres victimes qui y seraient enterrées. De nouveaux ossements y ont été découverts samedi. (Photolaser AP)

Scotland Yard poursuit ses fouilles macabres

Londres (AFP) — Scotland Yard a repris hier son macabre travail de fouille dans le jardin de Kilburn, au nord-ouest de Londres, à la recherche des restes de treize vagabonds et a lancé un appel aux personnes qui auraient habité la maison attenante au jardin.

Les enquêteurs qui ont déjà découvert, selon eux, un nombre considérable d'ossements cherchent maintenant à recueillir le maximum d'informations sur les victimes, leur identification étant très délicate. Ils se sont déclarés intéressés par tous les témoignages de personnes ayant habité la maison blanche du 195 Melrose Avenue depuis septembre 1975.

Scotland Yard épluche également les dossiers de l'agence pour l'emploi où travaillait Dennis Andrew Nilsen, 37 ans, inculpé du meurtre de la seule victime jusqu'à présent identifiée, Stephen Sinclair, 20 ans. La police pense en effet que c'est à son travail que Nilsen faisait connaissance avec des jeunes sans domicile fixe. Le leur proposait ensuite de les héberger dans sa maison de Muswell Hill (nord-est de Londres), où ont été retrouvés les restes de trois victimes, notamment deux têtes et une main cachées dans un placard.

Vêtus de combinaisons vertes, de gants et de masques la douzaine de policiers et de spécialistes judiciaires a continué hier à retourner et à passer au tamis la terre du jardin caché des regards indiscrets par une grande bache bleue. Nous cherchons les fragments les plus petits d'os, de cheveux, d'ongles, des choses qui restent quand tout a disparu, a indiqué un officier de police sur place.

La tâche des enquêteurs ne s'annonce pas aisée car de nombreux ossements sont vieux au moins d'un an et certains ont été brûlés avant d'être enterrés. Les recherches dureront au moins une semaine selon un porte-parole du Yard.

Quand le jardin aura été exploré entièrement les fouilles seront dirigées à l'in-

térieur de la maison blanche du début du siècle qui abritait plusieurs meubles. Tout y sera passé au peigne fin et les planchers seront démontés.

Les policiers paraissent sûrs d'eux mais restent totalement muets sur les raisons qui les ont conduits à entreprendre les fouilles. Celles-ci n'ont pu débuter qu'après des aveux déjà substantiels de l'inculpé, Dennis Andrew Nilsen, estiment les observa-

teurs. Toutefois la police se refuse à donner une quelconque indication qui permettrait de cerner la personnalité du fonctionnaire.

La presse britannique, récemment rappelée à l'ordre par le Conseil national de la presse, au sujet de la couverture de l'enquête sur l'éventreur du Yorkshire meurtrier de treize femmes, s'en tient également aux faits et ne fouille pas le passé de l'inculpé.

Hinckley a tenté de se suicider

WASHINGTON (AFP) — John Hinckley, qui avait tenté d'assassiner le président Ronald Reagan en mars 1981, a été hospitalisé et se trouvait dans un état grave, après avoir tenté de se suicider hier matin, a indiqué la police.

Un porte-parole du ministère de la Santé a précisé « qu'il avait apparemment absorbé une substance qui n'a pas encore été identifiée ». Son état est considéré comme grave mais il est conscient, a-t-il précisé, en ajoutant que le pronostic des médecins est « favorable ».

Le jeune homme avait été interné dans une institution psychiatrique, l'hôpital St-Elizabeth de Washington, après avoir été déclaré innocent le 22 juin dernier, pour « irresponsabilité mentale », de l'attentat au cours duquel le président Reagan et trois autres personnes avaient été blessés. Le verdict avait provoqué une vive émotion aux États-Unis.

C'est au moins la troisième fois que Hinckley tente de mettre fin à ses jours, en avalant des médicaments ou en se pendant.

Les psychiatres de l'hôpital St-Elizabeth avaient estimé dans un rapport au juge au cours du procès que « Hinckley était et demeurerait dans un avenir prévisible un danger pour lui-même et pour les autres ». Ces experts



John Kinckley jr. souignaient notamment qu'il pensait chaque jour à tuer Jodie Foster, la jeune actrice américaine dont Hinckley voulait attirer l'attention par son geste.

En septembre dernier, la sûreté fédérale (FBI) avait annoncé avoir intercepté une lettre dans laquelle Hinckley cherchait à obtenir un revolver pour s'échapper de l'hôpital où il est interné.

Depuis son internement, Hinckley, 27 ans, a répondu par écrit à plusieurs demandes d'interview. Il avait notamment déclaré à une radio américaine qu'il était « désolé pour toutes ses victimes, y compris le président Reagan », mais que le public ne comprenait toujours pas, à son avis, le sens réel de son acte.

Paris et Ottawa à l'aide des pays africains

PARIS (AFP) — Le ministre d'Etat canadien aux Relations avec les pays francophones, M. Charles Lapointe, a quitté Paris hier pour le Canada à l'issue d'une visite de quatre jours en France qui a donné lieu à des entretiens politiques et économiques.

Au cours de cette visite, M. Lapointe a été reçu notamment par le ministre français de la Coopération et du Développement, M. Christian Nucci, le secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), M. François Wono N'Guema, et le directeur général de l'UNESCO, M. Amadou Mahtar M'Bow. Il s'est également entretenu avec de nombreux industriels et hommes d'affaires français.

Au ministère de la Coopération et du Développement, on indique que MM. Nucci et Lapointe, dont c'était la première rencontre, ont procédé à un tour d'horizon des problèmes communs en Afrique. De source canadienne autorisée, on déclare que la France et le Canada ont « convenu d'explorer de nouvelles avenues de coopération dans des pays tiers essentiellement en Afrique francophone ». Cette décision, précise-t-on de même source, répond à une proposition canadienne.

La France et le Canada ont déjà coopéré en Afrique, notamment en ce qui concerne le réseau de télécommunications panafricaines (Panafitel).

Par ailleurs, après une prise de contact avec le directeur général de l'UNESCO, M. Lapointe s'est entretenu vendredi avec le secrétaire général de l'ACCT auquel il a annoncé que le Canada avait décidé d'augmenter sa contribution au programme spécial de développement de l'agence, l'élevant à \$1.300.000 pour 1983. Le Canada contribue déjà pour 70 p.c. au budget total de ce programme.

Samedi, le ministre canadien s'est entretenu avec un groupe d'hommes d'affaires français, conformément à la volonté de Paris et d'Ottawa, exprimée en novembre dernier lors de la visite officielle du premier ministre Pierre Elliott Trudeau, de promouvoir la coopération bilatérale. Avant Paris, M. Lapointe avait également rencontré des hommes d'affaires et des industriels de Marseille et de Saint-Etienne. Parmi les projets examinés figure notamment la construction par la France d'hélicoptères civils pour le Canada.

À Saint-Etienne, M. Lapointe a également participé à une « journée économique » canadienne organisée parallèlement aux cinquièmes rencontres cinématographiques, où le Canada est largement représenté.

La police croit que Shergar est mort

DUBLIN (AFP) — La police irlandaise, La Garda, qui enquête sur l'enlèvement de Shergar, le cheval le plus cher du monde, a indiqué hier qu'elle craignait que l'étalon soit mort.

Les enquêteurs fondent leurs craintes sur le fait qu'ils n'ont pas reçu de nouvelles des ravisseurs depuis vendredi. Ce jour-là l'entraîneur Jeremy Maxwell, qui habite en Irlande du Nord, avait reçu un appel téléphonique lui indiquant que Shergar s'était blessé lui-même dans le box où il avait été caché par les ravisseurs et qu'il avait été abattu afin qu'il ne souffre pas.

La police n'avait pas tout d'abord pris cet appel au sérieux, mais samedi elle se déclarait pour la première fois inquiète et son pessimisme s'est accru hier. Le commissaire

James Murphy qui avait déclaré qu'il avait l'intuition que le cheval était encore vivant a indiqué hier: « Mes hommes ne disposent d'aucun élément qui puissent les convaincre que l'animal soit encore en vie ».

Le commissaire a renouvelé son appel de samedi demandant aux ravisseurs de se mettre en contact avec ses services et de leur dire si Shergar est vivant ou mort.

Jusqu'à présent la police pensait que le dernier appel authentique des ravisseurs remontait à jeudi matin quand une rançon de 2 millions de livres (\$4 millions environ) avait été réclamée mais elle avait jugé peu crédibles les appels annonçant la mort de Shergar et un abaissement de la rançon à 40.000 livres.

Eubie Blake meurt à l'âge de 100 ans

NEW YORK (Reuter) — Eubie Blake, le dernier des grands compositeurs américains de ragtime, est mort samedi, cinq jours après que des centaines de milliers de New-Yorkais aient célébré son 100^e anniversaire.

Le compositeur noir, aussi célèbre pour ses talents de pianiste, est mort dans sa maison de Brooklyn des suites d'une pneumonie.

Lundi, des milliers de ses fans s'étaient massés dans l'église luthérienne St Peter pour écouter des groupes de jazz, qui ont joué pendant vingt-quatre heures en son honneur.

Blake, toutefois, était trop malade pour y assister en personne et il a regardé l'événement à la télévision, de son lit de malade.

Fils d'anciens esclaves, Blake a écrit plus d'un millier de chansons, dont *I'm just wild about Harry* et *Memories of you*.

Il participa également à la première comédie musicale entièrement noire jamais jouée à Broadway, en 1921, intitulée *Shufflin' along*.



Eubie Blake

Après le succès de *Shufflin' along*, Blake et un autre compositeur célèbre, Sissie Soon, ont écrit des textes pour des vedettes aussi célèbres que Noel Coward, Gertrude Lawrence et Sophie Tucker.

Blake a été l'un des fondateurs de l'ASCAP, (American Society of Composers, Authors and Publishers) et permis à de nombreux talents de se faire découvrir.

débuts dans un bordel de Baltimore, pour parvenir au faite de la gloire en composant des chansons et des comédies musicales pour Broadway.

« Cet homme est l'histoire du jazz » a déclaré le Rév. John Gensel, pasteur de St-Peter.

Il y a deux ans, Blake s'était rendu à la Maison-Blanche pour y recevoir la Médaille de la Liberté, la plus haute distinction civile de la nation.

Il avait alors plaisanté avec le président Ronald Reagan sur leur passé artistique commun.

Blake racontait parfois comment les musiciens noirs de *Shufflin' along* n'avaient pas le droit de jouer avec les partitions devant eux, parce que personne ne pouvait croire que des Noirs sachent lire les notes.

C'est pourquoi Blake et ses camarades devaient avoir en mémoire toute la partition et la jouer par coeur chaque soir. Il y eut 500 représentations.

IMPORTANT REER EXPRESS

NOUVEAU: L'OPTION-BONI.

Vous pouvez désormais obtenir un rendement encore plus élevé sur votre REER à la Banque Nationale. STOP.

Contribution par paiement unique, versements successifs, chèques pré-autorisés et prêt épargne. STOP.

Plusieurs types de placement: taux fixe rachetable ou non, ou taux variable. STOP.

Préparez votre avenir, réduisez vos impôts et investissez à des taux très concurrentiels, avec un REER de la Banque Nationale. STOP.

Renseignez-vous à notre plus proche succursale. STOP.

Votre avenir, nous, on s'en occupe.

BANQUE NATIONALE
Nous, on s'en occupe.

**On n'est pas
les seuls
À LE DIRE!**

Des sacrifices exigés des enseignantes et enseignants en voici:

*145 millions de dollars
de coupures de salaires en trois mois (Loi 70);*

*325 millions de dollars
de coupures de salaires en 1983 (Loi 105);*

785 millions de dollars d'ici 1985 (Loi 105);

*381 millions de dollars de perte
dans les régimes de retraite du secteur public,
soit plus d'un milliard de dollar (1 000 000 000 \$)
en trois ans, particulièrement chez les enseignantes
et enseignants (Loi 68);*

*400 millions de dollars
environ de coupures de services et de personnels
depuis deux ans.*

C'est déjà trop!

Faut-il en plus sacrifier l'école publique?

Au minimum, il faut maintenir les conditions actuelles d'enseignement.



Centrale
de l'enseignement
du Québec

La danse-théâtre de Robert Desrosiers: bizarre et merveilleux

par Suzanne Asselin

Robert Desrosiers Dance Theatre. Programme: « Mille millions de tonnerre » et « La Table du Fou ».

Robert Desrosiers, de Toronto, nous avait mis sur la piste l'an dernier à la même époque. Cette année il a mis les bouchees triples et c'est un merveilleux spectacle de danse-théâtre, hautement visuel et onirique, qu'il propose aux grands et aux petits. Une imagination aussi géniale et prolifique n'est pas monnaie courante.

Dans les deux oeuvres au programme, Desrosiers met en scène une brochette de personnages tous aussi bizarres et merveilleux les uns que les autres. Deux musiciens entourés de plusieurs instruments accompagnent les huit danseurs qui ont également participé à la création

de la bande sonore. Desrosiers a conçu et participé à la confection de la plupart des costumes, décors et masques qui pullulent.

La pièce de résistance, *La Table du Fou*, nous catapulte dans un voyage à travers les siècles et elle oppose l'ignorance du Moyen-Âge à l'ouverture de la Renaissance. Pendant une heure, des personnages et animaux étranges défilent à un rythme qui ne laisse pas le temps au spectateur de rationaliser le déroulement des événements.

Trois personnages font leur entrée en scène (le roi, la dame et le fou) et Desrosiers nous les présente en trois formats. Ils sont d'abord des marionnettes, puis des êtres réels en chair et en os et enfin des géants (d'une vingtaine de pieds de hauteur) saluant dangereusement l'assistance.

Desrosiers joue le rôle du fou et fait le lien visuel et

psychologique entre les différents moments de l'œuvre. En plus, il déploie une virtuosité acrobatique à couper le souffle et qui fait penser à ces dessins représentant les plus fameux personnages de la comedia dell'arte.

Ici et là, un poète dément récite une prose avec force gestes, des jongleurs divertissent et la table du fou se garnit de masques obscènes.

Dans *Mille millions de tonnerre* Desrosiers tient le rôle principal (un « charlot » symbolique) et il est emporté, avec sa belle grosse vache en papier maché, dans une tempête de pluie. Desrosiers et les trois autres personnages (dont sa femme Claudia Moore qui représente la fluidité, la féminité) transposent le primitif. Ils sont tous un peu victimes des éléments naturels qui dépassent l'entendement humain.

Desrosiers est passé maître dans l'étude des contrastes. Il oppose l'ancien et le moderne, le rêve et la réalité, la clarté et le mystère. Ce spectacle a un caractère mythique. Desrosiers propose un récit poétique qui fait honneur à l'intelligence du spectateur.

Pierre Labelle à la salle Maisonneuve

Du miroir à l'écran de télévision

par Nathalie Petrowski

Pierre Labelle est un homme à l'écoute de son temps. Les antennes de télévision dressées sur la tête, l'oeil aux aguets, le nez fourré partout, il flaire l'humour du jour et s'abandonne aux pressions atmosphériques des saisons et des sociétés. Minuteusement, il ramasse les miettes de l'actualité, embouteille le temps en petites capsules d'absurdité et se tricote un humour à lui, bien personnel.

Installé à la salle Maisonneuve pour presque trois semaines, son plus récent spectacle nous le montre sous un éclairage hautement technologique. Les textes font figure de parent pauvre dans le déploiement des techniques audio-visuelles. L'humour vient parfois à manquer. On rit moins souvent et on rit en dedans, comme à soi-même.

Le Baronet recyclé en « stand-up comic » puis réhabilité en monoglogue de bonne famille, excellente cette fois dans le gag visuel. Un peu à la manière d'un Jean-Guy Moreau, mais plus graphiste que caricaturiste, il explore tous les travers de la société de consommation nord-américaine. L'entrée en matière est une trouvaille synchronisée avec la manchette récente des journaux. Les lumières de la salle s'allument sur un caméraman

de la télévision à péage. Seul choix. Posté en cran plus bas que la scène, celui-ci nous prévient que le spectacle va être enregistré. Il promène sa caméra parmi la foule gênée et gloussante et l'invite à la contemplation narcissique instantanée sur l'écran de la scène. Le ton vient d'être donné. Le miroir du traditionnel monoglogue québécois est devenu un écran de télévision qui renvoie une image plus large que le petit polaroid local et familial.

Plusieurs autres gags à saveur technique viendront homogénéiser une soirée un peu schizophrénique. Labelle s'amusera entre autres avec le son, mimant une série d'actions vers un support sonore particulièrement tapageur. Il poussera une pointe du côté de l'image avec un montage loufoque intitulé *Jalousie* et portant sur les différents attributs de ses idoles masculins. Il terminera avec un extra-terrestre en rose bonbon, parlant un langage codé et dénaturé, qui rappellera les meilleures répliques de Symphonie.

En même temps que ses gags visuels prendront de l'ampleur, on le sentira très vite dépassé par la machine technique, envahi par l'angoisse de rater ses punchs visuels et incapable de livrer toute l'énergie verbale nécessaire pour porter un gag et le faire exploser comme

une bombe. L'exhibitionnisme technique autour de lui n'arrivera pas à masquer son manque de nerf et finalement son manque de métier. Trop de gags frôleront dangereusement le précipice de la platitude, trop de punchs comiques s'annonceront au moins deux minutes avant leur heure. Certains comme celui sur l'avortement cherché par la provocation à la Deschamps, mais retomberont mollement et sans hu-

mour dans les camp des préjugés à la Pro-Vie.

Tirailé entre la parole et l'image, entre le réalisme et l'absurdité, Labelle naviguera dans des eaux troubles que son débit bafouillant ne fera que troubler davantage. Son dernier monologue, conçu dans la tradition classique du « stand-up comic », le sauvera du déluge. Libéré de la technique, soulagé de ses insécurités et de la ner-

vosité d'une soirée de première, il filera glorieusement sur l'autoroute de la caricature sociale. Retrouvant son souffle, son élan, son sens du détail quotidien, il nous livrera un discours lapidaire sur l'ère du « fast food » au royaume du gadget. Nous le quitterons convaincus du clown et du comique qui sommeillent en lui et qui cherchent encore à se défaire de l'emprise de Pierre Labelle...

Le festival de Rio bat son plein

RIO DE JANEIRO (Brésil) (AFP) — L'imposant Momo, le roi du carnaval, sera, jusqu'au mercredi des cendres, le maître absolu de Rio de Janeiro. Le maire lui a remis les clés de la ville et rien, même pas la pluie battante qui tombe depuis hier matin sur Rio, ne pourra arrêter les folies du carnaval.

Près de 100.000 personnes ont assisté depuis hier après-midi, sur l'avenue Marques de Sapucaí, au dé-

filé de quelque 30.000 membres des 12 écoles de samba les plus connues. Le thème choisi cette année: *Le carnaval rêve d'enfant*. Pour l'organisation du grand défilé, la municipalité de Rio de Janeiro a dépensé 5 millions de dollars tandis que les écoles en ont dépensé autant pour leurs costumes.

Pendant trois jours, les Cariocas, les habitants de Rio, vont vivre au rythme

des batucadas, au son des tambours et tambourins, dans les quartiers de la périphérie aussi bien que sur les plages de Copacabana et Dipanema. Dans les bars, la cachaca — eau-de-vie — et la bière coulent à flot.

De nombreuses forces de police sont présentes dans toute la ville ce qui permet de limiter les agressions aux abords des grands hôtels où les prix des chambres atteignent 150 dollars.

LABOITE À ÉCHOS

Le célèbre romancier d'origine belge Georges Simenon a fêté samedi dans sa résidence de la banlieue de Lausanne (Suisse) son 80ème anniversaire.

L'écrivain, qui a publié environ 220 livres dont les cé-

lèbres *Commissaire Maigret*, vit depuis 28 ans sur les bords du lac Léman, et depuis 1972 dans une ancienne petite ferme du quartier lausannois de Cour.

Simenon, l'un des écrivains les plus féconds depuis Balzac et dont les ouvrages ont été traduits dans 70 langues, a officiellement cessé d'écrire depuis 10 ans. Il a cependant récemment publié *Une lettre à ma mère* et *Des mémoires intimes*.

Georges Simenon est en fait né le vendredi 13 février 1903, mais sa mère, supersticieuse, a modifié la date et déclaré le 12.

★ CE SOIR ★
7h15 100s
PICNIC AT HANGING ROCK
de Peter Weir
9h30 100s
THE GETTING OF WISDOM
de Bruce Beresford
New Yorker
5380 St. LAURENT 276-9626

À VOIR CE SOIR
6h30, 9h15 LA TERRASSE (Salle 1)
7h00 LA PASSANTE DU SANS SOUCI
9h30 GEORGIA à voir absolument!
— trois films différents, jusqu'au 17 février seulement!
— prix d'entrée 3.00\$ chacun des films
L'AUTRE CINEMA 6430 Papeau 722-1451

GÉRARD DEPARDIEU et NATHALIE BAYE
LE RETOUR DE MARTIN GUERRE
le DAUPHIN 1 LUN. A VEND. 7.00-9.00 SAM. DIM. 2.15-4.30-7.00-9.20
BEAUBIEN PRÈS D'IVERVILLE 721-6060

SÉLECTION OFFICIELLE FESTIVAL DE VENISE 82 POUR TOUS
UN FILM ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR COLINE SERREAU
qu'est-ce qu'on attend pour être heureux!
LaCité 1 SEMAINE 6.05, 7.50 et 9.35.
3575 AV. DU PARC 844-9470

UN TRÈS BEAU FILM! F. Laurendeau
LA NUIT DE SAN LORENZO
ÉLYSÉE 2 SEMAINE 7.10 & 9.10
35 MILTON 842-6053

auditions concentration ballet
Auditions pour la concentration ballet de l'école secondaire Pierre-Laporte (Ville Mont-Royal)
Le seul établissement au Québec à offrir un programme intensif d'enseignement du ballet intégré au cours secondaire régulier.
La Commission scolaire Sainte-Croix en collaboration avec l'École Supérieure de Danse du Québec (anciennement l'École Supérieure des Grands Ballets Canadiens) ouvre ses portes aux jeunes qui désirent faire carrière en ballet et qui ont les aptitudes requises. Tous les élèves bénéficient de la gratuité scolaire et ceux qui proviennent de l'extérieur de Montréal ont droit à une bourse de 1 500\$ plus 200\$ pour les frais de transport.
Ces auditions sont ouvertes aux filles et aux garçons admissibles, en septembre 1983, dans les classes de 1ère à 4e secondaire inclusivement.
PRÉALABLES: 1ère secondaire (36 places) filles et garçons avec ou sans préattribution
2e secondaire (8 places) filles 3 à 4 ans de préattribution garçons 1 à 3 ans de préattribution
3e secondaire (4 places) filles 5 à 6 ans de préattribution garçons 3 à 4 ans de préattribution
4e secondaire (3 places) filles 6 à 7 ans de préattribution garçons 4 à 5 ans de préattribution
PRÉSENTEZ-VOUS: MONTREAL 20 février 9h00: 2e secondaire 10h00: 3e et 4e secondaire 13h00: 1ère secondaire Maison de la Danse 4816, rue Rivard
Examinateurs: Mme Ludmila Chiriac et jury
Renseignements: Bureau de M. Jean-Guy Therrien (514) 739-6311
Sous la supervision de Madame Ludmila Chiriac, fondatrice des Grands Ballets Canadiens.

PAIN BLANC
Conception et mise en scène de Gilles Maheu
Prolongations du 15 au 23 février sans relâche
Brillant... Dément... Tout est pensé, voulu, mûri.
A ne pas manquer L'ensemble est parfait.
Francine Grimaldi Alain Richard
CBF Bonjour Intervention
ESPACE LIBRE 1945, rue Fullum (521-4198 ou 521-4191)
27 janvier au 13 février à 20 h 30 (relâche lundi)
Une production de CARBONE 14 (les Enfants du Paradis)

PRÉSENTÉMENT EN VENTE
EN PLEINE FARCE!
JEAN LAPOINTE
du 15 au 27 mars 20h 8 13 17 5
du 31 mars au 3 avril du 7 au 10 avril 20h
THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS, Guelph, 842-2010
SALLE WILFRID-PELLETIER PLACE DES ARTS, Guelph, 842-2010

AUJOURD'HUI, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS. ET SI, DEMAIN, C'ÉTAIT VOUS?
Donnez du fond du cœur.
La Fondation canadienne des maladies du cœur.
1455, rue Peel, bureau M-31 Montréal (Québec) H3A 1T5

2 CBFT	17 RADIO-QUÉBEC	10 CFTM	99 TVFQ (Câble)
12.23 Le téléjournal	12.30 Télévision	12.15 Le dix-vous informé	12.30 Concert Duorak
12.30 Allô Bou Bou	12.30 Pierre Nadeau rencontre	12.30 Cinqz	13.14 Intermede expression
13.30 Au jour le jour	13.30 Marche aux images	13.30 Cinéma	13.30 Le cheval vert
14.30 Cinéma	14.30 Mémoire du Québec	14.30 Les Carnets de l'aventure	14.15 Téléfoot
"L'île ou la cuisse" Comédie avec Louis de Funès et Coluche. Français 1976	15.30 Planète arabe	15.40 Le théâtre de Bouvard	15.59 S'il vous plaît
16.00 Bobino	16.00 De Montevideo aux Beaulieu	16.09 Actuaires régionales	17.00 L'île aux enfants
16.30 Au jeu	17.00 Marche aux images	17.30 Trente millions d'amis	17.30 Abolir coeur
17.00 La femme bonique	18.00 Passe-Paradis	18.30 Des chiffres et des lettres	18.30 Pour un instant d'amour (The Alan Am. Couleur 1973) Drama sentimental réalisé par Gilbert Cates avec: Nathalie Wood, Robert Wagner, Bruce Davison et James Smith Jackson.
18.00 Ce sor	18.29 La minute et quart de Gérard D. Laflaque	19.00 Aujourd'hui la vie	20.00 Concert biethoven
18.40 Nouvelles du sport	19.30 Pierre Nadeau rencontre	20.45 Intermede & Musée Debout	20.45 S'il vous plaît
18.50 Télé arts	19.30 Le choc des Amériques	21.30 Intermede: ski romance	21.45 Téléfoot
19.00 Le vagabond	20.00 Histoire d'un pays	22.40 Les côtés d'ailleurs: le Gange	22.52 Le théâtre de Bouvard
19.30 Terre Humaine	20.30 S.O.S. jécoute	23.05 S'il vous plaît	23.16 Les actualités régionales
20.00 Télé-sélection	22.00 Justice pour tous		
"Les yeux de Laura Mars" Drama policier avec Faye Dunaway, Tommy Lee Jones, American 1978			
22.00 A communiquer			
22.30 Le téléjournal			
23.05 Nouvelles du sport			
23.20 Le bref à quatre feuilles (Rep)			
23.50 Commissariat Spécial K-1			

CINÉMA	CBMT	CFCF
ASTRE I: (327-5001) — "L'empire contre-attaque" 9 h 05	12.00 The Midday News	12.00 The Midday News
ASTRE II: — "Les aventuriers de l'arche perdue" 9 h 20	12.10 Midday	12.10 Midday
ASTRE III: — "Blade Runner" 9 h 00	12.25 Community Announcements	12.25 Community Announcements
ASTRE IV: — "La maison du lac" 9 h 00	12.58 Wok with Yan	12.58 Wok with Yan
AVENUE: (937-2747) — "The Boat" 6 h 15, 9 h 00	13.00 All My Children	13.00 All My Children
BERRI I: (288-2115) — "Le quart d'heure américain" 12 h 30, 2 h 25, 4 h 15, 6 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15	14.00 Take Thirty	14.00 Take Thirty
BERRI II: "Maman a cent ans" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15	14.30 Weather Report	14.30 Weather Report
BERRI III: — "Un assassin qui passe" 12 h 50, 2 h 55, 5 h 00, 7 h 05, 9 h 05	15.00 Daytime Challenge	15.00 Daytime Challenge
BERRI IV: — "L'œil du tigre" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30	15.30 Coming Attractions	15.30 Coming Attractions
BERRI V: "Diva" 12 h 35, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 25, 9 h 30	16.00 Do It Yourself	16.00 Do It Yourself
BONAVENTURE I: (861-2725) — "Tootsie" 7 h 00, 9 h 10	16.29 Newswatch 6	16.29 Newswatch 6
BONAVENTURE II: — "Dark Crystal" 7 h 00, 9 h 10	16.30 Just down the street	16.30 Just down the street
BROSSARD I: (465-3851) — "L'œil du tigre" 7 h 30, 9 h 30	17.00 Happy Days	17.00 Happy Days
BROSSARD II: — "Annie" 7 h 00, 9 h 20	17.00 The Price is Right	17.00 The Price is Right
BROSSARD III: — "Tootsie" 7 h 00, 9 h 10	18.00 Newswatch	18.00 Newswatch
CHAMPLAIN I: (271-1103) — "E.T. l'extra-terrestre" 7 h 10, 9 h 20	19.00 Happy Days	19.00 Happy Days
CHAMPLAIN II: — "Les fesses à l'air" 8 h 00 — "Sphinx" 6 h 00, 9 h 45	20.00 Hangin' in	20.00 Hangin' in
CHATEAU I: (271-1103) — "Manoir de la terreur" 3 h 00, 6 h 20, 9 h 40	20.30 Anka	20.30 Anka
CHATEAU II: "Star Trek II: la colère du Khan" 1 h 00, 5 h 25, 9 h 50	21.00 Mash	21.00 Mash
CINÉMA LUMIÈRE: — "L'aventure du ski" 7 h 15 — "Général concert Fortkum-puchas" 9 h 15	21.25 Newhart	21.25 Newhart
CINÉMA MONTROSE: — "Désirs" 12 h 00, 2 h 45, 5 h 25, 8 h 10 — Priscilla, adolescente précoce" 1 h 30, 4 h 15, 6 h 55, 9 h 40	22.00 The National	22.00 The National
CINÉMA DE PARIS: — "Vidéo drome" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30	22.25 The Journal	22.25 The Journal
CINÉPLEX I: — "La grande bouffe" 1 h 55, 3 h 40, 5 h 25, 7 h 15, 9 h 05	23.00 NewsWatch Headlines and the National Update	23.00 NewsWatch Headlines and the National Update
CINÉPLEX II: — "The last american virgin" 1 h 45, 3 h 45, 5 h 35, 7 h 30, 9 h 25	23.05 Barry Miller	23.05 Barry Miller
CINÉPLEX III: — "Rape of Love" 1 h 30, 3 h 35, 5 h 40, 7 h 45, 9 h 30		
CINÉPLEX IV: — "Frankenstein en 3 dimensions" 2 h 00, 3 h 50, 5 h 40, 7 h 30, 9 h 25		
CINÉPLEX V: — "The world according to Garp" 1 h 40, 4 h 15, 6 h 50, 9 h 20		
CINÉPLEX VI: — "The threshold" 1 h 45, 3 h 35, 5 h 25, 7 h 15, 9 h 10		
CINÉPLEX VII: — "Come back to the 5 & Dime, Jimmy Dean, Jimmy Dean" 1 h 35, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30		
CINÉPLEX IX: — "The Toy" 1 h 45, 3 h 40, 5 h 35, 7 h 30, 9 h 25		
CINÉMA MONTREAL I: (521-7870) — "L'œil du tigre" 2 h 00, 5 h 50, 9 h 40		
"L'homme des cavernes" 12 h 15, 4 h 05, 7 h 55		
CINÉMA MONTREAL II: — "Les fesses à l'air" 2 h 05, 5 h 45, 9 h 25		
"Sphinx" 12 h 00, 3 h 40, 7 h 20		
CINÉMA NEW YORK: — "Picnic at hanging rock" 7 h 15 — "The getting of wisdom" 9 h 30		
CLAREMONT: (486-7395) — "Peter Pan" 7 h 10, 9 h 15		
COMPLEXE DESJARDINS I: — "Et Dieu créa les hommes" 12 h 15, 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 35, 20 h 10, 21 h 45		
COMPLEXE DESJARDINS II: — "Les filles de Grenoble" 12 h 05, 15 h 10, 18 h 15, 21 h 20		
COMPLEXE DESJARDINS III: — "Guissardes" 12 h 05, 14 h 30, 16 h 35, 19 h 20, 21 h 45 — "Tout le monde en rébe" 13 h 15, 15 h 40, 18 h 05, 20 h 30		
COMPLEXE DESJARDINS IV: — "L'amant de Lady Chatterley" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00		
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349) — "Pierrot le dur" 20 h 30		
CÔTE-DES-NEIGES I: (735-5528) — "The Verdict" 7 h 30, 9 h 40		
CÔTE-DES-NEIGES II: "Tootsie" 7 h 00, 9 h 10		
CRÉMAZIE: (388-4210) — "Les charlots de feu" 7 h 15, 9 h 30		
DAUPHIN I: (721-6060) — "Le retour de Martin Guerre" 7 h 00, 9 h 20		
DAUPHIN II: "Fitzcarraldo" 8 h 00		
DORVAL I: (631-8587) — "Without a trace" 6 h 55, 9 h 10		
DORVAL II: "48 Hours" 7 h 40, 9 h 30		
DORVAL III: "Still of the night" 7 h 15, 9 h 30		
DÉCARIE I: (341-3190) — "Video Drome" 7 h 30, 9 h 30		
DÉCARIE II: "E.T. extra-terrestre" 7 h 10, 9 h 20		
ÉLYSÉE I: (842-6053) — "Une chambre en ville" 7 h 30, 9 h 30		
ÉLYSÉE II: — "La nuit de San Lorenzo" 7 h 10, 9 h 25		
FAIRVIEW I: (697-8095) — "Best Friends" 7 h 00, 9 h 05		
FAIRVIEW II: — "The entity" 7 h 15, 9 h 25		
IMPÉRIAL: (288-7102) — "Le bateau" 1 h 30, 4 h 00, 6 h 30, 9 h 05		
JEAN-TALON: (725-7000) — "Comédie érotique d'une nuit d'été" 7 h 30 — "Arthur" 9 h 15		
KENT I: (489-9707) — "The entity" 7 h 15, 9 h 20		
KENT II: — "48 Hour" 6 h 00, 7 h 50		
LA CITÉ I: (844-2829) — "Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux" 5 h 05, 7 h 50		
LA CITÉ II: — "Veronica Voss" 7 h 10, 9 h 10		
LA CITÉ III: — "Veronica Voss" 7 h 05, 9 h 05		
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — (Salle 1) "La passante du sans-souci" 7 h 15 — "La terrasse" 6 h 30, 9 h 30, Salle 2, "Georgia" 9 h 30		
LAVAL I: (888-7778) — "The entity" 7 h 00, 9 h 10		
LAVAL II: — "Le manoir de la terreur" "Lac des morts vivants" 6 h 45, 8 h 20		
LAVAL III: — "Le condé et la classe" "Les guerriers de l'apocalypse" 6 h 20, 8 h 00		
pour: du 9 au 27 fév SALLE WILFRID-PELLETIER: (Place des Arts) l'Opéra de Montréal présente "Fidèles" de Beethoven SALLE POLLACK: 555 Sherbrooke ouest (352-8224) — Hank Knox, clavessin 20 h 00 THÉÂTRE ARLEQUIN: 1004 est Ste-Catherine (288-2943) — "Plus folle que jamais" (Omnéca) UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: Faculté de musique (343-6479), Salle Claude Champagne. Concert dir. Guy Archambault. QUÉBEC GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: Salle Louis Fréchette. Jean Lapointe. Salle Octave Crémazie. Les Concerts du Conservatoire. OTTAWA OPÉRA NATIONAL DES ARTS: Centre Pierre Labadie. 20 h 30. Théâtre "Orléans Vania" 20 h 00. Studio: "The Wood Demon".		

Les Rangers l'emportent 3-2 au Forum, samedi

Les partisans du Canadien blâment Larry Robinson

par Bernard Cyr de la Presse Canadienne
Les Rangers de New York, qui n'avaient gagné qu'une seule fois à leurs 14 rencontres précédentes, ont fait la leçon au Canadien de Montréal en le battant 3-2, devant 16,858 spectateurs, samedi.

nuls lors des quatre premières rencontres.
Le but de la victoire a été l'oeuvre de Vaclav Nedomansky, son huitième de l'année. Le défenseur Reijo Ruotsalainen a contourné aisément Larry Robinson avant de remettre à Nedomansky, qui n'a eu qu'à pousser le disque au fond. Ce but, marqué à 6:02 du troisième vingt, portait la marque à 3-1 en faveur des Rangers.

de certains spectateurs), en marquant sans aide son neuvième but de l'année lors d'un jeu de puissance, à 15:04.
Don Maloney et Chris Kontos ont également marqué pour les Rangers, tandis que Doug Wickenheiser a réussi l'autre but du Canadien, qui ne subsistait que sa deuxième défaite à ses 14 derniers matches au Forum.

tière, il a déclaré: « Je préfère attendre à demain avant de parler ».
Mario Tremblay, que plusieurs considèrent comme le vrai capitaine de l'équipe, n'a pas hésité à prendre sa défense. « Larry Robinson ne mérite pas un tel traitement. Depuis un omis, il joue du très bon hockey. N'oubliez pas qu'il est sur la glace près de 40 minutes par match ».

« (Glen) Hanlon a évidemment été très solide devant notre filet, et je dirais que compte tenu de l'opposition à laquelle nous avons à faire face, c'est probablement son meilleur match depuis qu'il est avec nous.
« Jouer avec les Rangers n'a pas été un paradis pour les gardiens cette saison. Turk Broda aurait sûrement pris plaisir à garder les buts pour nous, » a ajouté Brooks, faisant allusion au grand nombre de tirs concédés par les Rangers.

plus mes réflexes, a dit Hanlon, choisi la première étoile du match. Je ne jouais pas souvent à St. Louis et il est facile de perdre la forme dans ces moments-là, si on ne fait pas les bons exercices lors des entraînements. Mais je n'ai que moi à blâmer pour cela.
Hanlon a admis qu'il connaissait toujours de bons matches au Forum, sans pouvoir toutefois expliquer le phénomène.

« C'est probablement l'édifice, même si je peux jurer que je ne me prépare pas davantage pour un match ici. Mais de jouer contre le Canadien au Forum déclenche sans doute un processus psychologique quelconque chez moi.
Par ailleurs, Brooks n'était pas surpris du jeu de Reijo Ruotsalainen, qui a habilement et aisément contourné Larry Robinson pour remettre à Vaclav Nedomansky, lors du but décisif.

Reardon accepte l'offre des Expos

Les Expos de Montréal ont annoncé que le lanceur de relève Jeff Reardon avait signé un contrat d'un an, évitant au même coup de se présenter en arbitrage aujourd'hui.

Bien que les termes du contrat n'ont pas été divulgués, Reardon aurait signé un contrat d'une valeur de \$500,000 pour la prochaine saison. Reardon, qui a compilé une fiche de 7 victoires contre 4 défaites, en plus de protéger 26 parties, demandait un contrat de \$600,000, ce qui représentait le double de l'offre initiale des Expos.

Acquis des Mets de New York en compagnie de Dan Norman, en retour du voltigeur Ellis Valentine au mois de mai 81, Reardon a participé à 75 rencontres avec les Expos l'an dernier et terminé la saison avec une moyenne de points mérités de 2,06, une des meilleures du circuit.

Reardon devient donc le deuxième joueur des Expos à signer un contrat avec la formation avant d'aller en arbitrage. Tim Wallach, comme Reardon, a accepté un contrat des Expos quelques jours avant de se présenter devant un arbitre. Bill Gullickson a également porté la dispute salariale, mais l'a perdue, obtenant néanmoins une augmentation de salaire pour la prochaine saison.

Robinson affecté par les huées

« Je n'ai jamais dit un mot contre personne et je n'ai pas l'intention de commencer aujourd'hui ».
Tel que promis à l'issue de la défaite du Canadien (3-2 contre les Rangers) la veille, Larry Robinson a livré hier ses impressions sur le dur traitement que lui font subir quelques habitués du Forum.

« Ce n'est pas à moi de juger », dit-il, et il s'est bien mal justifié lorsqu'il a voulu expliquer pourquoi il n'est pas sauté sur la patinoire après avoir été sélectionné la troisième étoile de la rencontre de samedi.

déçu d'avoir perdu ». La vérité, c'est que l'être sensible était très affecté.
Hier à l'entraînement, il était un des plus enjoués et il a assuré ne pas vouloir s'en faire avec ces histoires.

« Ce sont ces mêmes personnes qui, au baseball, huent un frappeur retiré au bâton puis l'applaudissent à tout rompre lorsqu'il frappe un circuit à son prochain tour au bâton.
« Moi, quand j'assiste à un spectacle sportif, ce n'est pas pour dénigrer les erreurs des joueurs mais pour assister à de bons coups et à un bon match. Je ne hais jamais ».

« J'ai passé une excellente nuit (de samedi à dimanche), a-t-il raconté hier. D'autant plus que j'étais seul à la maison, toute la famille se trouvant à Québec ».

HOCKEY

Ligue Nationale
Samedi
Rangers NY 3, Montréal 2
Winnipeg 4, Detroit 2
Hartford 4, Islanders NY 2
Buffalo 2, Calgary 4
Los Angeles 4, Pittsburgh 6
New Jersey 1, St-Louis 5
Chicago 4, Minnesota 5
Toronto à Boston, remis

Les meneurs
(Gardiens d'hier non comprises)
b a pts
Gretzky, Edm..... 46 94 140
Savard, Chi..... 25 64 89
Bossy, Isl..... 37 51 88
Messier, Edm..... 38 48 86
P. Stastny, Qué..... 33 51 84
Pederson, Bos..... 34 41 75
M. Stastny, Qué..... 33 42 75
Kurri, Edm..... 32 43 75
Nilsson, Cal..... 29 46 75
Goulet, Qué..... 41 33 74
Anderson, Edm..... 35 36 71
McDonald, Cal..... 48 22 70
Clarke, Phi..... 20 47 67
Trotter, Isl..... 28 38 66
Coffey, Edm..... 20 46 66
Secord, Chi..... 44 21 65
Dionne, LA..... 33 32 65
A. Stastny, Qué..... 24 41 65
Maruk, Was..... 29 35 64

Ligue Majeure du Québec
Vendredi
Ryan, Walter..... 23 33 56
Mark Napier..... 29 25 54
Guy Lafleur..... 15 38 53
Mats Naslund..... 20 31 51
D. Wickenheiser..... 23 27 50
Mario Tremblay..... 21 28 49
Pierre Mondou..... 22 23 45
Steve Shutt..... 25 15 40
Larry Robinson..... 9 31 40
Guy Carbonneau..... 13 22 35
Keith Acton..... 16 19 35
Robert Picard..... 6 23 29
Gilbert Delorme..... 11 15 26
Bob Garney..... 9 15 24
Craig Ludwig..... 8 18 18
Mark Hunter..... 8 16 18
Rick Green..... 1 15 16
Chris Nolan..... 4 3 7
Réjean Houle..... 1 3 4
Bill Root..... 1 3 4
Rick Natanson..... 0 3 3
Richard Sévigny..... 0 1 1
Rick Wamsley..... 0 0 0
Mark Holden..... 0 0 0
Bill Kitchen..... 0 0 0
Dwight Schofield..... 0 0 0

Ligue Collégiale AAA
Hier
Limouilou 5, Thetford Mines 5
Saint-Georges 12, Dawson 7
St-Hyacinthe 4, St-Laurent 1
Saint-Jérôme 5, Victoriaville 2

LIGUE NATIONALE
Division Prince-de-Galles
Section Charles Adams
BOSTON..... 56 38 10 8 228 146 84
MONTRÉAL..... 57 30 17 10 258 204 70
BUFFALO..... 56 25 20 11 206 183 61
QUÉBEC..... 58 26 23 9 247 236 61
HARTFORD..... 57 15 36 6 188 280 36

Section Lester Patrick
PHILADELPHIE..... 57 36 14 7 235 159 79
ISLANDERS NY..... 58 30 19 9 218 169 69
WASHINGTON..... 58 28 17 13 230 202 69
RANGERS NY..... 57 24 25 8 209 203 56
NEW JERSEY..... 58 11 35 12 160 242 34
PITTSBURGH..... 58 13 38 7 180 283 33

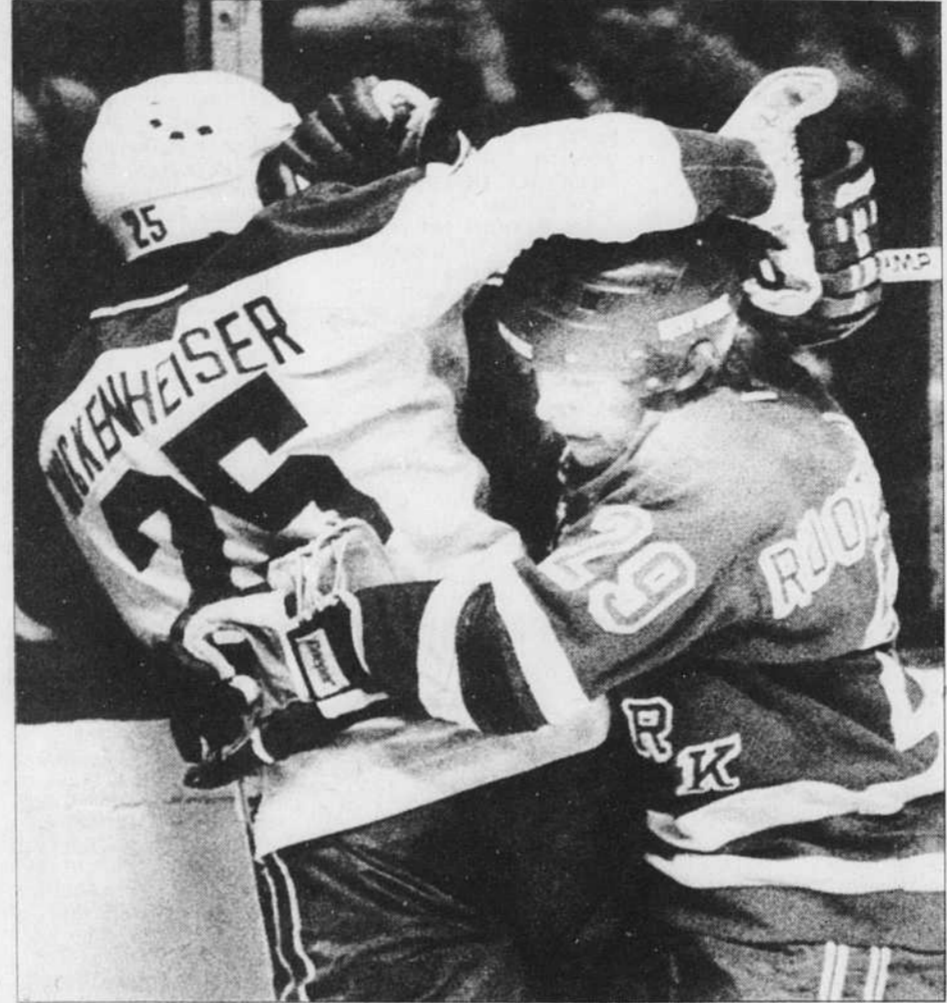
Division Clarence Campbell
Section James Norris
CHICAGO..... 59 36 16 7 253 205 79
MINNESOTA..... 57 29 15 13 236 204 71
ST-LOUIS..... 58 18 29 11 200 223 47
DETROIT..... 58 14 32 12 179 240 40
TORONTO..... 54 14 30 10 200 236 38

Section Connie Smythe
EDMONTON..... 57 31 16 10 307 230 72
CALGARY..... 58 24 25 9 238 204 57
WINNIPEG..... 59 23 29 7 218 244 53
VANCOUVER..... 55 18 26 11 201 218 47
LOS ANGELES..... 56 19 29 8 206 246 46

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC
Section Robert Lebel
LAVAL..... 56 43 13 0 364 237 86
VERDUN..... 58 42 15 1 407 252 85
LONGUEUIL..... 57 31 23 3 303 274 65
ST-JEAN..... 56 24 28 4 295 322 54
HULL..... 56 22 34 0 311 340 44
GRANBY..... 57 15 40 2 276 395 32

Section Frank Dillio
SHAWINIGAN..... 54 40 12 2 312 178 82
CHICOUTIMI..... 55 30 25 0 322 314 60
TROIS-RIVIÈRES..... 57 24 32 1 302 332 49
QUÉBEC..... 56 21 35 0 241 297 42
DRUMMONDVILLE..... 56 10 45 1 212 386 21

LIGUE COLLÉGIALE AAA
SAINT-HYACINTHE..... 36 29 3 4 251 134 62
SAINT-LAURENT..... 35 26 6 3 247 161 55
THETFORD MINES..... 36 18 13 5 199 138 41
SAINT-GEORGES..... 37 16 19 2 189 223 34
SAINT-JÉRÔME..... 37 12 21 4 154 193 28
LIMOULO..... 36 12 21 3 168 289 27
DAWSON..... 35 10 21 4 197 245 24
VICTORVILLE..... 36 7 26 3 140 242 17



Doug Wickenheiser, du Canadien, est entraîné dans la bande par le défenseur Reijo Ruotsalainen, en première période. Les Rangers l'ont emporté 3-2, samedi. (Photolaser CP)

en bref...

Coe réussit sa rentrée

COSFORD, Angleterre (Reuter, AFP) — Le Britannique Sebastian Coe n'a pas manqué sa rentrée en compétition en remportant aisément samedi à Cosford le 1,500 mètres de la rencontre France-Grande-Bretagne d'athlétisme en salle. Absent des pistes depuis sa défaite surprise aux derniers championnats d'Europe, Coe s'est imposé en 3:42.60 minutes devançant de plus de trois secondes le Français Didier Beguin. Au cours de cette rencontre, les Français ont battu les Britanniques 71-68 chez les hommes tandis que chez les femmes, les Britanniques l'ont nettement remporté 62-44.

Low cédé aux mineurs

EDMONTON (PC) — Non réclamé au ballottage après avoir été libéré par la direction des Oilers d'Edmonton, le vétéran gardien de but Ron Low a été assigné à la filiale des Alpines de Moncton. Low n'avait protégé la cage des Oilers qu'à trois reprises cette saison, après avoir effectué un stage de deux semaines dans la Ligue américaine pour reprendre sa condition physique. Cela pourrait éventuellement signaler le rappel de Grant Fuhr, cette jeune sensation du circuit Ziegler l'an dernier, qui avait été cédé aux Alpines, il y a deux semaines. Fuhr pourrait endosser l'uniforme des

Oilers en vue du match contre le Canadien de Montréal, ce soir.

Bulau: 117 et 109.5 mètres

THUNDER BAY (CP) — Horst Bulau, d'Ottawa, a remporté l'épreuve de 90 mètres, hier réussissant des sauts de 117 et 109.5 mètres après égalé le record du tremplin de 70 mètres, aux Championnats canadiens de sauts à ski, samedi. Il a égalé le record de Steve Collins le regard de Steve Collins, établi en 1980, franchissant 98.5 mètres à son premier saut. Les officiels ayant réduit la distance d'élan par la suite, Bulau n'a réussi que 90 mètres 50 à son deuxième saut. Il a néanmoins enlevé le titre avec 279 points contre 263.8 points pour Steve Collins. L'athlète de Thunder Bay a enregistré des sauts de 94 et 88 mètres.

Jobin, Laprés, Métellus...

La Fédération d'athlétisme du Québec a honoré ses meilleurs athlètes lors de la Soirée des Champions, samedi. Le marcheur Marcel Jobin, médaillé d'argent des Jeux du Commonwealth, à Brisbane, ainsi que Monique Laprés, championne canadienne du lancer du javelot, ont été proclamés les athlètes par excellence en 1982. Le spécialiste du saut en hauteur, Alain Métellus, a été choisi comme meilleur espoir 1982. Les titres de révélation masculine et féminine de 1982 sont allés aux coureurs de demi-fond Alain Bordeleau et Christine Slythe. La Fédération a également rendu un hommage particulier aux entraîneurs Jean-Paul Baert, Benoît Leduc et Jean-Claude Ladouceur ainsi qu'à tous les athlètes québécois sélectionnés dans l'équipe du Canada.

SOMMAIRES

Hier
Nordiques 5, Chicago 4
Maple Leafs 3, Whalers 5
Première période
1-QUÉBEC, Goulet (41)..... 2:57
2-QUÉBEC, Goulet (42)..... 7:16
Paiement, M. Stastny..... 7:16
3-CHICAGO, T. Murray (6)..... 13:51
Fox, Crossman..... 13:51
4-QUÉBEC, M. Stastny (34)..... 19:44
P. Stastny, A. Stastny..... 19:44
Pénalités — Secord Chi 5:33, Moller Que 12:05, T. Murray Chi 15:39.
Deuxième période
5-QUÉBEC, Siegler (5)..... 16:43
Paiement..... 16:43
Pénalités — Eldebrink Que 7:19, Secord Chi 17:28.
Troisième période
6-CHICAGO, Crossman (11)..... 1:50
Savard, Larmer..... 1:50
7-CHICAGO, Wilson (12)..... 8:04
8-CHICAGO, Savard (26)..... 9:12
Larmer, Crossman..... 9:12
9-QUÉBEC, A. Stastny (25)..... 9:40
Rochelle, Goulet..... 9:40
Pénalités — Eldebrink Qué. 48, Eldebrink Qué. 5:32, B. Murray, Chi. 10:31, Aubry, Qué. 15:29, Gardner, Chi. 18:36, Moller, Qué. 19:54, Bouchard, Qué. 19:54, Larmer, Chi. 19:54, Savard, Chi. 19:54.
Tirs au but
19-10-11-40
Chicago..... 6-14-13-33
Gardiens — Québec, Bouchard, Chicago, Esposito, A-17,875.

North Stars 5, Black Hawks 4
Première période
1-CHICAGO, Secord (42)..... 12:39
Savard, Larmer..... 12:39
Pénalités — Hartsburg Min 4:00, Hartsburg Min 10:21, Fox Chi 13:12, Larmer Chi 20:00.
Deuxième période
2-MINNESOTA, McCarthy (23)..... 6:56
Ciccarelli..... 6:56
3-CHICAGO, Larmer (30)..... 8:09
Savard, Fox..... 8:09
4-MINNESOTA, Dubois (10)..... 8:37
Roberts, Young..... 8:37
5-MINNESOTA, Broten (6)..... 11:23
Ciccarelli, Hartsburg..... 11:23
6-CHICAGO, Secord (43)..... 16:55
Savard..... 16:55
7-MINNESOTA, Ciccarelli (30)..... 19:59
Maxwell, Roberts..... 19:59
Pénalités: First Min, O'Callaghan Chi (maj) 3:57, Fox Chi 6:34, Wilson Chi 9:23, Crossman Chi, Payne Min 10:30, O'Callaghan Chi (maj), Friest min (min, jam) 11:42, Plett Min 16:23.
Troisième période
8-MINNESOTA, Payne (26)..... 5:52
Roberts, Smith..... 5:52
9-CHICAGO, Secord (44)..... 7:58
Larmer, Ramsay..... 7:58
Pénalité — Manich Min 0:28.
Lancers au but
Chicago..... 10 12 527
Minnesota..... 7 11 7-25
Gardiens — Bannerman, Chicago, Beaupré, Minnesota, A-15,502.

Washington 6, Winnipeg 1
Première période
1-Washington, Houston (19)..... 0:54
Holt, Jarvis..... 0:54
2-Washington, Currie (7)..... 8:38
Jarvis..... 8:38
Pénalités — Lukowich, Win. 1:50, Engblom, Was. 18:19.
Deuxième période
3-Washington, Duchesne (15)..... 7:34
Currie..... 7:34
4-Washington, Laughlin (14)..... 17:05.
Troisième période
5-Winnipeg, Hawerchuk (29)..... 17:32
Mullen, Watters..... 17:32
Pénalités — Holt, Was. 0:43, Campbell, Win. 10:05, Gustafsson, Was. 5:57, Maruk, Was. 10:05, Currie, Was. 18:28.
Tirs au but
11-12-12-31
Hartford..... 9-17-08-34
Gardiens — Toronto, Palmateer, Hartford, Mullen, A-9,046.

Kings 5, Flyers 4
Première période
1-Philadelphie, Allison (19)..... 4:35
Simmer, Murphy..... 4:35
2-Philadelphie, Propp (26)..... 6:17
Kerr..... 6:17
3-Los Angeles, Dionne (34)..... 8:43 (an)
Simmer, Taylor..... 8:43 (an)
4-Los Angeles, Smith (2)..... 10:19
Evans, Korat..... 10:19
5-Philadelphie, Sittler (33)..... 15:12 (an)
Pénalités — Clarke Phi 8:06, Sittler Phi 12:36, Taylor LA 13:33, Nicholls LA, Taylor LA inconnue 19:06, Ruskowski LA, Allison Phi 19:57.
Deuxième période
6-Los Angeles, Simmer (20)..... 1:26
Dionne, Kennedy..... 1:26
7-Los Angeles, Fox (22)..... 4:08 (an)
Simmer, Murphy..... 4:08 (an)
Pénalités — Marsh Phi 3:05, Taylor LA double mineure, Cochrane Phi 7:05, Taylor LA 17:42.
Troisième période
8-Los Angeles, Dionne (35)..... 1:21
Simmer, Murphy..... 1:21
9-Howe, Wilson..... 10:36
Pénalités — Carson Phi 3:08, L. Mur-

Rangers 3, Canadiens 2
Première période
1-NY RANGERS, Don Maloney (26)..... 17:55
Beck, Johnson..... 17:55
Pénalités — Chartraw NYR 3:36, Chartraw NYR, Robinson Mtl 11:47, Naslund Mtl 15:57.
Deuxième période
2-NY RANGERS, Kontos (7)..... 11:28
McClellan, Chartraw..... 11:28
3-MONTRÉAL, Wickenheiser (23)..... 14:22
Lafleur, Walter..... 14:22
Pénalités — Kontos NYR 3:20, Root Mtl 8:06, Fotu NYR, Nilan Mtl 11:03.
Troisième période
4-NY Rangers, Nedomansky (8)..... 6:02
Savard..... 6:02
5-MONTRÉAL, Robinson (9)..... 15:04
Pénalités — Florek NYR 6:17, Robinson Mtl 6:48, Dave Maloney NYR 14:08.
Tirs au but
NY Rangers..... 11 9 5-25
Montréal..... 14 10 16-40
Gardiens — Hanlon, NY Rangers, Sévigny, Montréal, A-16,858.

Jets 4, Wings 2
Première période
1-WINNIPEG, Maclean (21)..... 0:39
Hawerchuk, Mullen..... 0:39
2-WINNIPEG, Mullen (13)..... 4:23
Hawerchuk..... 4:23
3-WINNIPEG, Delbois (15)..... 9:48
Small, Watters..... 9:48
4-WINNIPEG, Hawerchuk (28)..... 11:51
Mullen, Maxwell..... 11:51
Pénalité — Arniel Wpg 9:16.
Deuxième période
— Aucun but.
Pénalités — Maclean Wpg double mineure 12:37, Huber Det 13:13, Smith Det 14:44, Babych Wpg 16:22.
Troisième période
5-DETROIT, Boldirev (7)..... 1:33
Orodnick, Larson..... 1:33
6-DETROIT, Foster (14)..... 14:27
Woods, Leach..... 14:27
Pénalités — Small Wpg, Gare Det mineures, majeure 0:4.
Tirs au but
Winnipeg..... 6 7 10-23
Detroit..... 11 4 17-32
Gardiens — Soetaert, Winnipeg, Micallef, Stefan, Detroit, A-13,828.

Pingouins 6, Kings 4
Première période
1-LOS ANGELES, Simmer (17)..... 1:52
Taylor..... 1:52
2-PITTSBURGH, St-Laurent (10)..... 11:22
Kehe, Boulette..... 11:22
3-PITTSBURGH, St-Laurent (11)..... 11:40
Hakansson..... 11:40
4-PITTSBURGH, Gardner (12)..... 17:05
Pénalités — Kennedy LA 3:09, Rissing Pgh 6:53, Isaksson LA 10:42, Kennedy LA 12:52, Bullard Pgh 13:15, Wells LA 18:03, St-Laurent Pgh 17:52, Taylor LA, Rissing Pgh 20:00.
Deuxième période
5-LOS ANGELES, Ruskowski (9)..... 6:26
Fox, L. Murphy..... 6:26
6-LOS ANGELES, Simmer (18)..... 6:41
Korab, Taylor..... 6:41
7-PITTSBURGH, Lee (8)..... 6:57
Boyd..... 6:57
8-PITTSBURGH, Lee (9)..... 9:38
Carlyle, St-Laurent..... 9:38
9-LOS ANGELES, Simmer (19)..... 16:15
Hardy..... 16:15
Pénalités — Boyd Pgh 5:51, Baxter Pgh 14:49.
Troisième période
10-PITTSBURGH, Chorney (1)..... 19:42
St-Laurent..... 19:42
Pénalités — St-Laurent Pgh 9:30, Ruskowski LA, Rissing Pgh 14:08.
Tirs au but
Los Angeles..... 9 10 15-34
Pittsburgh..... 12 8 7-27
Gardiens — Mattsson, Los Angeles, Ricci, Pittsburgh, A-7,622.

son payante TVEC retransmettra le match. L'équipe des commentateurs est la même que celle du réseau TVA, à l'exception de Jacques Moreau, qui fait la description des matchs à TVA. Devant les contraintes posées à M. Moreau par le réseau, TVEC a engagé Jean Arél pour décrire les matches.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

La CRTC a été saisie de demandes présentées par CFRB Ltd, titulaire de CFRB, CKFM-FM, CFRX, KCTB, CJOH-TV et de ses stations réémettrices et de l'entreprise de réception de radiodiffusion desservant Rockland; CJAD Inc, titulaire de CJAD et de CJAD-FM; et Télécabie Laurentien Inc, titulaire de la licence de l'entreprise de réception de radiodiffusion desservant Aymer et Touraine, en vue d'obtenir l'autorisation de transférer certaines actions tel que décrit ci-après. Toutes les requêtes sont des déclarations à part entière de la Standard Argus Corporation Ltd (la «Standard»), CFRB Ltd (CFRB-AM) Toronto, (CJOH-FM) St. Catharines, (CJSB-AM) Ottawa, (CKFM-FM) Toronto, (CKTB-AM) St. Catharines, Ont. CJAD Inc. (CJAD-AM) (CJFM-FM) Montréal, Qué. Bushnell Communications Ltd. (CJOH-TV) Ottawa, Ont. 822963500 Rockland, Ont. Télécabie Laurentien Inc, 822964300 Hull, Qué. 822965000 Touraine, Qué. Skyline Cablevision Ltd. 822966800 Secteur d'Ottawa, Ont.

Transfert, par l'Argus Corporation Ltd, de ses actions avec droit de vote de la Standard («les actions de la Standard»), représentant approximativement 49% des actions avec droit de vote de la Standard en circulation, aux magasins Dominion Ltee («les magasins Dominion»); transfert subséquent, par les magasins Dominion, des actions de la Standard à la Hollinger Argus Ltd (la «Hollinger/Argus»); et vente à l'Argus, par la Raveston Corporation Ltd (la «Raveston») et ses affiliées, d'environ 18% des actions avec droit de vote en circulation des magasins Dominion. Les demandes peuvent être examinées au 1500, chemin Merrivale, Niagara (Ont.), 2, ave. St. Clair, Ouest, Toronto (Ont.), 1407, chemin Mountain (Qué.), 5, rue Morin, Hull (Qué.), 1930, avenue Laurier, Rockland (Ont.), et à la 12, rue Yates St. Catharines (Ont).

Examen des documents: les documents peuvent être examinés pendant les heures normales de bureau. Les dossiers peuvent être étudiés aux adresses indiquées et au CRTC, Édifice Central, Les Terrasses de la Chaudière, Pièce 561, C. promenade du Portage, Hull (Qué.), et CRTC bureau régional de Montréal, 1410, rue Stanley, Montréal (Qué.).

Intervention: toute personne intéressée peut faire parvenir une intervention écrite au Secrétaire général, C.R.T.C., Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et remettre une copie exacte de l'intervention au requérant au plus tard le 28 février 1983.

L'intervention doit comprendre un exposé clair et concis des faits pertinents ainsi que des motifs sur lesquels se fonde l'intervenant pour appuyer la demande, s'y opposer ou proposer des modifications. Le dossier doit être joint à la copie du C.R.T.C. pour prouver que le requérant a reçu sa copie. (PN-83-21).

SPORTS

Un coup d'approche de 128 verges au 18e trou

Le Japonais Aoki triomphe à Hawaï

HONOLULU (AP) — Le Japonais Isao Aoki a réussi un coup d'approche de 128 verges, bon pour un « eagle » trois, et il a remporté hier l'Open d'Hawaï de brillante façon, devenant le premier Japonais à l'emporter sur le circuit de la PGA.

Aoki a devancé l'Américain Jack Renner, qui avait déjà terminé lorsque le Japonais a réussi son « eagle » trois pour le devancer en extrêmes et éviter une ronde supplémentaire. Il a ramené une carte de 268, 20 coups sous la normale, roulant une dernière ronde de 67, hier.

« Jamais rien de semblable ne s'était produit auparavant, a dit Aoki qui, samedi, avait aussi réussi deux « eagles » aux 9e et 13e trous. Je vis présentement les meilleurs moments de ma carrière ».

Renner, qui menait jusqu'à ce que Aoki réussisse ce magistral coup de théâtre, a dé-

claré: « d'où il était, on ne pouvait que très difficilement lui prédire un birdie ».

« Je sais que le peuple japonais espérait de moi une victoire sur le circuit de la PGA, a dit Aoki, numéro un du golf depuis des années au Japon et membre du circuit américain depuis deux ans. Je suis si heureux pour eux et pour moi d'avoir pu réaliser ce rêve », a dit Aoki.

Pour boucler la compétition au deuxième rang, Renner a joué 66 pour une fiche globale de 269.

« Je n'y peux rien, a dit Stenner. J'ai quand même joué 19 coups sous la normale. J'ai bien fait et c'est très encourageant. Il était écrit quelque part que la victoire ne serait mienne ».

Ben Crenshaw s'est classé troisième avec 66 et 271 pour le tournoi.

Hale Irwin, Andy Bean, Peter Jacobsen et Ed Fiori ont suivi à 272, un coup de-

vant Dave Eichelberger et Don Pooley.

Aoki, qui est âgé de 40 ans, a gagné 39 tournois dans son pays et a signé la victoire lors du championnat mondial match play disputé en Grande-Bretagne en 1978. En 1980, il avait attiré l'attention des amateurs de golf en livrant une âpre bataille à Jack Nicklaus à l'omnium des États-Unis avant de devoir se contenter du deuxième rang.

Au cours des deux dernières années, sur le circuit de la PGA, il n'avait jamais fait mieux qu'une troisième place. L'an dernier, au classement des boursiers, il a dû se contenter du 122e rang avec des gains de \$30,657.

Hier, cependant, sa victoire lui a valu plus de \$58,500 d'une bourse globale de \$325,000.

Le meilleur canadien a été Dan Hallidorson de Winnipeg avec une fiche de 283 (71

hier) pour une bourse de \$826. Jim Nelford de Burnaby a suivi à 284 et empochera \$733.

Résultats

1. Aoki, \$58,500 66-70-65-67-268 J. Renner, \$35,100 69-68-66-66-269 B. Crenshaw, \$22,100 66-68-69-66-271 H. Irwin, \$12,800 73-67-67-65-272 E. Fiori, \$12,800 68-67-66-71-272 P. Jacobsen, \$12,800 69-66-67-70-272 A. Bean, \$12,800 70-64-71-67-272 D. Eichelbgr, \$9,750 69-69-69-66-273 D. Pooley, \$9,750 72-68-65-68-273 J.C. Snead, \$8,125 74-67-68-65-274 D. Pohl, \$8,125 66-70-69-69-274 L. Thompson, \$8,125 67-68-70-69-274 T. Gray, \$6,119 68-71-69-68-276 L. Hinkle, \$6,119 70-70-67-69-276 T. Simpson, \$6,119 69-69-65-72-276 V. Heafner, \$6,119 66-65-70-75-276 L. Miller, \$4,750 68-70-71-68-277 J. Cook, \$4,750 70-65-75-67-277 W. Levi, \$4,750 67-67-67-71-277 D. Ishii, \$3,786 67-68-73-70-278 M. Lye, \$3,786

Stenmark met fin à un an d'échecs en géant

TODNAU (RFA) (AFP) — La menace Stenmark se précise. Le Suédois a remporté hier, à Todnau (RFA), son premier slalom géant depuis un an, en faisant preuve d'une grande supériorité. Les Suisses Max Julien et Pirmin Zurbriggen, qui l'ont accompagné sur le podium, sont relégués à 1 sec 02/100 et 1 sec 05/100, des écarts comme l'on n'en avait pas encore vus cette saison.



Gaétan Boucher

Boucher finit 22e

OSLO (CP) — Rolf Falk-Larssen, de Norvège, a remporté les trois premières épreuves pour mériter les grands honneurs des Championnats mondiaux de patinage de vitesse qui ont été disputés à Oslo, au cours du week-end.

Son compatriote, Tomas Gustafson, a pris la deuxième place, tandis qu'un Soviétique, Alexander Baranov, terminait au troisième rang. Gustafson a remporté la dernière épreuve, le 10,000 mètres, en un temps de 14 minutes, 42,93 secondes, après que Falk-Larssen eût remporté le 1,500 mètres en un temps de 1:57,66.

Gaétan Boucher, de Brossard, en banlieue de Montréal, a terminé en 22e place au classement général, finissant quatrième au 500 mètres, samedi.

« Je suis déçu, a dit Boucher, 24 ans. C'est ma pire performance depuis 1975. J'ai été malade au cours des deux dernières semaines et je n'ai pu m'entraîner comme je l'aurais voulu. Je n'avais aucune coordination pendant la compétition ».

Samedi, le Norvégien Falk-Larssen a remporté les deux épreuves de la première journée des championnats. Il a négocié le 500 mètres en 38,93 secondes et le 5,000 mètres en 7:05,05 minutes.

Le Néerlandais Hilbert van der Duim, champion d'Europe et du monde l'an dernier a terminé deuxième au 500 mètres mais 17e dans la seconde épreuve.

Boucher a déçu lors du 500 mètres avec un temps de 39,4 secondes. Mais il a été relégué encore plus loin au classement général en vue ne prenant que la 17e place au 5,000 mètres avec un temps de 7:22,31 minutes, samedi.

Jacques Thibault, de Québec, a terminé huitième au 500 mètres et 33e au 5,000 mètres tandis que Jean Pichette, de Ste-Foy, a été le seul de son équipe à améliorer son classement lors de l'épreuve de longue distance en prenant le 18e rang au 5,000 mètres après avoir terminé 24e au 500 mètres.

Au classement général, Pichette a fini 24e et Thibault, 30e.

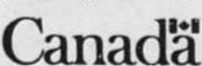
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Avis

Énoncé de politique sur le contenu canadien à la télévision. Le 31 janvier 1983, le C.R.T.C. a annoncé des modifications proposées à sa méthode de réglementation du contenu canadien. Les propositions comprennent: une dépendance beaucoup plus grande sur les conditions de licences, l'élaboration d'une définition du contenu canadien, l'adoption d'une période d'évaluation semi-annuelle plutôt qu'annuelle, une augmentation potentielle de la présentation d'émissions canadiennes aux heures de grande écoute en soirée, et d'autres mesures visant à encourager une plus grande diversité et permettre plus de flexibilité.

Tous les documents du C.R.T.C. sont publiés intégralement, dans les deux langues officielles, dans la Partie I de la « Gazette du Canada » que l'on peut consulter dans la plupart des bibliothèques de référence; de plus, on peut acheter des exemplaires de la Gazette dans les librairies où sont vendues les publications du gouvernement canadien. On peut également prendre connaissance de tous les documents du Conseil aux bureaux du C.R.T.C. et des décisions, aux locaux du titulaire de la licence aux heures normales de bureau. Les groupes de pression peuvent se procurer des exemplaires des documents du C.R.T.C. en téléphonant aux bureaux du Conseil à:

Ottawa-Hull (819)997-0313; Montréal (514)283-6607; (PN-83-18).



Le Manic remporte la première tranche du Grand Prix de soccer

O'Brien blessé à une cheville

Segota veut jouer à Montréal

par Francis Millien

Le Manic de Montréal a remporté la première tranche du Grand Prix de soccer intérieur qui l'a opposé aux Strikers de Fort Lauderdale, aux Roughnecks de Tulsa et aux Rowdies de Tampa Bay, au terme de trois semaines de compétition.

Samedi soir, il a arraché la première place en disposant des Rowdies de Tampa par le pointage de 5 à 4, après avoir subi la défaite par 8-7 contre les Roughnecks de Tulsa la veille.

Les demi-finales opposeront donc vendredi soir le Manic et les Strikers précédé du match Rowdies-Roughnecks en lever de rideau, au Forum.

Cette dernière victoire coûte cher au Manic qui a perdu les services de Fran O'Brien pour plusieurs semaines, à la suite d'une foulure à la cheville gauche.

L'annonce de la transformation du Manic en Équipe-Canada a cependant fouetté l'ardeur de certains joueurs qui ont tenu à démontrer leur réelle valeur à dirigeants des autres formations, compensant ainsi l'absence d'O'Brien, le meneur de jeu du Manic sur le terrain.

Dragan Vujovic, Allan Wiley, Mehdi Cerbah et Fran O'Brien lui-même n'ont pas voulu laisser passer l'occasion de se signaler aux équipes de Floride d'où le Manic

pourrait retirer de bons éléments canadiens.

Branko Segota à Fort-Lauderdale, Wes McLeod à Tampa, Terry Moore à Tulsa sont autant de joueurs qui peuvent intéresser le Manic dans de futurs échanges en vue de transformer l'équipe et nul doute que les entraîneurs des quatre formations ont spéculé lors de ce tournoi sur leurs éventuelles acquisitions.

Branko Segota a d'ailleurs confié au DEVOIR qu'il ne dédaignerait pas jouer à Montréal à la fin de son contrat qui expire le 15 novembre 1983.

« Montréal est une bonne option avec un public sensationnel et si tous les meilleurs joueurs canadiens peuvent s'y retrouver on aurait alors une équipe compétitive. L'idée d'une équipe nationale permanente ne peut se réaliser qu'à cette condition, a-t-il précisé. Bien sûr, ce changement bouleverse les traditions et on aurait pu l'étaler sur plusieurs années pour permettre aux jeunes joueurs canadiens d'apprendre au contact de bons joueurs étrangers. Mais si l'équipe a l'occasion de disputer plusieurs rencontres internationales, elle pourra faire face à la qualification en Coupe du Monde. Vendredi prochain, je vais regarder Montréal avec des yeux différents et le public fera

peut-être la même chose envers moi », a-t-il conclu, tout souriant.

Wes McLeod et Terry Moore ont été un peu plus réservés sur la possibilité de jouer un jour en équipe canadienne à Montréal mais ils ont souligné l'importance et la fierté qu'un joueur retire représentant son pays.

« On a plus de responsabilités sur les épaules, principalement envers les jeunes joueurs canadiens et on ne peut se permettre de les décevoir. On devient vraiment un exemple, de dire McLeod. C'est stressant et encourageant à la fois ».

En attendant que l'équipe soit formée, c'est-à-dire pour 1984, chacun se dit prêt à disputer la victoire pour son équipe dans le Grand Prix de soccer intérieur et dans le Soccer Bowl, qui couronnera la saison de soccer.

L'intensité et la qualité du jeu n'ayant fait qu'croître lors de ces trois fins de semaines, on peut s'attendre à des matches éremitiques disputés vendredi prochain et bien malin celui qui peut déjà prévoir la victoire finale.

Les Roughnecks de Tulsa, qui avaient débuté si lentement, ont terminé très fort leurs deux derniers matches, battant tout à tour le Manic et les Strikers de Fort Lauderdale.

Ces derniers, par contre, ont des résultats irréguliers

et dépendent principalement de la performance de Segota, bien sûr, mais également de celle de l'international péruvien Teofilo. Cubillas et de Steve Wegerle, ex-attaquant du Cosmos de New York.

Les Rowdies quant à eux sont les favoris sur le papier avec le trio brésilien Tatu, Zequinha et Oliveira et sauront, une fois encore, enflammer le Forum par des dribbles étourdissants.

Le Manic devra donc regrouper ses forces pour ne pas décevoir ses partisans après un bon début de tournoi qui lui a valu quatre victoires.

À cet effet, le duo d'entraîneurs Lynch-Mindru espèrent récupérer Brian Quinn, blessé la semaine dernière, et Hayden Knight, qui aura terminé son camp d'essai avec Team American.

Grâce à Anton Victoire des Nordiques

CHICAGO (PC) — Anton Stastny a marqué un but d'une seule main, à la 10e minute en troisième période, pour procurer une victoire de 5-4 aux Nordiques, hier après-midi, contre les Hawks, à Chicago.

Mais les Québécois ont eu des sueurs froides dans ce troisième vingt quand leurs adversaires ont comblé un retard de trois buts pour égaliser le compte 4-4 dans les neuf premières minutes.

Les hommes de Michel Bergeron n'ont pas cédé à la panique et ils se sont ressaisis juste à temps pour remporter une troisième victoire seulement dans leurs 15 dernières parties à l'étranger. Par le fait même, ils ont rejoint les Sabres de Buffalo au troisième rang de la section Adams avec 61 points.

Il s'agissait d'un premier gain des Québécois sur Chicago en trois matches cette saison et, pour Michel Bergeron, d'une belle revanche sur son grand rival du junior, Orval Tessier.

Les Nordiques se sont lancés à l'attaque dès la première période et ils ont bombardé le vétéran Tony Esposito de 19 tirs, y compris trois qui ont trouvé le fond du filet, pendant que les Québécois limitaient les Hawks à seulement six tirs et un but.

C'est Michel Goulet qui a donné le ton au match, en marquant ses 4e et 43e buts dans les sept premières minutes de jeu.

Hagler a fait le vide...

WORCESTER (Massachusetts) (AFP) — L'Américain Marvin Hagler, impressionnant de vitesse d'exécution, de puissance de frappe et d'intelligence du ring, a de nouveau démontré qu'il demeure incontestablement le meilleur poids moyen mondial de sa génération et sans doute, actuellement, le boxeur le plus doué, toutes catégories confondues.

Le champion du monde unifié des moyens (titres W.B.A. et W.B.C.) a en effet

dominé techniquement et tactiquement le Britannique Tony Sibson pendant 5 reprises avant de conclure son travail de sappe par « knock-out » au 6e round (2 min. 40 sec.) d'un combat qui fut animé et spectaculaire tout au long des quelque 18 minutes qu'il dura, vendredi soir à Worcester (Massachusetts).

Il n'y eut pas de round d'observation. La bataille fit rage dès le coup de gong initial. Sibson tenta crânement

sa chance en se portant immédiatement à l'attaque. Mais la fougue du challenger fut stoppée par les secs, précis et puissants « jabs » de Hagler, qui touchait pratiquement à volonté son rival à la face.

Le scénario du match ne devait guère changer dans la reprise suivante. Dans le 3e round, Sibson continua à attaquer. Il parvint même à toucher plusieurs fois l'Américain en « contres » du gauche, mais Hagler ripostait en puissance, en cueillant de nouveau, sèchement, quatre fois Sibson au menton. Dans les 4e et 5e rounds, Hagler continua sa domination et on sentait alors que l'issue du combat était proche.

Effectivement, dans la 6e et dernière reprise, Hagler, alternant remarquablement ces coups, expédiait deux fois Sibson au tapis. Le Britannique fit alors preuve d'un courage exemplaire en se relevant à chaque fois mais, saoulé de coups, il fut judicieusement renvoyé dans son coin par l'arbitre philippin, Carlos Padilla, après 2 min. 40 sec. de combat.

Hagler (56 succès, 2 défaites et 2 nuls), invaincu depuis mars 1976 et champion du monde depuis septembre 1980 (victoire à Londres par K.O. au 3e round sur le Britannique Alan Minter) envisage de prendre d'abord 3 mois de repos. Il défendra ensuite, pour la septième fois, sa couronne mondiale, soit contre son compatriote Frank « animal » Fletcher, soit face à l'Argentin Juan Domingo Roldan. Ce dernier, classe no 1 mondial par la W.B.A. Et qui figurait à l'affiche de la réunion de vendredi soir, a battu l'Américain Wilburn Henderson par arrêt de l'arbitre au 8e round.

Quant à Sibson (47 victoires, 4 défaites et 1 nul), son objectif est de redevenir champion d'Europe des moyens, un titre qui est actuellement détenu par le Français Louis Acaries, présent à Worcester.

Maria-Rosa Quario récidive

HREBIENOK (Tchécoslovaquie) (AFP)

— L'Italienne Maria-Rosa Quario a remporté, samedi, à Hrebienok (Hautes-Tatras), son deuxième slalom de la Coupe du monde cette saison, après celui des Diablerets (Suisse), le 30 janvier, en battant la Suissesse Erika Hess, victorieuse à Maribor (Yougoslavie), mercredi dernier.

La milanaise de 21 ans reconnaissait modestement à l'arrivée que sa victoire avait été facilitée par les conditions spéciales dans lesquelles s'étaient déroulées la 1ère manche de l'épreuve, où elle s'était élançée la première et avait réalisé le meilleur temps. En effet, la neige était, samedi, très lourde et se creusait rapidement. Or, le tracé du premier parcours était lent et nécessitait une relance près du piquet, les concurrentes passant après les toutes premières étant assurément désavantagées.

Dans la seconde manche, la neige était plus dure, du fait de la baisse de température. Sur ce tracé plus rapide, Erika Hess confirmait son retour au tout premier plan après son opération à un genou, fin décembre, mais, 5e temps de la première manche, elle échouait finalement à 31 centièmes de Quario.

Hanni Wenzel avait, pour sa part, après

avoir réalisé le 12e temps de la 1e manche, décidé de refuser de prendre le départ du second parcours du fait de l'état de la piste, la Française Fabienne Serrat ayant fallu l'imiter.

Ces mauvaises conditions n'ont pas empêché la Polonaise Malgorzata Tialka de confirmer ses progrès en se classant troisième, après sa deuxième place à Schruns (Autriche), le 16 janvier. Avec sa soeur Dorota, 8e samedi, elle représente la montée au tout premier plan du ski alpin polonais.

La grande batte de la journée a été l'Américaine Tamara McKinney, éliminée dès la première manche, où elle avait pourtant un type de parcours et une neige qu'elle affectionne. L'Autrichienne Anni Kronbichler et la Française Perrine Peleu furent pas plus heureuses qu'elle, alors que l'Allemande Irene Epple, 4e temps de la 1ère manche, ruina toutes ses chances en tombant dans le second parcours.

Avant l'étape canadienne de mont Sainte-Anne, les 5 et 6 mars, les positions en tête de la Coupe du monde n'ont donc pas changé, Wenzel précédant toujours McKinney et Hess, alors que, en slalom, Quario s'est hissée à la 2e place derrière la Suissesse.

2:08.55 et le Mexicain Rodolfo Gomez, qui l'avait emporté l'an dernier, a pris la troisième place.

Un total de 80 coureurs, originaires de 11 pays, ont pris le départ de l'épreuve de 42 kilomètres sur le parcours des Jeux olympiques de Tokyo, en 1964.

Seko gagne à Tokyo

TOKYO (Reuter) — Le Japonais Toshihiko Seko a pris l'avance lors des deux derniers kilomètres et il a remporté le 3e marathon de Tokyo en un temps de deux heures, huit minutes et 38 secondes, hier.

Seko, 27 ans, était diminué par un malaise au genou et il n'avait pas couru dans un marathon depuis sa victoire au marathon de Boston, en 2:09.26, en avril 1981.

Son compatriote Takeshi Soh a fini deuxième, en

Résultats

Ioto-Québec

6/36 Prochain GROS LOT 100,000.00\$ approx

Date	11-2-83	3	4	7	9	15	28	NO complé-mentaire	18
6/6	4	56,417.50\$						MISE-TÔT	
5/6+	9	15,044.60\$						9 20 23 24	
5/6	288	705.20\$						Gagnants	
4/6	12,611	44,70\$						243	
Ventes totales		2,454,892.00\$						Lot	
								\$205.70	

Mini Loto 684841 50 000\$

84841	5 000\$	841	50\$
4841	250\$	41	5\$

Provincial 2014970 500 000\$

Date	11-2-83	4970	100\$
014970	50 000\$	970	25\$
14970	1 000\$	70	10\$

La Quotidienne

Semaine du 7-2-83

Numéros décomposables				
L	M	M	J	V
8022	4898	7622	4548	0601 7617
Numéros bonis 7 777\$ Non décomposables				
314479	455540	574168	631337	861509 254694

Lotto 6/49 Prochain GROS LOT 1,120,000.00\$ approx

Date	12-2-83	10	14	25	31	44	47	NO complé-mentaire	17
6/6	0	757,665.40\$							
5/6+	2	120,231.20\$							
5/6	56	2568.20\$							
4/6	3,801	97,20\$						Ventes totales	
3/6	73,188	10,00\$						4,123,415.00\$	

la course à pied... un sport une victoire une fête

La course des pichous CHICOUTIMI 19 février

Les modèles d'encasement des lots paraissent au verso des billets et des fiches de sélection. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

CARTES D'AFFAIRES

TELEX / FACSIMILÉ
Services professionnels émission et réception de messages
12.50/mois
TEL ECONO
284-2246
(centre-ville)

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
PIERRE BARBEAU, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels - Droits d'auteur

MACHINE À ÉCRIRE ÉLECTRONIQUE PORTATIVE

OLIVETTI PRAXIS 35
10-12-15 lettres au pouce. Dispositif de correction. Élément d'écriture (marguerite) et cartouche-ruban interchangeables.

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
(Ci-devant ALAN SWABEY & CIE)
Agents de Brevets et de Marques de Commerce
1001, Bd. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Téléphone (514) 945-7128 Téléc. 05-24255

CANADA DACTYLOGRAPHIE INC
7035 av. du Parc, Montréal
270-1141

Samson Bélair
Comptables agréés

Québec	Montréal	Ottawa
Toronto	Calgary	Edmonton
Vancouver	Rimouski	Trois-Rivières
Sherbrooke	Saint-Hyacinthe	Gatineau
Kitchener	Sept-Îles	Matane
Gaspé	Coaticook	Amos
Hinton		

FACE AU CANCER, IL NE FAUT PAS CÉDER

IL FAUT S'AJDER

DONNEZ GÉNÉREUSEMENT

Société Canadienne du Cancer

Une dernière chance

TOUTES les formes de la dissimulation et tous les exercices de relations publiques étant épuisés, la vaste feinte a atteint ses derniers retranchements. La négociation dans le secteur de l'éducation a été une odieuse et couteuse parodie. Depuis des mois, aux tables et à l'extérieur des tables, à l'occasion de réunions formelles ou de rencontres secrètes, la CEQ, le MEQ et leurs négociateurs ont constamment reporté l'analyse commune des réalités, l'examen conjoint des besoins et de l'allocation des ressources.

Les négociateurs ont repris contact hier. Les porte-paroles des deux parties ont enfin consenti au travail en commun. Dimanche en début de soirée, toutes les possibilités étaient évoquées à Québec depuis le règlement négocié jusqu'à la convocation de l'Assemblée nationale. La CEQ était un mandat non équivoque. M. Laurin disposait du pouvoir ultime, soit la présentation d'une loi spéciale pure et dure. Ces deux extrêmes ont produit apparemment un peu de sagesse, des messages nouveaux et une dynamique de la négociation.

Certes les parties avaient revu et corrigé en cours de route leurs dogmes de départ. Le ministre de l'Éducation et le président de la CEQ ont décapé, fardé et négocié certains des non négociables initiaux. De concession en concession stratégiques plus ou moins réelles, ils ont fait évoluer le contenu des dépôts. Mais après huit mois de débats, quelques semaines de négociations « formelles » et une avalanche d'interventions publiques, ils étaient encore à des années lumière de distance avant leurs rencontres d'hier. Épongée ici, cette distance se faisait vorace ailleurs. D'où le désastre des dernières semaines.

Ce désastre a suffisamment duré. Le moment est venu de mettre un terme à cette forme outragante de désorganisation sociale et au simulacre de la négociation. L'école publique doit ouvrir ses portes dans les meilleurs délais.

Seul le recours à la pire des démagogues pourrait justifier le maintien de la situation ayant prévalu ces dernières semaines. L'illégalité et le silence du réseau scolaire ne recouvre aucune forme de progrès social. De plus, dans la présente conjoncture, la perpétuation de l'affrontement entre le ministre de l'Éducation désormais sans audience au près des enseignants et ces derniers convaincus d'être les victimes de M. Laurin ne ferait que prolonger les trajectoires parallèles. Enfin, la détérioration des rapports entre les groupes de parents et les syndicats locaux d'enseignants conduirait à des affrontements nombreux et navrants. Pour ces motifs, l'école publique doit ouvrir ses portes dans les meilleurs délais.

Le règlement négocié demeure de toutes évidences la formule la plus juste, la plus productive et la seule susceptible de préserver le climat de travail des enseignants et le climat d'étude des jeunes depuis l'école primaire jusqu'au cégep. Même si les

contenus des nouvelles conventions apparaissent moins généreux et plus contraignants, ils n'auraient pas vraisemblablement l'effet désastreux des dispositions des décrets, ni dans les faits ni psychologiquement. De plus, ils ne justifieraient ni la recherche de l'affrontement systématique dans les institutions ni l'engourdissement et l'indifférence des enseignants. On peut croire aussi qu'une entente signée comprendrait des redressements nécessaires à certaines des dispositions les plus néfastes des décrets.

Sans céder à l'euphorie, des observateurs avertis présents à Québec hier, décelaient dans les premiers rapports des rencontres entre la CEQ et le MEQ des signes encourageants. S'ils se gardaient de prédire un dénouement favorable à cette négociation de la dernière chance, ils l'évoquaient cependant pour la première fois comme une conclusion possible.

Dans l'éventualité où ces premières impressions seraient contredites par l'échec des pourparlers, le gouvernement devrait alors prendre ses responsabilités. Les enseignants pour leur part devraient porter le combat sur le terrain politique et reprendre le travail dans les institutions scolaires. Les négociations de Québec constituent une dernière chance. L'école publique doit ouvrir ses portes dans les meilleurs délais.

Des décrets ou des ententes négociées naîtront des conditions nouvelles de travail, des formules renouvelées de relations entre les directions et les enseignants, des services revus et corrigés pour certaines clientèles scolaires.

Si dans le climat peu propice des derniers mois, l'analyse des effets de ces transformations tenait davantage de la plaidoirie que de l'étude un peu sérieuse, il en sera tout autrement dans les trois prochaines années. Les administrateurs des réseaux scolaires, les conseils et comités consultatifs dans le secteur de l'éducation devront avec insistance et clarté établir la vérité des situations. Cette vérité a fait défaut à tous dans la période troublée qui s'achève.

La tentation sera grande pour les législateurs de sceller dans l'oubli la négociation 1982-83. Eux aussi devront établir la vérité des situations. Cette dernière devrait conduire à des modifications substantielles dans le modèle de négociations centralisées et technocratiques qui, à intervalles réguliers, essouffent les gouvernants, déstabilisent les institutions et prive les citoyens de services publics indispensables.

S'il importe dans l'immédiat de rétablir le service public de l'éducation, on ne saurait demain faillir à la responsabilité du renouvellement des mécanismes de la négociation ni à celle de la régénération des attitudes et des comportements. À moins de croire que nous sommes condamnés à de perpétuels recommencements.

Jean-Louis ROY

La négociation «élargie»

L'explosion du syndicalisme dans le secteur public au Québec au cours des vingt dernières années aura masqué une donnée majeure, à savoir la stagnation sinon le recul de la syndicalisation dans le secteur privé.

Le syndicalisme, pourtant, paraît à la portée du premier venu. Depuis l'adoption de la loi des relations ouvrières (au milieu des années quarante), tout groupe d'employés peut se prévaloir de son droit à l'accréditation syndicale et s'imposer comme partenaire obligé auprès de tout employeur en vue de la négociation de ses conditions de travail et de salaires. Qu'à peine un tiers des salariés aient «choisi» de se prévaloir des avantages du «rapport collectif», il y a sûrement là matière à interrogation.

Du côté syndical, on fait volontiers valoir que des milliers de salariés seraient tout à fait disposés à se syndiquer si la législation ne multipliait sur leur chemin des embûches parfois fort difficiles à contourner. En outre, beaucoup d'employeurs ne se font pas scrupules pour abuser carrément de leur pouvoir de congédier.

Disposons tout de suite de cette dernière objection. Il y a effectivement des congédiements pour activités syndicales. Dans son dernier rapport, le ministre du Travail dénombre quelque 2.400 plaintes reçues, mais l'examen révèle que près de 1.500 plaintes ont été rejetées, le reste 396 ordonnances de réintégration. C'est évidemment 396 congédiements de trop! Mais il serait exagéré d'y voir la cause principale de la stagnation des effectifs syndicaux.

Quelles sont donc ces causes? Elles sont multiples. D'abord que le mouvement syndical ait pris d'abord racines chez les travailleurs manuels (secteurs primaire et secondaire) n'est pas étranger au fait qu'il a longtemps été perçu d'une manière négative chez les cols blancs (secteur tertiaire) qui se sentent peu à l'aise dans cet univers.

Une autre cause: les milieux de tra-

vail ont connu de profondes mutations qui n'ont pas toutes contribué à accroître la «propension» à se syndiquer: relèvement des revenus de travail, assouplissement des conditions générales, valorisation du contenu des tâches, modification substantielle des liens de subordination entre le salarié et son employeur, gestion «à la japonaise», autant de facteurs sociologiques qui ont pu réduire les motifs d'insatisfaction, donc la tendance à le redire par le recours à l'action collective prévue dans le code du travail.

Ceci dit, peut-être n'a-t-on pas encore touché à la raison majeure qui explique la stagnation de la syndicalisation, à savoir le cadre formel imposé par le code du travail (avatar de la vieille loi des relations ouvrières de 1944, elle-même directement inspirée de l'expérience américaine du «new deal» — loi Wagner). Peut-être faut-il voir dans le ralentissement du processus de syndicalisation une sorte d'application de la «loi des rendements décroissants»: la syndicalisation par les moyens retenus dans le Code a peut-être atteint un plateau difficilement dépassable à moins d'un effort absolument disproportionné avec les résultats escomptés.

De là qu'on entend assez souvent parler de la nécessité de dépasser le cadre actuel des rapports collectifs de travail. Il conviendrait, fait-on valoir, d'envisager des législations rendant possibles l'accréditation multipartenaire, la négociation ou par branche d'activité économique, voire même la syndicalisation obligatoire.

Une donnée est pourtant rarement évoquée dans ce débat: c'est qu'il existe dans les Statuts du Québec un loi du travail (non intégrée au code général) qui comporte certains éléments qui l'on dit souhaiter: il s'agit de la loi dite «des décrets de convention collective» qui permet au ministre d'étendre à tout un secteur d'activité — salariés et employeurs — les effets d'une convention collective signée par un regroupement suffisamment «si-

gnificatif» des uns et des autres.

Les annales syndicales ont retenu qu'en adoptant cette loi le législateur québécois, sous les pressions des dirigeants de la CTCC (ancêtre de l'actuelle CSN), avait introduit dans les relations de travail une dimension tout à fait inédite en milieu nord-américain. Un des instigateurs était un aumônier de syndicat catholique, un certain abbé Boivin, qui avait rapporté ce projet de Belgique où il avait effectué un stage d'étude.

Tout cela nous ramène au milieu des années trente, au plus creux de la Grande Dépression. Alors que d'une part les «unions internationales» (il s'agit de cotisations dans la grande entreprise, les syndicats «catholiques» ou «nationaux» en étaient réduits à recruter des membres dans des entreprises de moindre taille, oeuvrant dans des secteurs très concurrentiels et à forte concentration de main-d'œuvre. Il devient dans ces conditions tout à fait inutile, voire même suicidaire, de se syndiquer si ses collègues de la fabrique voisine n'en font pas autant.

La nouvelle loi a connu un certain succès: construction, imprimerie, meubles, vêtements, garagistes et même barbiers coiffeurs. Encore aujourd'hui, 20.000 entreprises et quelque 150.000 salariés y sont assujettis. Quand on évoque cette loi en certains milieux syndicaux, on provoque un grand éclat de rire, mais ceci est une autre histoire...

Dernier détail qui ne manque pas de piquant: au ministère du Travail, des experts s'emploient à revisiter cette ancienne législation pour éventuellement l'adapter aux conditions d'aujourd'hui. Et devinez quoi? Le ministre a dépêché à cet effet une mission en Europe (France, Belgique, Allemagne) qui a produit un rapport sur la «négociation élargie». Et nous qui pensions que tout avait commencé avec la Révolution tranquille!

Jean FRANCOEUR

LETTRES AU DEVOIR

Le mépris des enseignants

Paradoxe étrange, on bafoue présentement dans les journaux et dans l'opinion publique les éducateurs qu'on demande à ses enfants de respecter et d'écouter en temps normal. Pourquoi, cet irrespect, ce regard méprisant même pour ceux qui ont certes débrayé illégalement, mais qui, pourtant, revendiquent à juste titre, selon nous des conditions de travail qui ne caricaturent pas l'école, ni les valeurs humaines et pédagogiques qu'elle doit propager?

Que veulent donc les enseignants et les enseignants, qui porte à faux? Un nombre raisonnable d'élèves à leur charge (120, non 150; 270, non 450 — 150 groupes à 2 périodes par semaine), pour apporter à ces derniers l'aide nécessaire et individualisée en cas de difficulté d'apprentissage? Une charge de travail qui ne les trimalle pas d'une manière à l'autre, de manière qu'ils ou qu'elles soient bien préparés à dispenser cet enseignement de qualité qu'on prône à grand renfort de publicité ou d'énoncé de politique (*École québécoise*) et qui, à défaut, éteint la foi ou le feu dans ce qu'on fait! Une norme administrative ou financière qui ne rejette pas hors des rangs des milliers d'éducateurs, parfois des mieux formés, et oblige ceux et celles qui restent à jouer un rôle non plus d'éducateurs mais de transmetteurs de contenu: enseignement participatif et actif, bof! Une école où l'évaluation, formative et sommative, ait un crédit... quand on fournit les moyens de la pratiquer, non quand on assimile les enseignants par des heures de présence en classe (possiblement, pour certains, 30 périodes de cours sur 36), au détriment donc de la préparation des cours, de la correction, de l'évaluation de l'enseignement! Et quoi encore...!

Le décret, c'est ça entre autres! Quand tous les éducateurs seront forcés de ne dispenser que des cours ou presque pour répondre aux 21 heures de charge éducative ou à la moyenne régionale de 19 h 10 minutes d'enseignement par semaine, quelle vie l'école connaîtra-t-elle? On écrase l'enseignant sous une tâche démesurée, par souci d'efficacité administrative ou de comparaison avec le système très discipliné et sage des Anglo-saxons d'à côté, mais ce faisant, qu'hypothèque-t-on?

Le régime pédagogique lui-même, la vie pédagogique! L'Énoncé de politique de M. Laurin proposait qu'on porte attention à l'élève, à son apprentissage à ses difficultés; le décret «individualise» donc l'enseignement en faisant des enseignants des diffuseurs de matière, misant sur le nombre d'heures de présence à l'école à son apprentissage, à ses difficultés; le décret «individualise» donc l'enseignement en faisant des enseignants des diffuseurs de matière, misant sur le nombre d'heures de présence à l'école de ces derniers plus que sur la qualité de leurs interventions. Une commande pour le moins étrange, non?

Et, en même temps que cette surcharge de travail imposée unilatéralement par le décret, le ministère de l'Éducation modifie presque tous les programmes! Outre d'enseigner, les enseignants devront se familiariser avec de nouveaux objectifs, de nouvelles démarches d'apprentissage, de nouveaux modes d'évaluation. Tout en étant!

L'école, un milieu de vie? Voyons, voyons! Soyons réalistes! Ceux et celles qui résisteront au nouveau régime dicté par le décret (les paris sont ouverts), ceux-là et celles-là, nous le disons tout de suite, méritent certainement plus de la patrie que les quolibets, la hargne et le discrédit qu'on leur lance sans retenue aujourd'hui... tout en ne faisant rien (sic)! Oui, ceux et celles-là auront bien mérité, parce qu'enseigner de nos jours, ce n'est pas travailler, ni avoir souci de l'avenir de nos enfants, c'est être jugé et condamné!

(Cette lettre porte la signature de Claude Rainville, Réjean Blais, Georges Bouchard, Pierrette McNicoll et Dieu-donné Langlois, tous conseillers pédagogiques à la régionale Lapointe).

Montréal, 3 février.

Le programme du père Harvey

Je viens de terminer la lecture de l'article du P. Julien Harvey (*Relations*, janv.-fév. 83) dont vous avez publié de larges extraits. Face à la version de la visite pontificale qu'il nous propose, un seul mot me vient à l'esprit: déception. Car le programme de P. Harvey se résume en trois mots: «le moins possible».

Le ton nous est donné dès les premières lignes lorsque le P. Harvey évacue toute dimension religieuse en nous invitant à accueillir le pape comme un «premier ministre de Dieu», ce qui est théologiquement irrecevable.

Il ne faudrait donc pas donner à ce voyage la forme d'une liturgie mais celle, pleine de retenue et d'ennui, d'une conférence fédérale-provinciale! Tout y est! Même les confidences de presse télévisées qui éparpigneraient aux chrétiens de se rassembler autour du Saint-Père.

À ce compte-là, et puisque le P. Harvey joue aussi à l'économie, il se serait plus simple et plus économique de demander aux techniciens de Radio-Vatican d'enregistrer les messages du pape et de les envoyer à Radio-Canada qui les retransmettrait aux heures d'écoute les moins bonnes afin de ne pas blesser les personnes sensibles, au cas où le pape nous rappellerait sans détour aux exigences d'une morale évangélique en rapport avec les valeurs de la société de consommation auxquelles nous sacrifions volontiers, comme Israël devant le veau d'or.

Une telle solution devrait satisfaire le P. Harvey. Ainsi il ne verrait

pas cette soutane blanche qui l'indispose tant, ni ces foules qui lui semblent un retour au «triomphalisme» (Mais le P. harvey eût-il vécu en Galilée au temps de Jésus qu'il lui aurait reproché de rassembler le peuple!) Et il n'aurait pas à contempler le spectacle (est-il donc si affligeant?) d'une jeunesse rassemblée autour d'un guide capable de la faire sortir du cul-de-sac moral et spirituel où elle s'enfonçait faute de recevoir — au nom de la liberté qui a bon dos — les balises nécessaires à son cheminement vers l'essentielle rencontre.

J'ose espérer que les organisateurs du voyage papal au Canada ne se rendront pas diriducles aux yeux du monde et n'attristeront pas le peuple chrétien en allant demander des conseils au P. Harvey qui aurait mieux fait de tremper sept fois sa plume dans l'encrier avant de livrer à notre méditation collective le monument de mesquinerie qu'est son article.

François McCAULEY
Sillery, 7 février.

Des promesses, des promesses!

Depuis le premier août 82, les services de prévention comprenant l'enseignement des mesures d'hygiène buccale, le nettoyage des dents et l'application topique de fluorure, ne sont plus défrayés par la Régie de l'assurance-maladie dans les bureaux dentaires privés. Le gouvernement promettrait cependant que ces services seraient remplacés par des activités de prévention collectives. La réalisation de ces activités serait la responsabilité des DSC (département de santé communautaires), et des CLSC (Centres locaux de service communautaires), dans les écoles et les garderies. Par conséquent le gouvernement promettrait l'ouverture de centaines de postes d'hygiénistes dentaires à temps plein, dans le secteur public.

Quand est-il en réalité? Depuis six mois, quelle hygiéniste dentaire travaillant en bureau privé n'a pas été touchée par cet arrêt de gratuité! La clientèle enfantine a considérablement diminué; nous devons faire face à des réductions du nombre d'heure de travail ainsi qu'à de nombreuses mises à pied. Alors, je demande au gouvernement; où sont passées vos belles promesses? Et surtout, où dort l'argent récupéré que vous deviez utiliser à la création d'emplois en hygiène dentaire? Dans les DSC, les CLSC?

Qu'attendez-vous pour accélérer le processus d'embauche car en attendant, nous perdons nos emplois et pourtant encore très récemment la profession d'hygiéniste dentaire était une des moins touchées par le chômage.

Lorraine BERGERON, h.d.
Montréal, 31 janvier

La base de la charité

Il nous semble qu'une certaine «majorité silencieuse» se doit de sortir de son mutisme pour témoigner sa vive reconnaissance et sa profonde admiration à ceux de nos évêques qui se sont exprimés dans leur lettre «Jalons d'éthique et de réflexions sur la crise économique actuelle».

Les auteurs y formulent l'espoir que leur intervention «suscitera des débats... au sein même de la communauté chrétienne». Ce premier but, à court terme, semble déjà atteint: puissent les débats amorcés nous amener à la conclusion logique du document: «comme chrétiens nous devons nous engager dans la lutte pour la justice et participer à la construction d'une société nouvelle basée sur les principes évangéliques».

Sans entrer dans les détails, qu'il nous soit simplement permis de prendre conscience de l'attitude pastorale ou même simplement humanitaire des membres de la commission épiscopale, puisqu'ils ne font que postuler, somme toute, le respect de la dignité de tous les êtres humains et de tout être humain.

À ceux qui leur reprochent un «manque de charité» envers certaines catégories des administrateurs des biens et de ce monde, nous voudrions faire remarquer que la justice sociale réclamée par cette lettre est le tremplin indispensable et la base sine qua non de cette charité dont les contradicteurs semblent se mettre en souci.

Ces quelques lignes très brèves voudraient simplement signifier sincèrement à nos pasteurs le bravo et le merci de la part des Religieuses du Sacré-Coeur.

Mary POWER, r.s.c.j.
provinciale
Montréal, 4 février

Le venin de la calomnie

Je constate avec une immense tristesse que pour des êtres humains comme Mme Claire Durand, le martyre d'un innocent comme Anatole Scharanski est une source de profonde satisfaction. Les Allemands appellent cet état d'âme «Schadenfreude» — la joie dérivée de la souffrance de l'autre. Ce manque de sensibilité auquel s'ajoute une série de dénégations dégoûtantes ne correspond pas aux sentiments d'une femme. Ou, peut-être, cette Claire Durand est une simple fiction?

Peu importe Mme Claire Durand que Scharanski soit une victime d'un régime dont la sauvagerie dans le traitement des détenus politiques est universellement connue — et j'en sais quelque chose pour avoir subi ce régime pendant 17 ans — et que nourrir de force chaque deuxième jour un malheureux en grève de faim est une torture asiatique raffinée par les Soviétiques qui ne peut qu'empirer l'état du malade.

Peu importe à Mme Durand que les plus illustres personnalités du monde politique, culturelle, scientifique et littéraire ont manifesté leur

sympathie et leur admiration pour cet homme innocent! À quoi bon les efforts conjugués du président Mitterrand, des premiers ministres Trudeau et Margaret Thatcher, des ministres des Affaires étrangères comme Francis Pym et R. Genscher, des prix Nobel et des masses populaires à l'échelle mondiale réclamant la libération de Scharanski?

Mme Claire Durand se moque des sentiments des hommes de bonne volonté et abuse hautement de l'hospitalité d'un grand journal en débitant des affirmations calomnieuses qui sont l'expression de son venin distillé.

Quant à son intérêt pour savoir qui paie les déplacements de Avital Scharanski je tiens à l'informer que la collectivité des gens honnêtes du monde — juifs et non-juifs — lui offre le soutien moral et matériel dont elle a besoin.

Récemment, la Chambre des communes à Ottawa, sans une seule abstention, a voté en faveur de Mme Scharanski au moment où Mme Jeanne Sauvé a reconnu sa présence dans l'enceinte du Parlement.

Une provocation comme celle de Mme Claire Durand doit être publiquement flétrie et unanimement condamnée.

Cette voix est teintée du grand mal qui est la haine d'un homme emprisonné rien que pour le fait qu'en tant que juif il avait demandé le droit de rejoindre son épouse en Israël. Quelle bête sauvage s'avère être l'antisémitisme et combien dangereuse son apparition dans une société libérale et tolérante comme la nôtre!

Michel M. SOLOMON
Montréal, 10 février

Défi à ceux qui savent compter

Je lance un défi au gouvernement du Québec et tout particulièrement au ministre Pierre Marois et à tous les économistes, comptables agréés, et tous les individus sachant compter, de me dire comment une personne âgée entre 18 et 30 ans qui est sur l'aide sociale peut survivre avec un revenu de \$144 par mois.

Ma question est très sérieuse, car c'est la question que se posent plus de 70.000 Québécois à l'heure actuelle. Elle nécessite une réponse rapide. J'exige que le ministre nous dise honnêtement si, oui ou non, une personne peut se loger, se nourrir et s'habiller avec \$144 par mois.

Si c'est oui, je demande qu'il fasse paraître un budget dans les journaux pour expliquer comment ces 70.000 jeunes peuvent arriver. Voici même un exemple possible: \$72 par mois pour la nourriture, \$70 par mois pour le logement et il nous reste \$2 pour de la bière... Si c'est non, qu'ils nous dise honnêtement combien, selon lui, doit avoir un Québécois pour s'assurer un minimum vital. Trois repas par jour, une chambre chauffée et éclairée, un habillement ordinaire, une petite bière; et pourquoi pas, à mon sens c'est plus rentable ça, pour l'État, qu'une corde pour se pendre.

À travers toutes ces questions, M. le ministre, n'oubliez jamais que tous ces jeunes ne demandent pas mieux que de travailler. Prenez ma parole ces hommes, ces femmes de 18 à 30 ans, sont des gens honnêtes, travailleurs et courageux d'affronter le mépris des autres, de se voir traiter de sans-cœur et de paresseux. Qui oserait prétendre qu'il n'a pas la fierté de gagner son pain à la sueur de son front, droit que notre société égoïste leur refuse.

Moi, je dit que les assistés sociaux sont les gens les plus respectables que je connaisse dans cette société qui, malheureusement, ne connaît pas encore le sens du mot PASSER.

Yvan MESSIER

Saint-Ignace de Stanbridge,

26 janvier.

Un coût social disproportionné

Par cette présente, je voudrais souligner le sens des responsabilités remarquables qu'ont déployés les enseignants et les employés de soutien de l'école Aux Quatre Vents, à Sainte-Julie, (LE DEVOIR du 9 février). Ce groupe d'employés du gouvernement est malheureusement un des rares qui a pris conscience de leurs actes. Les employés de l'État sont relativement favorisés face à l'ensemble de la main-d'œuvre active au Québec. Des études de comparaisons des conditions de travail l'ont prouvé, et d'autres ont démontré que le secteur de l'enseignement au Québec est nettement moins productif que celui de l'Ontario. Un ajustement s'impose.

Ceux qui persistent à préconiser la grève (illégal) ne font qu'empirer la situation des moins favorisés de notre société. Le coût social de cette crise est trop élevé par rapport aux enjeux. Donc, professeurs et aussi professionnels du gouvernement, prenez donc conscience de votre situation privilégiée avant de crier anarchiquement dans la rue à la dictature.

Normand BERNIER
Montréal-Nord, 9 février

Une justification fallacieuse

par Joan Dougherty

Députée de Jacques-Cartier et critique de l'opposition libérale dans le dossier Science et Technologie, Mme Dougherty s'adresse ici au ministre de l'Éducation du Québec

J'ai été stupéfaite de lire, dans les principaux journaux du Québec, que les conditions de travail des enseignants telles que décrétées par la loi 105 étaient reliées au défi de transformer en profondeur le monde de l'éducation afin de s'ajuster aux besoins des années 2000, besoins amenés par de nouvelles technologies et les développements de la recherche. Il est malhonnête de la part de votre ministère de prétendre que les transformations rendues nécessaires par l'introduction des changements technologiques se feront parce que les enseignants travailleront de plus longues heures tout en ayant moins de sécurité d'emploi et moins de sécurité financière.

Comme vous l'avez affirmé à plusieurs reprises, la principale raison des changements dans les conditions de travail en est une de finances. C'est une tentative afin d'amener les coûts

de l'éducation au niveau de ceux des autres provinces.

Il est également clair que la nouvelle charge de travail satisfiera aux exigences horaires du nouveau régime pédagogique. À mon avis, ce nouveau programme scolaire, qui s'étend à toute la province, risque de causer du tort à nos conditions mêmes qui sont requises pour encourager cette adaptation aux changements technologiques. Au lieu d'encourager l'initiative individuelle et la qualité de l'enseignement, le nouveau programme scolaire aura inévitablement un effet de plaidoyer sur les enseignants et les étudiants. L'enseignement et les examens seront donnés selon des objectifs minimaux. La question fondamentale demeure: nos enfants surdoués seront-ils oubliés? Nos futurs scientifiques et ingénieurs, qui seront les fers de lance du développement technologique de demain, seront-ils suffisamment motivés pour atteindre leur potentiel?

Si le gouvernement est sérieux concernant l'ajustement du système aux besoins des années 2000, nombre d'interventions s'avèreraient urgentes. Les programmes en mathématique

et en sciences doivent être renforcés et non réduits. Le gouvernement devrait soutenir les programmes pour enfants surdoués et non les mettre de côté en les taxant d'élitistes. L'apprentissage informatique est indispensable pour tous les enfants. Mais, premièrement, nous devons former nos enseignants de sorte que, en retour, ils puissent profiter à nos enfants comment tirer profit des possibilités de l'informatique. Il est essentiel qu'il y ait des améliorations au niveau de l'enseignement de l'anglais et de français pour tous les enfants. La recherche scientifique et le développement technologique étant internationaux, dans les années 2000 les connaissances et compétences de nos enfants seront appréciées à une échelle non provinciale mais mondiale.

Le gouvernement devrait également cesser de garder le système scolaire sur la défensive en le menaçant d'une restructuration érasante et inutile. Ses énergies ne serviraient-elles pas mieux à concevoir des moyens pratiques de développer l'éthique et à encourager les initiatives créatrices qui offriront des défis à nos enfants?

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2 / 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. À l'étranger: \$105.00 par année; six mois, \$55.00; trois mois, \$30.00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

LES BUREAUCRATES

LISE NOËL

PAS plus au Québec qu'ailleurs, les bureaucrates n'ont la cote d'amour auprès de la population. Mais, sans doute à cause de la crise économique qui exacerbe des frustrations habituellement contenues, les critiques se sont multipliées contre eux ces derniers mois.

Il n'est pas de secteur d'activité qui n'ait manifesté son agacement envers ce groupe, dont l'extrême ramification du pouvoir se trouvait ainsi mise en lumière. L'une des charges les plus virulentes est celle des médecins Jacques Genest, Alcide Chapdelaine et André Lanthier qui ne dénoncent rien de moins que le « climat de collectivisme » que des politiciens et des bureaucrates hostiles aux médecins voudraient instaurer au Québec. Déjà en novembre dernier, le directeur du Centre de biothèque de l'Institut de recherches cliniques de Montréal confiait au DEVOIR ses craintes de ce

qu'« une bureaucratie puissante ne contraigne la science » en matière de technologies nouvelles.

Au même moment, M. Jean Duceppe n'avait pas de mots assez durs pour fustiger « le règne du stationnaire et de l'arbitraire » qu'ont établi les bureaucrates péquistes dans le monde artistique. Le mécontentement ne serait pas moindre chez les créateurs qui oeuvrent dans des organismes fédéraux, du moins si l'on en juge par les protestations qu'a catalysées la publication du rapport Applebaum-Hébert contre les gestionnaires de l'ONF et de Radio-Canada, accusés d'accaparer une part excessive des budgets au détriment de la production.

Dans le domaine de l'éducation encore, MM. Léon Dion et Claude Ryan ont déploré, avec d'autres, le déplacement qui se précise, de l'académique et du pédagogique vers l'administratif, dans les priorités du ministère.

Plaçant le problème sur le terrain politique, le bâtonnier du Québec, Me Claude Tellier, s'inquiétait, pour sa part, de l'essor que prennent régies et commissions aux dépens du pouvoir

judiciaire, ainsi que de « l'émergence d'un pouvoir législatif parallèle » à celui de l'Assemblée nationale.

Bref, et si l'on en croit enfin M. Maurice Champagne-Gilbert, les services publics et parapublics sont en proie au « mal bureaucratique » engendré par un nouveau « clergé laïc ».

On reproche avant tout à l'appareil bureaucratique sa volonté de contrôle, contrôle d'autant plus malvenu qu'il est perçu comme anonyme, donc à la fois impersonnel et irresponsable, et tributaire d'une logique comptable plutôt que de qualité des services. Incompétent et coupé de la réalité, il soupçonne aussi ce dernier d'utiliser les activités qu'il prétend pourtant administrer.

Ici prend toutefois fin le concert harmonieux des doléances. Sur l'interprétation des relations qu'entretient la bureaucratie avec les autres pouvoirs, l'accord s'effrite.

Alors que MM. Genest, Chapdelaine et Lanthier mettent en cause à la fois les politiciens et les bureaucrates, M. Champagne-Gilbert se dit plus enclin à incriminer les... professionnels que les fonctionnaires. Et en effet, à consi-

tater, dans la lettre des trois médecins à leurs confrères (car ces messieurs ne semblent pas avoir de consoeurs), une colère indignée devant la baisse du « prestige traditionnel » de leur profession et une propension certaine à confondre le secteur de la santé (cité trois fois) avec les seuls médecins (mentionnée à 48 reprises), on est en droit de se demander si l'hydre ne se ratte pas aussi corporatiste...

Pour être plus nuancée, la position du bâtonnier Tellier en est aussi une de défense de sa profession. Car s'il perçoit dans l'essor de la bureaucratie une menace au pouvoir exécutif, il soupçonne aussi ce dernier d'utiliser cette même bureaucratie pour déposséder les tribunaux de leurs « juridictions traditionnelles ».

Les premiers intéressés eux-mêmes se renvoient la balle. Tandis que la commission spéciale de l'Assemblée nationale sur la fonction publique suspecte les hauts fonctionnaires d'éroder le pouvoir des personnes publiques (donc des citoyens), l'Association des cadres supérieurs dit au contraire défendre les objectifs du gouvernement avant tout.

Position qui n'empêche pas le premier fonctionnaire du Québec, M. Louis Bernard, de préférer au service du gouvernement, celui... de la population. Cette population même dont M. Champagne-Gilbert redoute qu'elle ne soit devenue trop dépendante à la fois de son gouvernement et de ses technocrates!

Le secteur public et parapublic ne devrait-il pas tout simplement s'inspirer de l'entreprise privée que d'aucuns citent souvent comme modèle? Pour y être de forme moins traditionnelle que celui des médecins ou des avocats, le corporatisme n'en est pourtant pas non plus absent, dont les prétentions au pouvoir de certains cadres supérieurs d'institutions financières qui se disputent présentement le marché québécois de l'épargne, fournissent l'exemple le plus récent. Les actionnaires n'ont d'ailleurs pas toujours à se féliciter de leurs rapports avec cette hiérarchie que M. Léon Courville a pu taxer de « bureaucratie de gestion ».

Car, depuis la guerre, l'intervention plus grande de l'État dans l'économie et la tertiarisation accentuée de l'in-

dustrie ont eu pour effet conjugué un accroissement du taux d'encadrement dans les secteurs autant privé que public. Et si aujourd'hui, M. Bernard lui-même juge trop élevé le nombre de cadres dans ce dernier domaine, l'Association des manufacturiers canadiens ne porte pas sur les siens un jugement différent, qui veut en éliminer plusieurs dans ses propres entreprises.

Cette rare convergence de vues annoncerait-elle le renversement de toute la tendance d'après-guerre? Pas si l'on en croit le « gourou de l'informatique » Jean-Jacques Servan-Schreiber. Président, dans son *Défi américain*, une diminution progressive des heures de travail consécutive à l'automatisation industrielle (la robotisation actuelle), J.-J.S. ajoutait, en bas de page, cette note trop pudique et qui mériterait à elle seule tout un livre: « Ce ne sera pas le cas, en général, pour les cadres ».

Dans cette éventualité, la question ne serait plus de savoir si la bureaucratie (plus justement nommée technocratie) deviendrait un cinquième pouvoir ou la plus grande éminence grise de l'histoire.

Pour sortir de la grogne paranoïaque

par Jacques Boulay

Médecin

LIBRE OPINION

Une lettre des Docteurs Alcide Chapdelaine, Jacques Genest et André Lanthier à leurs confrères, qui a été publiée dans l'*Actualité médicale* du 26 janvier et que *Le Devoir* a reproduite in extenso le 3 février, m'a laissé passablement perplexe par ses contradictions.

Ce qui ne veut pas dire qu'elle ne contient pas des prises de position parfaitement justifiées et louables: par exemple, la condamnation sans équivoque de la grève comme moyen de pression de la part des médecins fait honneur aux Docteurs Chapdelaine, Genest et Lanthier, d'autant plus qu'elle survient dans un contexte de regroupement des syndicats médicaux du Québec, regroupement que les syndicalistes au sein de la profession ne manqueraient pas de faire servir à leur stratégie fondamentale, qui, comme dans tous les syndicats des secteurs public et parapublic, consiste à dire à l'État: « Obtempérez à nos exigences, sinon nous prenons la population en otage en lui refusant les services auxquels elle a droit en vertu des lois ».

Pourtant, les Docteurs Chapdelaine, Genest et Lanthier souhaitent vivement la formation d'une seule association ou fédération qui représenterait « tous les membres de la profession médicale du

Québec, y compris les résidents et les internes ». Si jamais ce regroupement se produisait, le seul intérêt commun de ses éléments constituants ne pourrait être que l'argent. Et l'expérience a montré que, quand l'accroissement du revenu est l'objectif premier, on est prêt à faire n'importe quoi pour y arriver, même à abandonner les malades à leur sort (les spécialistes l'ont fait en 1970, les omnipraticiens en 1982, les résidents et les internes à quelques reprises au cours des dernières années). Bien sûr, les auteurs de la lettre parlent de la formation d'un « groupe d'hommes sages chargés de redéfinir complètement les rapports entre la profession et l'appareil gouvernemental ». Mais a-t-on jamais vu une confédération syndicale dirigée par des hommes sages? La dynamique syndicale a sa source dans l'affrontement, qu'il s'agisse des syndicats de médecins, d'infirmières, d'enseignants ou de manoeuvres. Si cette dynamique est légitime quand il s'agit d'entreprises privées entre lesquelles il existe une certaine concurrence et qu'il y a donc des solutions de rechange pour les citoyens, elle devient beaucoup moins acceptable quand ce n'est pas le patron capitaliste qu'on punit en faisant la grève mais bien le citoyen, et souvent le plus démuné des citoyens. En tout cas, les Docteurs Chapdelaine, Genest et Lanthier s'illusionnent grandement, à mon avis, s'ils pensent que le regroupement des syndicats médicaux en une seule confédération va constituer un facteur de sagesse et de paix sociale. D'ailleurs, la redéfinition des rapports entre la profession et l'État, si tant est

qu'elle s'impose, aurait beaucoup plus de chances d'être constructive si elle était faite, pour la partie médicale, par l'Ordre des médecins. Mais cet organisme se livre lui aussi, par la voix de son président surtout, à la surenchère syndicale et même politique.

Le gros de la lettre des Docteurs Chapdelaine, Genest et Lanthier est une sortie passionnée contre les bureaucrates et l'appareil gouvernemental (le québécois, je présume, Ottawa étant toujours, pour la plupart des médecins, au-dessus de tout reproche), qui seraient responsables de la perte de prestige qu'a subie la profession médicale au cours des dernières décennies. Pourtant, dès le troisième paragraphe de leur lettre, les signataires font état de sondages dont les résultats montrent « que les médecins ont eu et conservent l'estime et la confiance du public ». Alors, qu'en est-il au juste? Les médecins sont-ils en perte de prestige ou ont-ils la cote d'amour?

Une analyse serrée de la réalité montrerait que le prestige des médecins n'a jamais été collectif, même si certains médecins, à titre personnel, ont joui, à certains moments, d'un grand prestige. À l'époque où, au Québec, les communautés religieuses étaient propriétaires des hôpitaux et les administrateurs, les médecins étaient considérés par les « soeurs » comme des invités dans les hôpitaux (selon le mot du célèbre Père Bertrand): certains jouissaient des faveurs de la communauté, souvent pour des raisons extra-médicales, et en tiraient des avantages, mais je n'en ai ja-

mais vus qui aient pu tenir tête bien longtemps à la supériorité. Croire que les médecins ont déjà joui collectivement d'un pouvoir réel sur le système de distribution des soins chez nous relève de l'illusion. Le prestige qu'ont eu et qu'ont encore certains médecins vient du fait que ce sont des hommes (et des femmes) qui savent. Pendant longtemps, au sein de la société québécoise, il n'y avait que les prêtres, les avocats, les notaires et les médecins qui savaient: ils se partageaient donc le prestige qui est lié au savoir. Mais, au cours des dernières décennies, avec la démocratisation de l'enseignement, il y a d'autres groupes de citoyens qui ont appris des choses et qui les savent: des ingénieurs, des sociologues, des politologues, des linguistes, des artistes, des informaticiens, des écrivains partagent désormais avec les anciennes professions « libérales » la masse de prestige que n'importe quelle société accorde à ses « élites ». À mon avis, les médecins ne gagneront du prestige que dans la mesure où ils sauront plus de choses, non seulement dans le domaine des techniques qu'ils doivent posséder pour exercer leur métier mais également au plan de la culture générale, des arts et de la littérature, dans la mesure aussi où ils introduiront dans leurs préoccupations une dimension collective et sociale. La santé des citoyens et par conséquent la médecine ne peuvent plus être, qu'on le veuille ou non, un « colloque singulier entre le médecin et son malade ». L'ensemble du corps social a son mot à dire à ce sujet.

Estimer que la profession médicale au Québec est investie par les bureaucrates et les politiciens relève, à mon avis, d'un complexe de persécution. D'abord, au sein des bureaucrates et des politiciens que les Docteurs Chapdelaine, Genest et Lanthier stigmatisent, il y a un certain nombre de médecins (il me vient à l'esprit les noms de Camille Laurin, Pierre-Marc Johnson, Martin Laberge, Fernand Houll, Jacques Brunet, Guy Rivard, Harvey Barkun). Vouloir faire passer tous ces médecins pour

des traîtres à la profession médicale est un peu fort. Par ailleurs, dans un contexte de diminution des recettes fiscales, on ne peut demander aux politiciens et aux grands commis de l'État de faire des miracles. Une jolie femme ne donne que ce qu'elle a, dit un vieux dicton, qui s'applique également à l'État. Les médecins sont convaincus que leur secteur d'activité ne devrait pas être touché par les compressions budgétaires en temps de crise, parce que l'activité qu'ils exercent est, à leurs yeux, la plus importante qui soit. D'accord. Mais les enseignants, les fonctionnaires, les écologistes, les hommes d'affaires disent la même chose. À qui revient en dernier ressort, dans une société démocratique, la décision de redistribuer ce que les citoyens versent à l'État sous forme de taxes et d'impôt si ce n'est aux élus du peuple? Si la population dans son ensemble n'est pas contente de leurs décisions, elle peut toujours les renvoyer cultiver leurs radis à la prochaine élection, ce qu'elle ne peut faire avec les chefs syndicaux, de quelque syndicat qu'ils soient.

Les Docteurs Chapdelaine, Genest et Lanthier déplorent l'absence de dirigeants éclairés au sein de la profession médicale (à propos, le mot dirigeant me semble tout aussi expressif que le mot « leader »). Ils ont raison. En fait, les deux grands ténors de la profession médicale au cours des 15 dernières années, le Dr Augustin Roy, président et secrétaire général de notre Ordre — l'homme orchestre, quoi! — et le Dr Raymond Robitaille, notre Yvon Charbonneau, ont sans doute plus fait pour déprécier la profession médicale dans la population et chez les médecins eux-mêmes que tous les technocrates anti-élitistes dont parlent les Docteurs Chapdelaine, Genest et Lanthier. Mais nous avons sans doute les dirigeants que nous méritons, comme on a, paraît-il, les curés qu'on mérite. En tout cas, si cet adage est vrai, il ne fait pas de doute que nous ne sommes pas très méritants.

Parmi les contradictions curieuses de la lettre des signataires, il faut relever

celle qui se rapporte aux comités. En effet, les Docteurs Chapdelaine, Genest et Lanthier se plaignent que les médecins soient tenus à l'écart des « comités ou commissions gouvernementales impliqués dans l'élaboration et la distribution des soins médicaux ». D'autre part, ils proposent qu'advenant des difficultés avec les bureaucrates, les médecins se déclarent démissionnaires de tous les comités dont il font partie. Si on veut faire partie de comités, faut-il s'empêcher de les quitter à la première difficulté?

À propos des moyens de pression, les signataires de la lettre recommandent par ailleurs que les médecins, s'ils ne sont pas contents, cessent d'écrire dans les dossiers hospitaliers pour ne garder que des notes personnelles sur eux. Cette recommandation me semble farfelue et elle équivaudrait à supprimer les soins aux malades puisque les médecins n'exécutent que très rarement eux-mêmes leurs prescriptions: ce sont les infirmières, les diététiciennes, les techniciens et thérapeutes de toutes sortes qui exécutent les ordres des médecins. Si ces ordres ne sont pas écrits dans le dossier hospitalier, comment pourront-ils être exécutés?

Le principal mérite des Docteurs Chapdelaine, Genest et Lanthier dans leur lettre à leurs confrères aura sans doute été d'ouvrir un débat qui permettra peut-être aux médecins de faire entre eux leur auto-critique, de comprendre les phénomènes sociaux et économiques qui ont des répercussions sur eux et sur leur travail, de sortir de la grogne paranoïaque où ils s'enferment depuis quelques années et de relever leur prestige (le baromètre de ce prestige est beaucoup plus, à mon avis, le nombre croissant de poursuites intentées contre des médecins que les résultats des sondages, mais il s'agit là d'une autre question). Souhaitons en tout cas que les médecins ne laissent pas sans suite l'amorce de débat que constitue la lettre des Docteurs Chapdelaine, Genest et Lanthier et mes premières réactions à cette lettre.

Le Nicaragua sandiniste

Le parti pris des riches

par Raymond Levac

Membre de la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée, l'auteur travaille actuellement au Mouvement des travailleurs chrétiens de Montréal. Il a fait deux séjours au Nicaragua, en juin 1980 et en septembre 1982 pour y regrouper des militants des groupes de Base.

RÉPUBLIQUE

LES 14 et 15 janvier derniers, LE DEVOIR publiait un long article en deux parties de Charles VanHecke, du très sérieux journal *Le Monde*, sur le Nicaragua. Sa thèse était que cette révolution populaire, fruit d'une alliance de classes, est maintenant confisquée par des marxistes-léninistes qui savaient depuis le début où ils s'en allaient et qui enlèvent de plus en plus les libertés les plus fondamentales et instaurent un régime de type cubain.

Pour démontrer sa thèse, VanHecke rapporte, en fait et uniquement, les points de vue des représentants de la bourgeoisie nicaraguayenne: des porte-parole du COSEP (Conseil supérieur de l'entreprise privée, le principal groupe patronal), de M. Alfonso Calero, un des chefs du Parti conservateur, qui représente aussi les intérêts patronaux, de M. Pablo Antonio Cuadra, directeur du journal *La Prensa*, périodique de la droite nicaraguayenne, de Mgr Ovando y Bravo, archevêque de Managua, bien connu pour ses liens étroits avec la bourgeoisie nicaraguayenne et nord-américaine, de Mme Marta Baltodano, coordonnatrice de la commission permanente des droits de l'homme, dont les dirigeants, de l'avis même de VanHecke, sont pour la plupart des catholiques libéraux.

En somme, il s'agit d'un reportage qui veut donner le point de vue de la bourgeoisie nicaraguayenne déçue de ne pouvoir faire servir cette révolution en fonction de ses intérêts. Dans son information, VanHecke a son parti pris: celui des riches du Nicaragua.

Le prétexte des adversaires — Le reportage de VanHecke n'est pas neutre en ce qu'il renforce la thèse de l'administration Reagan qui voudrait imposer, au plan international, l'image d'un Nicaragua marxiste-léniniste, totalement dépendant de Cuba et de l'Union soviétique.

Il commence son article en rappelant les déviations des autres révolutions qui ont eu lieu « sous prétexte des adversaires ». Il laisse entendre que ces adversaires ne seraient pas si dangereux que cela et, que même l'opposition au Nicaragua trouverait que les États-Unis vont décidément trop loin dans leur pro-

pagande.

C'est passer étrangement sous silence les 6,000 soldats américains et honduriens qui font actuellement des manoeuvres militaires à moins de 10 milles de la frontière du Nicaragua, des bandes armées financées par les États-Unis et allant parfois jusqu'à 400 hommes faisant des incursions en territoire nicaraguayen, tuant des gens des villages, semant la terreur; c'est oublier tous les moyens pris pour déstabiliser le régime au plan économique, dont le boycott commercial et financier par les États-Unis et les pays d'Amérique centrale; c'est oublier le financement, par les États-Unis, de sectes religieuses et de groupes à l'intérieur du Nicaragua, pour diffuser une idéologie antisandiniste.

Il ne fait aucun doute possible qu'il y a une véritable offensive contre le Nicaragua, tant aux plans économique, militaire, idéologique que diplomatique. On n'a qu'à se référer à un numéro récent du *Newsweek* — qui n'est pas une revue de gauche — et du rôle joué par l'ambassadeur américain au Honduras, John Negroponte, dans cette offensive. On vise à déstabiliser économiquement le régime de l'intérieur et, éventuellement, à l'envahir militairement de l'extérieur.

L'article de VanHecke, dans *Le Monde* et LE DEVOIR n'est pas neutre dans ce contexte, en ce qu'il privilégie justement la version des forces économiques internationales qui visent à renverser, par tous les moyens, le régime sandiniste.

L'entreprise privée et la démocratie — Il est étrange de voir que ceux qui accusent ce régime d'être de plus en plus marxiste-léniniste avouent en même temps, sans crainte des contradictions, que l'économie du Nicaragua est contrôlée à 60% par l'entreprise privée et que le gouvernement sandiniste ne prévoit pas nationaliser d'autres entreprises. Il est donc paradoxal de traiter de communiste un régime qui, non seulement accepte que l'entreprise privée soit majoritaire, mais encourage ces entreprises à devenir de plus en plus productives, parfois à l'encontre de ces propriétaires d'entreprises qui, pour déstabiliser le régime, font la grève de la production.

On accuse ce régime d'être antidémocratique, alors que pour la première fois après 40 ans de dictature, on assiste au foisonnement des organisations populaires, syndicales, paysannes, de femmes, de jeunes et que ces organisations sont même représentées directement au conseil d'État où ils peuvent présenter des projets de loi élaborés et discutés dans les groupes de base de chacune de ces organisations.

La bourgeoisie nicaraguayenne espérait contrôler le pouvoir d'État après

la révolution. Elle est maintenant déçue de devoir négocier, avec l'ensemble des organisations populaires, l'organisation de la société. Ce n'est pas le paradis, mais est-il utile de dire qu'à plusieurs égards nous n'avons pas, ici, ce niveau de démocratie.

La liberté de presse et de culte — VanHecke fait référence, dans son article, à la hiérarchie catholique qui se plaindrait de ce que le régime essayait de créer une Église parallèle au Nicaragua. Un reportage plus sérieux aurait montré plus de différences que cela au sein de l'épiscopat nicaraguayen qui n'est pas unanime derrière Mgr Ovando y Bravo. Il aurait vu aussi des communautés de base qui, tout en appuyant le processus révolutionnaire et le gouvernement, savent adopter une attitude critique par rapport à certains gestes de ce gouvernement. S'il avait pris la peine de s'informer, il aurait su comment la manipulation religieuse s'inscrit à l'intérieur d'une stratégie nord-américaine, exprimée non pas dans une feuille de propagande gauchiste, mais dans le document de Santa Fe produit par un groupe de conseillers du président Reagan, dans lequel on affirme la nécessité, pour les États-Unis, de prendre l'offensive idéologique en Amérique latine, de contrecarrer la théologie de la libération, de lier le rôle de l'église à la défense de la propriété privée et du capitalisme. Le document ajoute que toute autre conception serait moins chrétienne que communiste. On retrouve bien là l'attitude de l'alle conservatrice de l'Église lation-américaine.

De son côté, le directeur du journal *La Prensa* se plaint de la censure de son journal par le gouvernement, des limites à la liberté de presse. Le problème c'est que ce journal s'est lancé dans une campagne visant, par tous les moyens possibles, à briser la légitimité du gouvernement. Cela fait penser au journal *El Mercurio* qui, au Chili, était financé par la CIA et l'ITT pour attaquer le gouvernement d'Allende.

On peut donner, comme exemple, cette couverture extraordinaire donnée par *La Prensa* à des « miracles » survenus dans certaines églises: des statues de la Vierge se seraient mises à suer et à pleurer, ce qu'on a présenté comme un message du Ciel montrant comment la Vierge Marie était profondément troublée par l'orientation communiste du gouvernement. Il faut se replacer dans le contexte culturel du Nicaragua où la religion joue un rôle très important.

On comprend que dans une situation d'offensive générale des forces financières les plus importantes du monde contre son régime, le gouvernement sandiniste « interdise de parler des miracles et des apparitions de la Vierge » et con-

Suite à la page 14

Le RÉR autogéré STNF
vous offre davantage.

COMPAREZ!

AUTRE

RÉR

RÉR

STNF

Honoraires fixes de seulement \$75 par année

Nombre illimité de transactions sans frais additionnels

Tous les placements admissibles au RÉR sont acceptés, même les hypothèques

Vous pouvez effectuer vos transactions dans différentes institutions financières

Renseignements disponibles au courtier par accès direct (informatique)

Vous recevez un relevé trimestriel

Votre compte est mis à jour quotidiennement et vous pouvez obtenir tous les renseignements sur appel téléphonique.

LE RÉGIME D'ÉPARGNE-RETRAITE
AUTOGÉRÉ DE LA STNF...

QUI DIT MIEUX?

STNF

Consultez votre courtier ou appelez-nous

385 est, rue Sherbrooke,
Montréal, H2X 1E5
Tél.: 844-2050, poste 215
De l'extérieur, sans frais: 1 (800) 361-8625

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE



◆ Catastrophes

deux autres victimes dans les Pyrénées françaises, près de Luz-Saint-Sauveur, hier matin. Cette fois, treize skieurs ont été emportés dans l'avalanche. Neuf d'entre eux ont été crus morts pendant plusieurs heures avant qu'on ne les retrouve, tous miraculeusement vivants, en tous plusieurs mètres de neige. Plusieurs souffrent d'engelures, cependant.

◆ Cruise

seront déployés pour renverser cette décision gouvernementale, il n'est pas trop tard" a-t-il dit.

M. Stultz a aussi soutenu que la manifestation se tenait devant la résidence art déco du premier ministre parce que M. Trudeau s'était engagé en décembre 1981, envers le président américain Reagan, à ce que le Canada donne son autorisation aux tests des missiles Cruise sur son sol.

Le ministre des Affaires extérieures Allan MacEachen avait nié vendredi que M. Trudeau ait fait cette promesse. Le premier ministre avait acheté cette maison historique en 1980, l'a fait ensuite rénover, mais ne l'a jamais habitée.

◆ Sharon

fait pour M. Sharon de quitter son ministère pour la position de ministre d'Etat (sans portefeuille) ne peut pas être considérée comme une manœuvre échapatoire destinée à éviter l'application des recommandations de la commission Kahane demandant la démission du ministre.

De ce communiqué, il ressort que le gouvernement s'est appuyé sur l'avis de son conseiller juridique, qui a estimé qu'en démissionnant le général avait respecté la lettre des recommandations de la commission Kahane.

Il était judicieux pour le gouvernement de faire entériner sa décision par son conseiller juridique car sinon la commission aurait pu, de sa propre initiative, lui demander de vérifier que le général Ariel Sharon avait bien respecté ses recommandations en restant au gouvernement et intimé éventuellement à ce dernier l'ordre de limoger totalement le général Sharon.

L'indépendance du conseiller juridique du gouvernement est si grande qu'il est pratiquement exclu par les observateurs qu'il soit désormais possible de le faire revenir sur un avis donné en conseil des ministres et tombé dans le domaine public.

M. Sharon devra encore passer aujourd'hui un examen de passage peut-être désagréable mais largement à sa portée lorsqu'il faudra que la Knesseth approuve sa nouvelle affectation. Le ministre, s'il est présent, devra sans doute essayer un bon nombre de sarcasmes de l'opposition.

Le général Sharon a désormais accumulé autour de son nom à la fois adulation et haine. La question de sa démission a suscité des passions politiques intenses en Israël et provoqué des affrontements sans précédent qui ont fait jeudi soir un mort et sept blessés.

Selon les dernières informations recueillies hier à Jérusalem, MM. Sharon et Begin devaient se rencontrer hier soir pour convenir de la transmission des pouvoirs entre eux.

M. Begin, qui occupe pour la seconde fois en six ans le fauteuil de ministre de la Défense (il avait remplacé le général Ezer Weizman démissionnaire en 1981) a déjà indiqué qu'il n'escomptait pas l'occuper très longtemps dans cette période cruciale, selon des sources informées.

On avance toujours, dans les milieux politiques israéliens, le nom de M. Moshe Arens, ambassadeur à Washington, pour remplacer M. Sharon, mais on laisse entendre également depuis hier matin que celui-ci hésiterait à accepter cette responsabilité par crainte que son prédé-

cesseur reste au gouvernement pour diriger de façon occulte l'énorme et très important ministère de la Défense.

Mais de son côté, le groupe parlementaire travailliste a décidé hier soir de déposer une motion de censure pour réclamer le départ du général Sharon du gouvernement et d'appeler à une manifestation de masse samedi soir prochain, rapporte la radio israélienne.

La motion de censure sera discutée mercredi à la Knesseth, indépendamment des motions présentées par les deux petits partis Shinui et Rakah (communiste), qui doivent être votées en principe demain.

Par ailleurs, le parti travailliste saisira la Knesseth de la question de la violence politique, à la suite de la mort du militant pacifiste Emile Grunzweig tué jeudi dernier par l'explosion d'une grenade jetée contre des manifestants du groupe La Paix maintenant (Shalom archav).

Mais les partisans du mouvement La Paix maintenant ne l'ont pas de cette oreille et ont lancé une campagne afin d'obtenir le départ de M. Sharon du gouvernement.

« Nous avons fait campagne pour la création de la commission d'enquête, et nous allons maintenant nous mobiliser pour une campagne encore plus importante afin que ses recommandations soient appliquées et que Sharon quitte le gouvernement », a déclaré hier M. Tzali Reshef, dirigeant de La Paix maintenant.

Pendant la réunion dominicale du cabinet, des membres du mouvement ont organisé une veillée en face la présidence du conseil, à l'emplacement où la grenade a explosé jeudi soir. Les manifestants ont décidé de veiller jour et nuit pendant la semaine de deuil à la mémoire du militant décédé.

« Nous voulons que Begin nous voie chaque fois qu'il va à son bureau et qu'il en sorte, pour qu'il fasse son examen de conscience », a déclaré l'un des manifestants.

En outre, près de cinq mille manifestants avaient répondu samedi soir à l'appel du Comité contre la guerre du Liban et défilé à Tel Aviv en réclamant la démission du gouvernement et le retrait des forces israéliennes du Liban.

Cette première manifestation pacifiste et de gauche, après la mort du militant du mouvement La Paix maintenant s'est déroulée dans le plus grand calme, à travers les rues vides du nord de Tel Aviv.

Portant des flambeaux, les manifestants, parmi lesquels un certain nombre d'Arabes israéliens, scandaient « Le fascisme ne passera pas », « Sharon boucher » et « Beyrouth - Jérusalem : un même sang ».

La manifestation, autorisée par la police, était précédée par une jeep de garde-frontières, et quelques policiers.

Le Comité contre la guerre du Liban est animé par des universitaires de gauche et des militants du parti communiste israélien.

◆ Cégeps

unanime), John Abbott (unanime), Lévis-Lauzon (unanime), Rosement (unanime), Sept-Îles (unanime), Limoilou (99 %), St-Lambert (98 %), Vieux-Québec (97 %) et Rimouski (90 %). Dans le cas du collège St-Lawrence, le vote en faveur du rejet a été de 80 %, alors que, chez les enseignants du collège F-X-Garneau, à Québec, les résultats n'étaient pas encore connus, tard hier soir.

Le porje-parole de la Fédération, M. Gaston Pouliot, a précisé en outre hier soir que deux syndicats avaient profité de l'occasion pour reconfrimer les votes de grève. Ce fut fait par 114 voix contre 50 chez les enseignants du cégep de Rosemont, et par 89 à 9 chez ceux du cégep de St-Lambert. Tous ces syndicats sont en effet en grève à l'heure actuelle.

Les 30 autres syndicats d'enseignants de cégeps affiliés à la FNEEQ doivent consulter leurs membres aujourd'hui même sur le contenu de la proposition Laurin, même dans le cas des cinq syndicats qui ont refusé de recourir à la grève illégale et qui sont toujours au poste.

Quant aux six cégeps dont les enseignants sont représentés par des syndicats affiliés à la CEQ, des consultations devaient également s'y tenir au cours de la journée d'hier mais on en est resté sans nouvelles jusqu'en fin de soirée, hier. Les pronostics qui émanaient des milieux syndicaux ce week-end laissent toutefois entrevoir, dans ces cas également, une réaction de même type.

L'agent du gouvernement fédéral à Québec émeut nos fonctionnaires

QUEBEC (PC) — La fonction publique québécoise s'émeut: un "espion du fédéral" rôde entre ses murs.

Il s'informe des dossiers en litige entre Québec et Ottawa et tente même, prétendent certains haut-fonctionnaires, d'identifier des points de désaccord entre différents ministères, histoire de pouvoir, à un moment choisi, provoquer la "chicane" entre eux au profit du fédéral.

Ce vilain renard qui énerve tant la basse-cour des bureaucrates québécois est en fait à l'emploi du Bureau des relations fédérales-provinciales, lequel relève directement du Cabinet du premier ministre M. Pierre Trudeau.

Quant au renard, ou plutôt à la renarde, elle s'appelle Mercedes Chartier-Gauvin et est en poste à Québec depuis le mois de janvier seulement.

Plus que prudente, Mme Chartier-Gauvin avoue qu'elle préférerait attendre quelques mois avant de parler de son rôle à la presse, question de prendre un peu d'expérience.

A Ottawa par contre, son patron, le Secrétaire du Cabinet pour les relations

fédérales-provinciales et Greffier suppléant du Conseil privé, M. Gérard Veilleux, a expliqué que l'ouverture de bureaux régionaux s'inscrivait dans le cadre d'une réorganisation annoncée il y a un an des ministères à vocation économique.

Cette restructuration impliquait la fusion des ministères de l'Expansion économique régionale et de l'Industrie et du commerce et de l'intégration du volet commerce extérieur au ministère des Affaires étrangères.

Le Département d'Etat au Développement économique et régional né à la suite de ce réaménagement s'est nommé un représentant dans chacune des provinces et le Bureau des relations fédérales-provinciales est en voie de faire de même, "dans un effort pour décentraliser ses activités."

Jusqu'à présent, le Bureau a choisi six de ses 10 agents qui sont en poste dans les provinces suivantes: Québec, Nouveau-Brunswick, Ile-du-Prince-Edouard, Manitoba, Saskatchewan et Colombie-Britannique.

Pour M. Veilleux, ces bureaux régionaux permettront à son service d'ob-

tenir une connaissance plus précise et plus nuancée du point de vue des provinces sur des questions diverses.

"Cette connaissance éclairée des problèmes, soumet-il, contribuera à éclairer le gouvernement fédéral quand viendra le temps de prendre des décisions qui concernent les provinces."

Et c'est là qu'intervient pour le Québec Mme Chartier-Gauvin. Economiste et politologue, elle était auparavant Directrice de la section de politiques sociales au ministère canadien des Finances à Ottawa et a déjà été au Conseil privé.

Elle devra essayer de s'informer des dossiers du contentieux Québec-Ottawa et d'obtenir la position du Québec par le biais des fonctionnaires impliqués.

Mme Chartier-Gauvin fera ensuite rapport à ses supérieurs à Ottawa avec qui elle sera quotidiennement en contact. Elle sera aussi en liaison constante avec le représentant à Montréal du Département d'Etat au Développement économique et régional, explique encore M. Veilleux qui ajoute qu'elle devra également s'assurer qu'on tiendra compte à Ottawa du point de vue qué-

bécois. En passant par les fonctionnaires pour obtenir de l'information, Ottawa cherche manifestement à avoir une version moins politisée de la réalité.

Le travail de la représentante du Bureau des relations fédérales-provinciales à Québec en sera donc un d'informatrice essentielle.

Mme Chartier-Gauvin sera aussi assistée dans ses tâches par les ministères fédéraux qui ont pignon sur rue à Québec.

Au ministère québécois des Affaires intergouvernementales, on prétend n'avoir appris que par hasard la nomination de Mme Chartier-Gauvin alors qu'elle était déjà en poste à Québec.

"Si l'ouverture de ce bureau régional est vraiment un geste qui veut concrétiser une volonté de décentralisation de la part du gouvernement fédéral et faciliter le dialogue avec le Québec, ce n'est pas un bon départ," y estime-t-on.

"On y reconnaît plutôt la manière unilatérale utilisée depuis quelque temps par le gouvernement fédéral dans tout ce qui touche le Québec," poursuit-on encore.

◆ Enseignants

lions qu'avec les propositions de la semaine dernière est devenu une économie de \$244 millions. Or, depuis hier, la tâche et la sécurité d'emploi ne font plus l'objet d'exigences fondamentales. Ce qu'on veut protéger absolument au niveau du "vécu" de l'enseignant, c'est la charge d'enseignement, et cela au nom même de la qualité de l'éducation.

Les assemblées syndicales de vendredi auraient toutes insisté sur cette nouvelle exigence. La concession implicite est que les enseignants sont prêts à accepter une augmentation de la tâche pour ce qui est des activités d'encadrement des élèves, mais non pas pour le nombre d'heures consacrées à l'enseignement. De cette façon on peut régler une petite partie des problèmes financiers de M. Laurin tout en lui donnant raison sur le plan des objectifs pédagogiques qu'il poursuit en voulant que les professeurs consacrent plus d'heures à l'encadrement des étudiants.

De telles concessions de la part du gouvernement sur la charge d'enseignement sont d'autant plus justifiables, disent les enseignants, que depuis deux ans le gouvernement a déjà décrété une augmentation de la charge d'enseignement par un accroissement du nombre d'élèves. Par ailleurs, on considère avoir suffisamment fait pour régler le problème financier du gouvernement puisque de tous les groupes d'employés du secteur public, les enseignants sont ceux qui ont le plus contribué à la récupération salariale exigée par la loi 70.

Il n'est pas dit toutefois que les enseignants ne pourraient pas d'une façon ou d'une autre contribuer à la solution des problèmes financiers de M. Laurin. Selon M. Bisailon, outre la question de la charge d'enseignement, toutes les autres questions normatives sont négociables, ce qui peut amener des compromis financiers. Des concessions sur le plan salarial pourraient être faites aussi. Si le gouvernement veut négocier sur la récupération normative, on pourrait négocier sur le plan de la récupération salariale. Sur ce plan, sinon M. Lavoie, cela signifie qu'il pourrait être possible aux enseignants de reconnaître et de signer une convention collective qui intégrerait les réductions et les gels de salaires imposés d'autorité par le gouvernement. M. Bisailon explique quant à lui que déjà les instances syndicales ont autorisé les négociateurs à se servir du salarial pour obtenir des concessions sur le normatif.

Pour bien démontrer sa bonne foi, la CEQ a par ailleurs rappelé avec insistance hier, le fait que des ententes ont déjà été conclues entre le gouvernement et trois syndicats CEQ du secteur scolaire représentant 9,000 membres au total, sous-entendant par là qu'une entente est donc possible aussi avec les enseignants.

Deux de ces ententes touchent les

employés de soutien des commissions scolaires et des cégeps, qui ont obtenu des mesures d'encadrement additionnelles pour tout ce qui touche à la sécurité d'emploi. Ils ont obtenu aussi le retour au statu quo sur certains points et la garantie qu'il n'y aura pas surcharge de travail à la suite d'abolitions de postes. La troisième entente touche les professionnels des commissions scolaires. On signale dans ce cas des gains au chapitre des prérogatives syndicales et de l'harmonisation des conditions entre les divers groupes de professionnels. On a également fait intégrer aux décrets les ententes verbales intervenues avant l'adoption de la loi 105 mais qui n'avaient pas été formalisées.

Le président de la centrale, Yvon Charbonneau, a indiqué que les instances des trois syndicats recommandaient l'acceptation de ces ententes. Les votes qui seront tenus cette semaine portent sur ces ententes particulières et non sur l'acceptation des décrets. Il a souligné par ailleurs que de négociations se poursuivent avec les professionnels de cégeps et qu'une rencontre aura lieu aujourd'hui avec le syndicat des affaires sociales de la CEQ et le gouvernement. Ce syndicat de 750 membres a refusé l'entente conclue entre le gouvernement et la Fédération des affaires sociales de la CSN il y a deux semaines.

◆ Nicaragua

Suite de la page 13

sidère ces reportages comme «des diversions idéologiques». Peut-on alors parler d'atteinte à la liberté de presse qui empêche de telles fumisteries en plein temps de guerre?

Un gouvernement sur la défensive — Les jeux ne sont pas faits au Nicaragua. Il est bien possible que ce régime se centralise, se bureaucratise et trahisse les idéaux pour lesquels la révolution a eu lieu.

Une chose est certaine cependant. Ce n'est pas en appuyant l'opposition au Nicaragua, formée de la bourgeoisie et appuyée par les États-Unis, qu'on va favoriser la démocratie dans ce pays. C'est bien au contraire en empêchant ces forces financières internationales de réussir dans leur dessein d'écraser les forces populaires en lutte.

Plus le gouvernement sandiniste sera sur la défensive et isolé, plus il n'aura d'autres choix que de s'enligner effectivement sur les régimes de l'Est, de centraliser les décisions pour pouvoir réagir plus rapidement en temps de crise.

Plus la solidarité internationale sera grande, plus les forces populaires d'Amérique du Nord et d'Europe feront pression sur leurs gouvernements pour les empêcher d'être complices de l'écrasement des peuples d'Amérique centrale, plus le projet de société nouvelle mis en place péniblement au Nicaragua, mais qui donne tant d'espoirs aux pauvres d'Amérique centrale et du monde, pourra se réaliser.

L'échec de ce projet sera alors un peu notre propre échec. Il sera dû en grande partie à notre manque de solidarité et à des articles comme ceux écrits par Vanillecke. Car l'ennemi des pauvres du Nicaragua, ce ne sont pas d'abord les méchants marxistes-léninistes, mais bien ces gens bien-pensants qui à intervalles d'une façon si sympathique.

Aide au Québec aux francophones du Manitoba

QUEBEC (PC) — Québec déplore les actes de vandalisme et d'intolérance perpétrés à l'endroit de la communauté francophone du Manitoba et offre une aide financière et technique à la Société franco-manitobaine.

Dans un télégramme qu'il envoyait,

hier, au président de la SFM M. Léo Robert, le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Jacques-Yvan Morin a indiqué que le conseil des ministres avait pris connaissance avec consternation et inquiétude des incidents violents dont a été l'objet la communauté franco-manitobaine depuis quelques semaines.

« C'est dans cet esprit, écrit M. Morin, que le gouvernement vous offre, si vous en exprimez le désir et dans la mesure de ses moyens, d'accueillir favorablement toute demande d'aide technique ou financière qui pourrait vous aider à surmonter les difficultés présentes. »

La violence de ces derniers temps a connu son point culminant le 30 janvier dernier alors qu'un incendie selon toute vraisemblance d'origine criminelle, a causé des dommages évalués à plus de \$100,000 au siège social de la Société franco-manitobaine.

De son côté, le premier ministre du Québec, M. René Lévesque envoyait un télégramme à son homologue Manitobain, M. Howard Pawley, dans lequel il disait ne pas douter de la détermination de Winnipeg à mettre tout en oeuvre pour que cesse la violence dont sont victimes les franco-manitobains.

Rectificatif

Une erreur de retranscription nous a fait écrire, dans notre édition de samedi, au sujet de la déposition du président de l'Iron Ore devant la commission parlementaire sur l'avenir de Schefferville, que M. Duhaime admet volontiers que M. Mulronney a donné "un très mauvais spectacle". Il aurait plutôt dit: M. Duhaime admet volontiers que M. Mulronney a donné "un très bon spectacle". Nos excuses à nos lecteurs.

AUJOURD'HUI

- Djembé, groupe africain, donnera à 22 h un spectacle au Bistro D'Autretrefois, 1229 rue St-Hubert. 842-2808
- Discussion sur « Les nouvelles technologies et la société » à 19 h 30 au Centre culturel de Longueuil, 100 ouest, rue Saint-Laurent. 870-1410
- Début du cours initiation à la décoration intérieur chez Les artisans du meuble québécois. 866-1836
- Des parents-animateurs du projet Opération renouveau de la CECM invitent les jeunes sans travail à une rencontre d'échanges sur leur situation, à 13 h 15, au sous-sol du presbytère Saint-Jean-Baptiste de LaSalle, 2581 boul. Pie 1X, angle Hochelaga. 273-2641
- Tous les sans-emplois de 16 à 25 ans sont invités à l'ouverture. On vous offre des services professionnels gratuits en orientation et en psychologie et on vous propose de participer à des groupes de rencontres qui favoriseront l'intégration des sans-emplois au marché du travail. 725-6016
- Ouverture d'un Centre d'accueil « Pavillon Sung Pai » pour personnes âgées, 7500, rue Saint-Denis. Visites permises entre 14 h et 16 h. 273-9154
- Réunion mensuelle des membres du Club Wilfrid Laurier des femmes libérales à 14 h, salle des congrès de l'église Saint-Patrice, 454 ouest, boul. Dorchester. 733-5998
- Trois rencontres sur la relation
- femme-médecin au CLSC Longueuil Ouest, 201 ouest Curé-Poirier. 654-9830
- Rencontre de lecture commentée de la Genèse, à 20 h au 5933 rue Cartier, sous-sol du presbytère St-Jean-Berchmans avec M. Jacques Baillargeon et Mme Lise Chartrand. 728-7711
- Session gratuite du programme santé « mieux vivre avec soi » au Centre de Relaxation Rive-Sud de 9 h à 11 h. 655-3545
- Première remise de la médaille Jacques Blanchet et lancement du disque de chansons de l'auteur-compositeur-interprète disparu, à 18 h à la salle de lecture de la Bibliothèque nationale du Québec, 1700, rue Saint-Denis.
- Dîner-causerie en hommage aux bénévoles de Laval, sous le patronage de la Chambre de Commerce de Laval, à 18 h 30 au Sheraton Laval. M. Jean Rougeau sera le conférencier-invité. 669-6615
- Concert public de la Faculté de musique de l'U de M. Harmonie dirigée par Guy Archambault (oeuvres de Del Borgo, Holst, Moussorgsky), à 20 h, salle Claude-Magnan, 220 avenue Vincent-d'Indy.
- Il y a collectes de sang à l'aréna Saint-Thimothée, 205, boul. Hébert, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; à Saint-Joseph de Sorel, au sous-sol de l'église Saint-Joseph, 1011 rue Montcalm, de 10 h à 11 h et de 13 h à 16 h.

12 février

- par la PC et l'AP
- 1981: Un incendie dans un dancing de Dublin fait 48 morts et plus de 120 blessés.
- 1979: Adolph Dubs, ambassadeur des Etats-Unis en Afghanistan, est enlevé à Kaboul par des terroristes chiites et est tué dans une fusillade entre la police et ses ravisseurs.
- 1977: Washington déclare que les prospections pétrolières entreprises par les Israéliens dans le golfe de Suez, territoire égyptien pris à l'Égypte en 1967, sont illégales et ne contribuent pas aux efforts de paix.
- 1976: Le gouvernement nigérian confirme que le général Murtala Ramat Muhammed, chef de l'état, a été assassiné lors du déclenchement d'un putsch.
- 1972: Assouplissement des restrictions commerciales américaines envers la Chine, qui, dans ce domaine, est placée par Washington sur un pied d'égalité avec l'Union soviétique.
- 1958: Les royaumes d'Irak et de Jordanie forment une fédération, avec le roi Fayçal comme chef d'état.
- 1956: Nikita Khrouchtchev dénonce Staline à la tribune du vingtième congrès du parti communiste soviétique.
- 1950: L'Union soviétique et la Chine signent, à Moscou, un traité de 30 ans.
- 1943: Les forces soviétiques reprennent Rostov aux Allemands.
- 1929: Sept gangsters, rivaux de la bande d'Al Capone, sont abattus dans un garage de Chicago; c'est ce qu'on appellera le massacre de la Saint-Valentin.
- 1925: Décès de l'écrivain français Jacques Rivière.
- 1893: Hawaï est annexée par traité aux Etats-Unis.
- 1846: Un soulèvement dans la république de Cracovie s'étend rapidement en Pologne.
- 1779: Mort du navigateur et explorateur anglais James Cook.
- 1663: Le Canada devient une province du royaume de France.
- 1540: Charles-Quint entre à Gand et exécute les dirigeants d'un soulèvement.

La cécité ça regarde tout le monde

Pour offrir votre aide bénévole à l'INCA., téléphonez au 931-7221



L'Institut national canadien pour les aveugles

